

PERSPECTIVES

Perspectives économiques régionales 2013-2018

Juillet 2013



Contributions

Cette publication est le fruit de la collaboration des équipes suivantes :

BFP : Delphine Bassilière, Didier Baudewyns, Francis Bossier, Ingrid Bracke, Vincent Frogneux, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Laurence Laloy.

IBSA : Benoît Laine, Pierre-François Michiels.

SVR : Dirk Hoorelbeke.

IWEPS : Frédéric Caruso, Olivier Meunier.

Adresses de contact :

hermreg@plan.be

pfmichiels@mrbc.irisnet.be

dirk.hoorelbeke@dar.vlaanderen.be

O.Meunier@iweps.be

Bureau fédéral du Plan
Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles
<http://www.plan.be>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Boulevard du Jardin Botanique 20, 1035 Bruxelles
<http://www.ibsa.irisnet.be>

Studiedienst van de Vlaamse Regering
Boudewijnlaan 30 bus 23, 1000 Brussel
<http://www.vlaanderen.be/dar/svr/>

Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique
Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)
<http://www.iweps.be>

Table des matières

1. Introduction	1
2. Environnement international et contexte national	3
2.1. Environnement international	3
2.2. Contexte économique national	5
2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB	5
2.2.2. Evolutions par branche d'activité	8
2.2.3. Productivité	10
2.2.4. Coût salarial	10
2.2.5. Inflation	11
2.2.6. Emploi et chômage	11
2.2.7. Finances publiques	13
3. Synthèse des évolutions macroéconomiques régionales	15
3.1. Résultats macroéconomiques	15
3.2. Marché du travail	19
3.2.1. Démographie et offre de travail	19
3.2.2. Emploi intérieur régional	23
3.2.3. Solde frontalier et solde des navettes	24
3.2.4. Population active occupée régionale	26
3.2.5. Taux d'emploi	26
3.2.6. Nombre de chômeurs et taux de chômage	28
4. Résultats détaillés par région	33
4.1. Région de Bruxelles-Capitale	33
4.1.1. Evolutions macroéconomiques	33
4.1.2. Evolutions par branche d'activité	35
4.2. Région flamande	42
4.2.1. Evolutions macroéconomiques	42
4.2.2. Evolutions par branche d'activité	44
4.3. Région wallonne	51
4.3.1. Evolutions macroéconomiques	51
4.3.2. Evolutions par branche d'activité	53
5. Comptes de revenus des ménages	59
5.1. Introduction	59
5.2. Contexte national	60
5.3. Structure et évolution par région	64

5.3.1. Considérations générales	64
5.3.2. Région de Bruxelles-Capitale	65
5.3.3. Région flamande	67
5.3.4. Région wallonne	70
5.4. Parts régionales	74
5.5. Revenus par tête	76
6. Finances publiques	78
6.1. Introduction	78
6.2. Communautés et régions	79
6.2.1. Evolution des recettes	80
6.2.2. Evolution des dépenses primaires	81
6.2.3. Evolutions des soldes de financement des différentes entités	83
6.3. La Région de Bruxelles-Capitale	84
6.4. La Région flamande	85
6.5. La Région wallonne	88
6.6. La Communauté française	90
7. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	92
7.1. Méthodologie	92
7.2. Contexte	92
7.3. Evolutions régionales des émissions de gaz à effet de serre	93
7.3.1. Royaume	93
7.3.2. Région de Bruxelles Capitale	95
7.3.3. Région flamande	96
7.3.4. Région wallonne	97
8. Conclusions	100
9. Bibliographie	103
10. Annexes	104
10.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi	104
10.2. Comptes de revenus des ménages - Résultats détaillés	107
10.3. Finances publiques - Résultats détaillés	109
10.4. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre - Résultats détaillés	114
10.5. Glossaire	128

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Principales hypothèses internationales.....	5
Tableau 2 :	Principaux résultats macroéconomiques de la projection nationale.....	7
Tableau 3 :	Principaux résultats sectoriels de la projection nationale.....	9
Tableau 4 :	Solde de financement.....	14
Tableau 5 :	Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale.....	18
Tableau 6 :	Scénario pour la démographie et l'offre de travail.....	20
Tableau 7 :	Résultats de la projection régionale du marché du travail.....	31
Tableau 8 :	Principaux résultats macroéconomiques : Région de Bruxelles-Capitale.....	33
Tableau 9 :	Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale.....	36
Tableau 10 :	Principaux résultats par branche d'activité : Région de Bruxelles-Capitale.....	40
Tableau 11 :	Principaux résultats macroéconomiques : Région flamande.....	42
Tableau 12 :	Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande.....	45
Tableau 13 :	Principaux résultats par branche d'activité : Région flamande.....	49
Tableau 14 :	Principaux résultats macroéconomiques : Région wallonne.....	52
Tableau 15 :	Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne.....	54
Tableau 16 :	Principaux résultats par branche d'activité : Région wallonne.....	57
Tableau 17 :	Comptes de revenus des ménages : Royaume.....	63
Tableau 18 :	Evolution régionale des salaires par tête.....	64
Tableau 19 :	Comptes de revenus des ménages : Région de Bruxelles-Capitale.....	67
Tableau 20 :	Comptes de revenus des ménages : Région flamande.....	70
Tableau 21 :	Comptes de revenus des ménages : Région wallonne.....	73
Tableau 22 :	Comptes de revenus des ménages : parts dans le total du Royaume.....	75
Tableau 23 :	Evolutions des revenus primaire et disponible par tête.....	76
Tableau 24 :	Compte des communautés et régions.....	79
Tableau 25 :	Solde des décomptes de la loi spéciale de financement.....	80
Tableau 26 :	Taux de croissance réel des recettes et des dépenses des communautés et régions.....	82
Tableau 27 :	Hypothèses relatives à la croissance de la masse salariale des communautés et régions.....	82
Tableau 28 :	Solde de financement des communautés et régions.....	83
Tableau 29 :	Compte de la Région de Bruxelles-Capitale.....	84
Tableau 30 :	Taux de croissance réel des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale.....	85
Tableau 31 :	Compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande).....	86
Tableau 32 :	Taux de croissance réel des dépenses de la Région flamande (y compris la Communauté flamande).....	87
Tableau 33 :	Compte de la Région wallonne.....	88
Tableau 34 :	Taux de croissance réel des dépenses de la Région wallonne.....	89
Tableau 35 :	Compte de la Communauté française.....	90

Tableau 36 :	Taux de croissance réel des dépenses de la Communauté française	91
Tableau 37 :	Evolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur	98
Tableau 38 :	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale	104
Tableau 39 :	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande	105
Tableau 40 :	Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne	106
Tableau 41 :	Comptes de revenus des ménages : Région de Bruxelles-Capitale	107
Tableau 42 :	Comptes de revenus des ménages : Région flamande	107
Tableau 43 :	Comptes de revenus des ménages : Région wallonne	108
Tableau 44 :	Compte des Communautés et Régions	109
Tableau 45 :	Compte de la Région de Bruxelles-Capitale	110
Tableau 46 :	Compte de la Région flamande	111
Tableau 47 :	Compte de la Région wallonne	112
Tableau 48 :	Compte de la Communauté française	113
Tableau 49 :	Bilan énergétique 2011	114
Tableau 50 :	Bilan énergétique 2012	116
Tableau 51 :	Bilan énergétique 2015	118
Tableau 52 :	Bilan énergétique 2018	120
Tableau 53 :	Evolution des émissions totales de CO ₂ par secteur	122
Tableau 54 :	Evolution des émissions totales de CH ₄ par secteur	124
Tableau 55 :	Evolution des émissions totales de N ₂ O par secteur	126
Tableau 56 :	Evolution des gaz fluorés	127

Liste des graphiques

Graphique 1	PIB zone euro et Etats-Unis	4
Graphique 2	Balance extérieure courante	6
Graphique 3	Emploi (variations en milliers) et taux d'emploi (en pour cent de la population d'âge actif) ·	12
Graphique 4	PIB régionaux	15
Graphique 5	Différentiel de croissance économique par rapport à la Flandre, moyenne mobile sur 4 ans ·	16
Graphique 6	Taux d'emploi régionaux	27
Graphique 7	Taux de chômage régionaux	30
Graphique 8	Solde des revenus primaires par tête, indice Royaume = 100	77
Graphique 9	Revenu disponible par tête, indice Royaume = 100	77

1. Introduction

Ce rapport présente les résultats de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan¹ pour la période 2013-2018. Tout comme pour les études précédentes², le rapport est le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude des trois Régions belges (IBSA, IWEPS et SVR³). Rappelons que cette collaboration, entamée fin 2005, a permis de développer le modèle multirégional et multisectoriel HERMREG, modèle qui peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de type *top-down*. HERMREG⁴ s'articule entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. Cela signifie que les projections nationales de moyen terme d'HERMES sont réparties au niveau des entités considérées sur base de clés régionales endogènes.

La présente projection régionale coïncide parfaitement avec la projection nationale de mai 2013 qui est elle-même basée sur l'information économique disponible à la mi-avril 2013. Celle-ci tient notamment compte d'un contexte international marqué par un recul de l'activité économique de la zone euro en 2013 et une reprise ne se manifestant que très progressivement.

Dans cet environnement peu porteur, la croissance de l'économie belge serait quasiment nulle en 2013 et n'atteindrait que 1,2 %, en 2014, moyennant une accélération de la croissance des marchés extérieurs. La reprise devrait se confirmer au cours de la période 2015-2018, portant la croissance annuelle moyenne du PIB belge à 1,7 %.

Cette projection tient d'autre part compte de l'ensemble des informations budgétaires disponibles à la mi-avril 2013. Les perspectives budgétaires pour 2013 retiennent un déficit ramené à 2,9 % du PIB, contre 3,9 % en 2012, malgré la faiblesse de la croissance économique. Cette évolution s'explique par le contrecoup de la recapitalisation de Dexia Group et le reflux des investissements des pouvoirs locaux, ainsi que par l'orientation restrictive prise dans les budgets des différents niveaux de pouvoir. On peut toutefois s'attendre à ce que, en l'absence de mesures supplémentaires, le déficit remonte à 3 % du PIB en 2014 et n'évolue que peu à moyen terme.

Dans la mesure où des observations régionales ne sont disponibles dans les comptes régionaux⁵ que jusqu'en 2010 pour les salaires et jusqu'en 2011 pour la valeur ajoutée et l'emploi, le modèle HERMREG a été simulé dès 2011 pour les salaires et à partir de 2012 pour la valeur ajoutée et l'emploi en s'appuyant sur le scénario national et international élaboré fin avril 2013. Le modèle HERMREG fournit des projections régionales et sectorielles de ces différents agrégats (ainsi que de la productivité par tête) jusqu'à l'horizon 2018. Ces agrégats sont modélisés au niveau des 13 branches d'activité du modèle national de moyen terme HERMES. Des projections démographiques et de taux d'activité régionaux et des perspectives en matière de travail frontalier et de navettes sont également disponibles. Ces projections per-

¹ Bureau fédéral du Plan (2013).

² Voir Bassilière et al. (2012) pour l'étude publiée en mai 2012.

³ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering.

⁴ Le modèle HERMREG est décrit dans Bassilière et al. (2008a).

⁵ Comptes Régionaux 2003-2011, ICN (2013).

mettent de prévoir l'évolution de la population active, de la population active occupée et du chômage. Le modèle produit aussi des projections régionales de PIB, de taux de chômage et de taux d'emploi. De plus, le modèle comprend un module de calcul des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (qui permet de fournir une régionalisation des perspectives nationales en matière de GES), un bloc finances publiques détaillé, ainsi qu'un module relatif aux comptes de revenus des ménages et au calcul de leur revenu disponible pour chaque région.

Rappelons enfin que tant HERMES que HERMREG sont des modèles de moyen terme. Ceci signifie que leur finalité première n'est pas, à l'instar des modèles conjoncturels de court terme, de fournir des prévisions fines pour chaque agrégat pour chaque année, mais bien de brosser le tableau du paysage économique futur, sous l'hypothèse de politique inchangée, à un horizon de six à sept ans et d'identifier les éventuels déséquilibres qui pourraient surgir, se creuser ou perdurer à moyen terme.

Le reste du rapport est structuré de la manière suivante. Le deuxième chapitre décrit le scénario à la base des résultats régionaux. Ce scénario englobe l'environnement international et le contexte économique national. Le troisième chapitre présente les principales évolutions macroéconomiques régionales (y compris le marché du travail). Le chapitre 4 aborde plus en détail les résultats obtenus pour les trois régions. Le chapitre 5 présente les comptes de revenus des ménages régionalisés. Le chapitre 6 est consacré aux résultats du bloc finances publiques. Le chapitre 7 présente les résultats obtenus avec le module de régionalisation des émissions de GES. Enfin, le chapitre 8 tire les conclusions.

2. Environnement international et contexte national

Ce chapitre présente le contexte qui encadre la projection régionale HERMREG. Dans la première section sont reprises les principales hypothèses qui sous-tendent la projection nationale HERMES. Elles concernent l'environnement international⁶. La deuxième section donne un aperçu des principaux résultats des « Perspectives économiques 2013-2018 » pour la Belgique publiées en mai 2013. Ces résultats constituent la référence sur laquelle s'aligne entièrement la projection régionale.

2.1. Environnement international

Dans un contexte de crise de la dette européenne, la croissance mondiale a poursuivi son ralentissement en 2012 pour atteindre 3,2 % contre encore 4,0 % en 2011. Les craintes d'un éclatement de la zone euro et, partant, la nervosité des marchés financiers ont fortement miné la confiance des consommateurs et des producteurs. Ces facteurs, conjugués à des politiques budgétaires restrictives, ont débouché sur une récession aussi bien en zone euro (-0,6 %) que dans l'ensemble de l'Union européenne (-0,3 %) et sur un ralentissement de la croissance des économies émergentes. Les Etats-Unis sont par contre parvenus à tirer leur épingle du jeu avec une progression du PIB de 2,2 %.

L'activité économique dans la zone euro devrait très progressivement se renforcer dans le courant de l'année 2013. Toutefois, sur une base annuelle, l'économie de la zone euro se contracterait encore légèrement en 2013 (-0,3 %) tandis que l'économie de l'Union européenne dans son ensemble stagnerait. De son côté, étant donné les économies importantes à réaliser au niveau de ses finances publiques, l'économie américaine ne profiterait que partiellement de l'embellie sur son marché intérieur et au niveau mondial, si bien que la croissance du PIB américain n'excéderait pas 1,9 % en 2013. Au total, la croissance mondiale ne dépasserait dès lors pas 3,3 % en 2013.

Le redressement de la croissance européenne devrait se confirmer en 2014 et, pour autant que la confiance continue à se rétablir, la croissance pourrait avoisiner 1,1 % en zone euro et 1,3 % dans l'ensemble de l'UE. La croissance aux Etats-Unis devrait également repartir à la hausse et s'établir à 3,0 % grâce notamment à des exportations bien plus dynamiques, alors que la croissance du PIB chinois resterait robuste (environ 8 %) permettant au PIB mondial de progresser de 4,0 % en 2014. Le scénario macroéconomique retenu pour la période 2015-2018 suppose un rythme de croissance de l'économie mondiale de l'ordre de 4,5 % en moyenne annuelle. Pour la zone euro et l'UE, la croissance remonterait à 1,6 % et 1,8 %, respectivement, en moyenne sur la période, tandis que la croissance américaine serait de l'ordre de 3,3 %.

Après une accélération en 2011, l'inflation de la zone euro a commencé à ralentir dans un contexte de basse conjoncture et de modération des prix des produits importés, pour ne plus atteindre que 2,5 % en moyenne l'année dernière. Du fait de la baisse des prix des matières premières, énergétiques et non énergétiques, l'inflation de la zone euro devrait continuer à ralentir, pour ne plus représenter que 1,7 %

⁶ Bureau Fédéral du Plan (2013), chapitre 2.

en 2013 et 1,5 % en 2014. Sur le reste de la période de projection, le rythme d'inflation resterait également assez nettement sous la barre des 2 %.

Les principaux risques pesant sur les prévisions de croissance sont liés à la crise de la dette souveraine dans la zone euro et à l'évolution de son secteur financier. D'une part, si la crise des dettes publiques devait s'aggraver à nouveau, avec dans son sillage une nouvelle augmentation des primes de risque et des effets de contagion entre les pays, il pourrait s'ensuivre un rationnement sévère du crédit et une forte baisse de la demande intérieure, avec, à la clé, une nouvelle et profonde récession. D'autre part, il existe un risque réel que la simultanéité de la mise en œuvre des processus d'ajustement budgétaire dans les économies avancées hypothèque la reprise de la croissance.

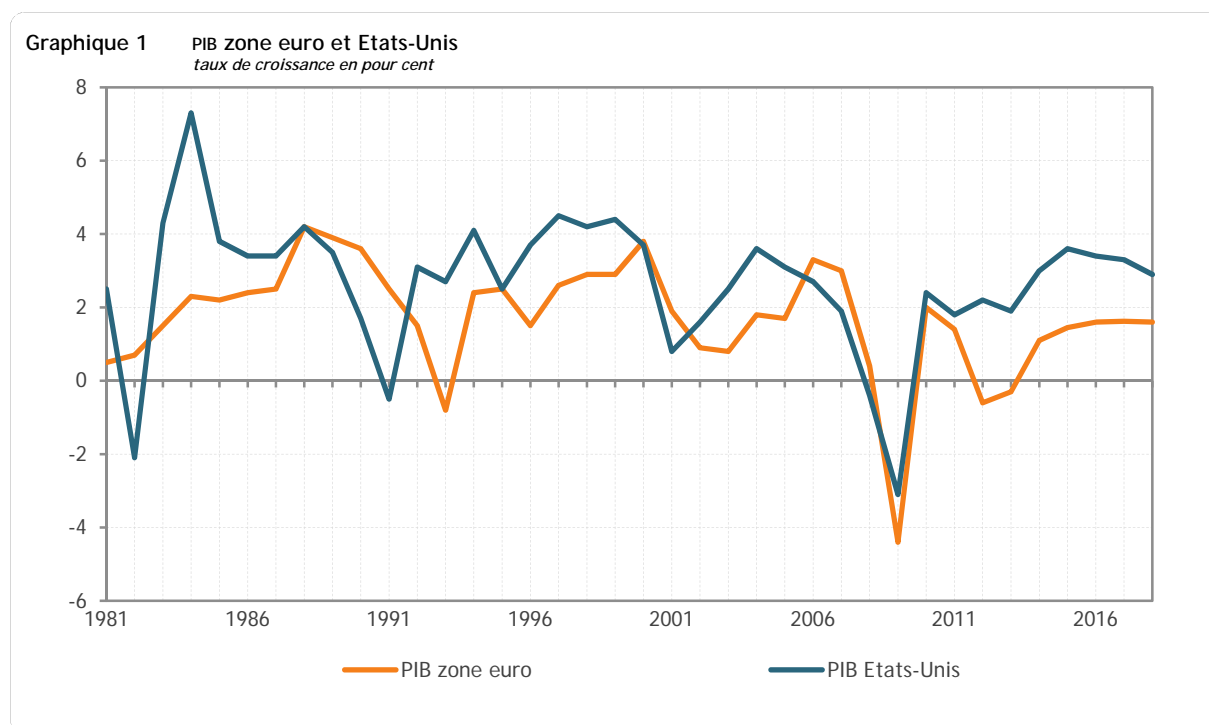


Tableau 1 : Principales hypothèses internationales

	2011	2012	2013	2014	2015-2018	Moyennes		
						1998-2004	2005-2011	2012-2018
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique (1)	5,4	1,4	2,2	3,4	4,7	6,6	4,4	3,7
PIB zone euro (1)	1,4	-0,6	-0,3	1,1	1,6	2,1	1,1	0,9
PIB Etats-Unis (1)	1,8	2,2	1,9	3,0	3,3	3,0	1,2	2,9
Prix mondiaux en EUR (1)								
- Exportations de biens et services hors énergie	2,8	2,5	-0,4	1,4	2,2	-0,8	1,1	1,8
- Importations de biens et services hors énergie	0,9	1,4	-0,5	1,8	2,1	-1,5	0,2	1,6
- Importations d'énergie	25,6	9,1	-9,7	-5,6	3,6	13,2	16,8	1,2
Prix du baril (Brent, USD) (niveau) (2)	111,3	111,7	101,5	95,6	110,3	25,1	77,3	103,9
Taux de change (niveau) (2)								
- EUR en USD (*100)	139,2	128,6	129,4	129,0	129,0	104,5	135,1	129,0
Taux d'intérêt (niveau) (2)								
- Court terme (3 mois)								
Zone euro	1,4	0,6	0,2	0,3	3,0	-,-	2,5	1,5
Etats-Unis	0,3	0,5	0,3	0,4	2,2	3,6	2,6	1,0
- Long terme (10 ans)								
Zone euro	3,9	3,2	2,6	2,7	3,6	4,7	3,8	3,1
Etats-Unis	2,8	1,8	1,9	2,1	3,2	5,0	3,8	2,4
Inflation(1)								
- Zone euro	2,7	2,5	1,7	1,5	1,6	1,9	2,0	1,8
- Etats-Unis	3,2	2,1	1,8	1,7	2,1	2,3	2,3	2,0

(1) Taux de croissance.

(2) La valeur en fin de période, soit 2018, est présentée dans la colonne 2015-2018.

2.2. Contexte économique national

2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB

Un fléchissement conjoncturel de l'économie belge a été enregistré dès le second semestre 2011 et s'est poursuivi en 2012. Par conséquent, le PIB devrait avoir accusé un recul de 0,2 % l'an dernier. Une croissance légèrement positive de la consommation privée (0,3 %) et publique (0,6 %) devraient soutenir quelque peu la demande intérieure en 2013. Les investissements seraient, par contre, en recul (-1 %). La lenteur de la reprise économique chez nos principaux partenaires commerciaux aurait pour conséquence que la croissance des exportations ne dépasserait pas 0,6 % sur base annuelle. Au total, le PIB croîtrait à peine en 2013 (0,2 %).

En l'absence de mesures de consolidation budgétaire additionnelles, toutes les composantes de la demande intérieure renoueraient avec un rythme de croissance plus soutenu en 2014. Tant la consommation privée que publique afficheraient un taux de croissance de 0,7 %. Le total des investissements retrouverait, pour sa part, une croissance positive (1,5 %). Grâce à une contribution des exportations nettes de l'ordre de 0,3 point de pourcentage (pp), le PIB belge enregistrerait sa meilleure performance depuis trois ans (1,2 %). Cette reprise devrait se confirmer au cours de la période 2015-2018. Dans ce contexte, la progression de la consommation privée (1,3 % par an en moyenne sur la période) et, dans une moindre mesure, celle de la consommation publique en volume (1,0 % en moyenne par an)

s'accéléraient. Les investissements retrouveraient un rythme de croissance plus soutenu (2,2 %) et les exportations nettes contribueraient à hauteur de 0,4 pp à la croissance du PIB belge qui atteindrait en moyenne 1,7 %. Ces évolutions relativement favorables ne doivent pas faire oublier que, compte tenu des faibles performances des dernières années, la croissance potentielle ne se redresserait que très lentement pour revenir à 1,3 % en 2017.

Après une légère amélioration en 2012, le surplus de la balance des opérations courantes devrait continuer à augmenter régulièrement pour s'élever à 2,8 % du PIB en fin de période. En 2013, le raffermissement du surplus extérieur découlerait principalement de gains de termes de l'échange (baisse des prix de l'énergie). Les années suivantes, le redressement progressif de la demande extérieure profiterait aux exportations et, dans la foulée, à la balance extérieure courante, en dépit d'un redressement parallèle des importations et d'une faible dégradation des termes de l'échange.

Graphique 2 Balance extérieure courante
en pour cent du PIB

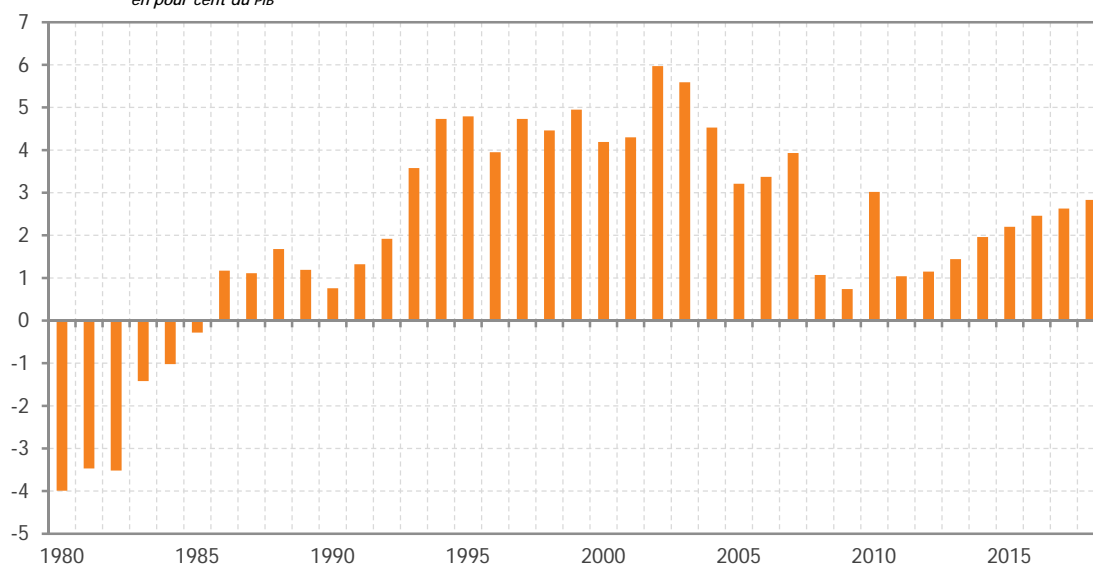


Tableau 2 : Principaux résultats macroéconomiques de la projection nationale

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes 1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
1. Demande et production								
(Euros chaînés, année de référence 2005, taux de croissance)								
Dépenses de consommation finale privée (1)	0,2	-0,7	0,3	0,7	1,3	1,7	1,4	0,8
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,8	0,9	0,6	0,7	1,0	2,1	1,4	0,9
Formation brute de capital fixe	4,1	-0,4	-1,0	1,5	2,2	2,2	1,7	1,3
- Entreprises (2)	8,6	0,4	-0,3	2,2	2,4	3,2	2,0	1,7
- Administrations publiques	5,3	1,8	-4,6	-5,1	3,8	1,4	2,4	1,0
- Logements	-5,3	-3,0	-1,6	1,6	1,4	0,2	1,0	0,4
Variations de stocks (contribution à la variation du PIB)	1,2	-0,4	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,3	-0,1
Dépenses intérieures totales	1,8	-0,4	0,1	0,9	1,4	1,7	1,6	0,9
Exportations de biens et services	5,5	0,6	0,6	2,0	3,6	4,5	2,9	2,5
Total des utilisations finales	3,5	0,1	0,3	1,4	2,5	2,9	2,2	1,7
Importations de biens et services	5,6	0,1	0,5	1,6	3,3	4,0	3,3	2,2
PIB	1,8	-0,2	0,2	1,2	1,7	2,2	1,4	1,2
PIB (prix courants)	3,9	1,9	2,0	2,7	3,4	4,0	3,5	2,9
PIB par tête (réel)	0,9	-0,9	-0,6	0,5	1,1	1,9	0,6	0,5
Revenu national brut réel	-0,1	-0,6	0,6	1,4	1,6	1,8	1,0	1,1
2. Prix								
Indice national des prix à la consommation	3,5	2,8	0,9	1,2	1,6	1,8	2,4	1,6
Indice santé	3,1	2,6	1,1	1,4	1,6	1,7	2,2	1,7
Déflateur du PIB	2,0	2,1	1,8	1,5	1,7	1,8	2,1	1,7
3. Marché du travail								
Emploi total, en milliers (3)	4544,9	4552,5	4553,7	4574,2	4724,9	4117,7	4414,3	4618,3
- Différence en milliers	61,6	7,7	1,2	20,5	37,7	42	48,7	25,7
- Variation en pour cent	1,4	0,2	0,0	0,4	0,8	1,0	1,1	0,6
Chômage, définition BFP, milliers (3)	627,7	636,3	662,1	679,1	638,5	645,1	652,4	665,6
- Différence, en milliers	-26	8,5	25,8	17,0	-10,1	5,9	-11,8	1,5
Taux de chômage, définition BFP (3)	12,0	12,1	12,5	12,7	11,7	13,4	12,7	12,4
Demandeurs d'emploi, en milliers (3)	544,7	559,2	589,9	608,1	570,7	504,9	549,9	594,2
- Différence en milliers	-19,9	14,5	30,8	18,1	-9,3	2,9	-4,1	3,7
Productivité horaire (branches d'activité marchande, taux de croissance)	0,0	-0,4	0,0	0,5	0,9	1,4	0,5	0,5
Coût salarial nominal horaire (4)	2,2	3,2	1,4	1,1	2,1	2,6	2,4	2,0
Coût salarial nominal par tête (4)	2,8	3,1	1,2	1,3	2,1	2,5	2,2	2,0
Coût salarial réel par tête (4)	-0,3	0,4	0,0	0,0	0,5	0,8	-0,1	0,3
Coût salarial nominal par unité produite (4)	2,1	3,6	1,3	0,6	1,2	1,2	1,9	1,5
4. Finances publiques								
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) de l'ensemble des administrations publiques								
en milliards d'euros (3)	-13,8	-14,7	-11,3	-11,9	-11,5	-0,5	-8,0	-12,1
en % du PIB-définition EDP (3)	-3,7	-3,9	-2,9	-3,0	-2,5	-0,2	-2,3	-3,0
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) des Communautés et Régions								
en milliards d'euros (3)	-0,8	-0,3	-0,7	-0,4	1,7	0,5	-0,5	0,2
en % du PIB (3)	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	0,4	0,2	-0,1	0,1
- Dette publique de l'ensemble des administrations publiques								
en % du PIB (3)	97,8	99,6	100,9	101,6	99,0	105,8	91,7	100,5

(1) Ménages + ISBL au service des ménages.

(2) A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

(3) La valeur en fin de période, soit 2018, est présentée dans la colonne 2015-2018.

(4) Coût salarial des branches d'activité marchande avant déduction des subventions salariales (taux de croissance).

2.2.2. Evolutions par branche d'activité

D'après les premières estimations, il semble que les branches dont l'activité a été la plus touchée en 2012 sont celles de l'industrie manufacturière (à l'exception de la branche " biens de consommation "), largement dépendantes de la demande extérieure.

D'autres branches auraient également enregistré une baisse du volume de leur valeur ajoutée, certes moins importante que celles de l'industrie manufacturière; il s'agit de l'" énergie ", du " commerce et horeca " et du " crédit et assurances ". L'année 2012 a été particulière pour la branche " énergie ", et plus spécifiquement pour sa composante " électricité ", puisque, suite à la mise à l'arrêt durant l'été 2012 des centrales nucléaires Doel 3 et Tihange 2, d'importantes importations ont dû se substituer à de la production nationale. Le " commerce et horeca " aurait, pour sa part, subi les conséquences de la contraction de la consommation privée.

Plusieurs branches (à savoir la " construction ", les " autres services marchands ", les " biens de consommation " et les " transports et communication "), davantage dépendantes de la demande intérieure, en perte de vitesse elle aussi, auraient enregistré une quasi stabilisation de leur activité. Il en serait allé de même pour les services non-marchands, contraints par les mesures d'économies budgétaires.

Les branches " santé et action sociale ", " agriculture " et " titres-services " sont les seules qui aient connu une augmentation conséquente de leur valeur ajoutée en volume en 2012. Le schéma sectoriel de croissance attendu pour l'année 2013 serait assez semblable à celui de 2012, dans la mesure où le contexte macroéconomique global le serait également, dans une assez large mesure : croissance globale belge quasiment nulle, faible progression de la demande mondiale et donc des exportations belges, recul des investissements; la consommation privée renouerait toutefois avec une croissance (légèrement) positive en 2013.

A moyen terme, la croissance économique belge serait largement soutenue par les exportations, relativement dynamiques par rapport à la demande intérieure. Dans ce contexte, l'industrie manufacturière enregistrerait une croissance annuelle moyenne de sa valeur ajoutée réelle assez semblable à celle des services marchands (respectivement, 1,8 et 1,9 % par an en moyenne au cours de la période 2014-2018). La part de l'industrie manufacturière dans le total de la valeur ajoutée belge serait ainsi quasiment stabilisée (12,8 % en 2013 à 12,6 % en 2018 en termes nominaux); celle des services marchands serait en hausse mais de façon nettement ralentie par rapport à la décennie passée (57,9 % en 2000, 62,2 % en 2013 et 63,0 % en 2018 en termes nominaux).

Les évolutions sectorielles seraient plus marquées en termes d'emploi : la part de l'emploi manufacturier dans l'emploi total belge serait en nette diminution entre 2012 et 2018, en perte de plus de 1,0 pp sur cette période (passant de 11,7 % en 2012 à 10,5 % en 2018). Par contre, l'emploi des services marchands verrait sa part augmenter de 2,2 pp (passant de 61,2 % en 2012 à 63,4 % en 2018). Notons enfin qu'au sein des services marchands, le nombre de personnes travaillant dans la branche " santé et action sociale " a dépassé celui occupé par l'industrie manufacturière dès 2012 ; l'emploi de l'industrie manufacturière valait encore le double de celui de la " santé et action sociale " en 1995.

Tableau 3 : Principaux résultats sectoriels de la projection nationale

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
1. Valeur ajoutée brute (prix de base, en volume, taux de croissance)								
- Agriculture	7,9	2,0	-0,7	2,1	1,6	0,8	1,8	1,4
- Industrie	3,0	-1,3	-0,8	1,0	1,8	1,6	0,9	0,8
. Energie	-1,7	-1,4	0,9	1,5	1,1	0,4	4,3	0,8
. Industries manufacturières	3,4	-1,8	-1,3	0,8	2,0	1,6	-0,4	0,8
- Biens intermédiaires	3,5	-2,5	-1,8	0,8	2,5	2,0	0,0	0,9
- Biens d'équipement	-2,3	-3,2	-1,7	1,7	2,5	2,3	-3,4	1,0
- Biens de consommation	7,2	0,4	-0,4	0,2	0,9	0,5	1,1	0,6
. Construction	4,8	-0,3	-0,7	1,2	1,6	2,3	2,8	1,0
- Services marchands	2,0	0,2	0,4	1,4	2,0	2,6	1,8	1,4
. Transports et communication	5,1	0,2	-0,2	1,2	2,0	2,7	1,6	1,3
. Commerce et horeca	1,1	-1,4	0,4	1,5	1,5	1,5	0,5	0,9
. Crédit et assurances	-3,0	-1,0	1,0	1,8	2,1	3,7	1,8	1,5
. Santé et action sociale	2,2	2,6	1,4	1,7	1,7	3,3	1,7	1,8
. Autres services marchands	2,9	0,7	0,0	1,2	2,3	2,8	2,7	1,6
Total branches d'activité marchande	2,3	-0,2	0,0	1,3	1,9	2,3	1,6	1,3
2. Emploi (taux de croissance)								
- Agriculture	-4,2	-2,6	-4,4	-3,1	-2,0	-1,6	-2,9	-2,6
- Industrie	0,4	-0,6	-1,2	-0,7	-0,2	-0,8	-0,3	-0,5
. Energie	0,8	-0,8	0,0	0,3	0,1	0,2	2,0	0,0
. Industries manufacturières	-0,4	-1,1	-1,8	-1,6	-0,9	-1,1	-1,6	-1,2
- Biens intermédiaires	0,3	-0,9	-1,8	-1,5	-0,7	-0,3	-1,1	-1,0
- Biens d'équipement	-0,9	-0,8	-3,2	-2,9	-1,2	-1,8	-2,6	-1,7
- Biens de consommation	-0,8	-1,6	-1,1	-1,1	-0,9	-1,6	-1,6	-1,0
. Construction	2,0	0,4	-0,1	0,8	1,0	0,1	2,2	0,7
- Services marchands	2,2	0,6	0,6	1,1	1,4	1,8	1,9	1,1
. Transports et communication	-0,3	-1,1	-0,9	0,4	0,8	0,4	-0,1	0,2
. Commerce et horeca	0,9	-0,3	-0,4	-0,4	0,0	0,5	0,4	-0,1
. Crédit et assurances	0,4	-0,6	-0,8	-0,9	-0,5	-0,2	-0,5	-0,6
. Santé et action sociale	3,0	2,3	2,0	2,2	1,9	3,0	2,9	2,0
. Autres services marchands	3,7	1,1	1,2	2,1	2,4	3,2	3,6	2,0
Total branches d'activité marchande	1,7	0,3	0,1	0,6	1,0	1,0	1,3	0,7

2.2.3. Productivité

L'analyse de l'évolution de la productivité horaire totale au cours des dernières décennies révèle un indéniable déclin continu : au cours des années quatre-vingt, la productivité de l'ensemble des branches d'activité marchande enregistrait une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 3,0 % ; ce rythme a fléchi à 1,9 % au cours des années nonante pour ne plus atteindre que 0,8 % entre 2000 et 2012. A moyen terme (période 2013-2018), les gains de productivité seraient quasiment stabilisés par rapport au passé récent et atteindraient 0,7 % par an en moyenne.

Ce déclin s'explique pour partie par un ralentissement des gains de productivité à l'intérieur des branches (cf. section 3.1) et pour partie par un effet de composition : le poids des services, caractérisés par des niveaux de productivité plus bas que ceux de l'industrie, a constamment augmenté dans l'économie belge (et devrait continuer de le faire à moyen terme), ce qui a tendance à freiner la progression de la productivité totale.

Le ralentissement des gains de productivité à l'intérieur des branches s'est produit tant dans l'industrie que dans les services marchands. En outre, bien que les gains de productivité horaire aient toujours progressé plus rapidement dans l'industrie que dans les services marchands, ce différentiel a eu tendance à se resserrer dans le temps. Ainsi, au cours des années quatre-vingt, il s'élevait à 2,9 points de pourcentage (pp) (4,6 % pour l'industrie et 1,7 % pour les services marchands); il est passé à 1,8 pp dans les années nonante et à 1,5 pp entre 2000 et 2012⁷. Au cours des cinq dernières années (2007-2012), il a atteint 1,1 pp et serait du même ordre de grandeur en projection. Si l'on considère les seules branches de l'industrie manufacturière, lesquelles sont les plus sensibles à la concurrence internationale, le constat d'un resserrement est aussi de mise sur le passé : 4,2 pp dans les années quatre-vingt, 2,5 pp dans les années nonante et 1,5 pp entre 2000 et 2012. En projection, le différentiel de croissance de la productivité horaire entre industrie manufacturière et services marchands s'élèverait à 1,9 pp, soit un ordre de grandeur semblable à celui observé au cours des cinq dernières années (1,5 pp).

2.2.4. Coût salarial

Afin de renforcer la compétitivité de l'économie belge, le gouvernement a plaidé auprès des interlocuteurs sociaux, dans le cadre des négociations interprofessionnelles 2013-2014, pour qu'aucune hausse de salaire ne soit consentie au-delà de l'indexation et des hausses barémiques. A défaut d'un accord entre interlocuteurs sociaux sur ce point, le gel des salaires a été promulgué par arrêté royal. Comme par ailleurs l'indexation des salaires serait nettement inférieure en 2013 par rapport à 2012, l'augmentation des salaires horaires bruts nominaux ne dépasserait pas 1,5 % cette année (contre 3,1 % l'an dernier). La croissance des coûts salariaux horaires nominaux serait encore plus faible (1,4 %), étant donné les nouvelles réductions de cotisations sociales consenties. En 2014, l'indexation serait également le seul facteur de hausse des salaires horaires bruts nominaux, laquelle s'établirait à 1,2 %. Les coûts salariaux horaires nominaux croîtraient pour leur part de 1,1 % suite à la poursuite de la politique de réductions des cotisations sociales. Toutefois, vu la très faible progression des gains de productivité en 2013 et 2014, le coût salarial unitaire augmenterait respectivement de 1,3 % et 0,6 %.

⁷ Et même 1,3 pp si l'on considère le différentiel entre l'industrie et les services marchands dont on exclut l'emploi titres-services et l'emploi ALE, deux catégories d'emploi caractérisées par des gains de productivité particulièrement faibles.

A partir de 2015, le scénario retenu ne tient pas compte des réductions additionnelles de charges salariales que le gouvernement pourrait mettre en oeuvre en concertation avec les partenaires sociaux dans le but d'éliminer le handicap salarial à l'horizon 2018. En effet, le gouvernement a conditionné une augmentation des réductions de cotisations patronales en 2015 au respect de la norme salariale fixée pour 2013-2014, et une augmentation supplémentaire de ces réductions en 2017 au respect de la norme salariale qui sera fixée pour 2015 et 2016, et qui est encore inconnue. En l'absence d'un tel dispositif, les salaires horaires bruts hors indexation progresseraient en moyenne de 0,6 % par an, en ligne avec les déterminants macroéconomiques et l'évolution du chômage. Compte tenu d'une indexation d'environ 1,6 % par an, la hausse des salaires horaires bruts nominaux s'élèverait à 2,2 % alors que celle du coût salarial serait limitée à 2,1 %. Compte tenu de gains de productivité du secteur marchand qui stagneraient à 0,9 % par an, le coût salarial unitaire augmenterait de 1,2 % en moyenne annuelle sur la période 2015-2018.

2.2.5. Inflation

L'inflation belge mesurée à l'aide de l'indice national des prix à la consommation (INPC) a atteint 2,8 % en 2012 contre 3,5 % un an plus tôt. Ce ralentissement s'explique principalement par une progression modérée du prix du pétrole. L'indice-santé (qui ne tient pas compte de l'évolution du prix des carburants, des boissons alcoolisées et du tabac) a, pour sa part, progressé de 2,6 %. L'inflation devrait continuer à ralentir en 2013, l'INPC n'augmentant que de 0,9 %. La baisse des prix des produits énergétiques, renforcée par une série de mesures prises par le gouvernement fédéral, constituerait la principale cause de ce ralentissement, mais des facteurs techniques et méthodologiques pèseraient également sur l'évolution de l'INPC. Le taux d'inflation resterait relativement bas en 2014, avec une croissance de 1,2 %, les prix de l'énergie continuant à exercer une pression à la baisse. A partir de 2015, la croissance de l'INPC (tout comme celle du déflateur de la consommation privée) devrait se situer aux environs de 1,6 %. Ce rythme serait largement inférieur à l'inflation observée sur la période 2007-2012 (2,2 % en moyenne selon le déflateur de la consommation privée, 2,5 % selon l'INPC).

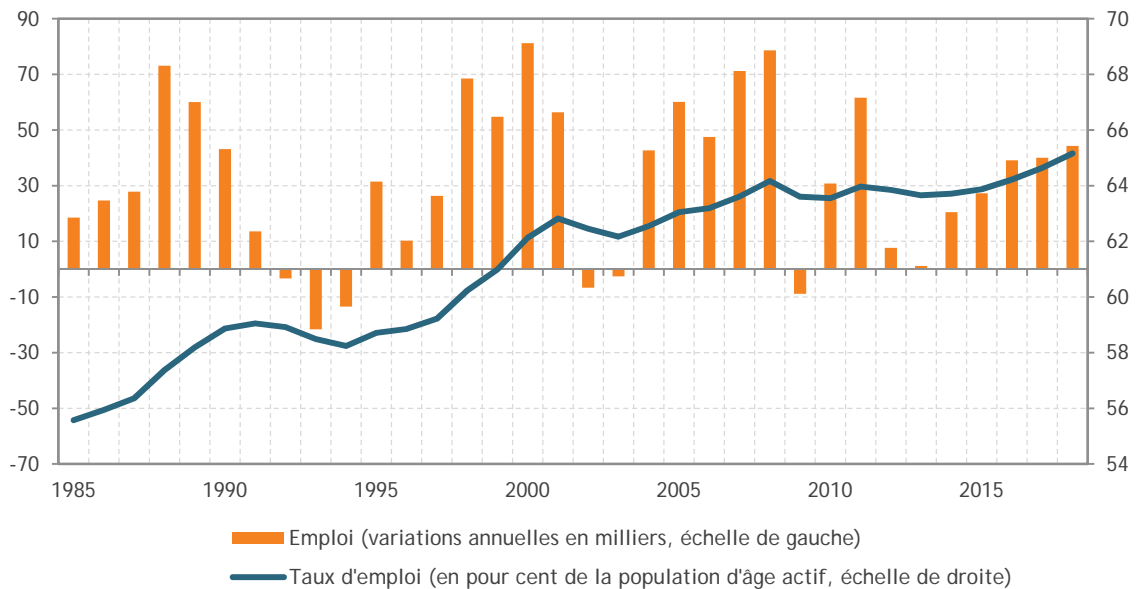
2.2.6. Emploi et chômage

Sous l'effet de la conjoncture défavorable et du recul de l'emploi dans les administrations publiques, l'emploi intérieur total n'augmenterait quasiment pas cette année. Au niveau des branches d'activité marchande, c'est l'industrie manufacturière qui serait la plus touchée avec un recul de près de 10 000 emplois alors que les services marchands continueraient malgré tout à voir leur emploi croître de 17 000 unités. Par la suite, la croissance de l'emploi dans le secteur marchand s'accélérait progressivement pour atteindre 1,1 % par an en moyenne à partir de 2016, pour une croissance annuelle de la valeur ajoutée de 2 % et par conséquent des gains de productivité toujours limités (0,9 % par an). L'emploi public croîtrait à nouveau à partir de 2015 (+9 000 sur quatre ans), croissance qui se situerait intégralement dans l'enseignement.

Sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi intérieur total augmenterait de 172 000 personnes. Les services marchands resteraient le principal moteur de cette hausse (+211 000 emplois) alors que l'industrie manufacturière perdrait 36 000 emplois, tandis que la construction en gagnerait 13 000. Au

total, le taux d'emploi⁸ passerait ainsi de 63,8 % en 2012 à 65,2 % à l'horizon 2018. Selon la définition retenue dans le cadre de la stratégie EU2020 (enquête sur les forces de travail, classe d'âge de 20 à 64 ans), le taux d'emploi s'élèverait à 68,4 % en 2018, ce qui représente encore un écart important par rapport à l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est fixé à l'horizon 2020.

Graphique 3 Emploi (variations en milliers) et taux d'emploi (en pour cent de la population d'âge actif)



La hausse plus limitée que prévu du nombre de chômeurs après l'éclatement de la crise financière (+27 000 personnes sur la période 2009-2011) s'explique à la fois par les très faibles gains de productivité enregistrés au cours de cette période et par les chocs négatifs sur les taux d'activités des classes d'âge entre 15 et 49 ans. Ces deux phénomènes ont également limité la hausse du chômage l'an dernier (+9 000 personnes). Par contre, le chômage devrait progresser sur la période 2013-2015 (+52 000 personnes) parce que les créations d'emploi ne repartiraient que lentement à la hausse alors que l'effet des réformes structurelles sur l'offre de travail jouerait déjà à plein. Le taux de chômage passerait ainsi de 12,1 % en 2012 à 12,8 % en 2015. A partir de 2016, l'emploi devrait progresser de façon plus importante, alors que la croissance de la population active s'essoufflerait à partir de 2017. Le recul du chômage sur la période 2016-2018 (-50 000 unités) permettrait au taux de chômage de retrouver approximativement son niveau d'avant-crise, soit 11,7 %. Notons enfin que le taux de chômage Eurostat harmonisé (mesuré sur la base de l'enquête sur les forces de travail) s'élèverait à 7,8 % en 2018 contre 7,6 % en 2012.

⁸ Concept administratif, mesuré comme le rapport entre le nombre total de personnes occupées (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans.

2.2.7. Finances publiques

Malgré la faiblesse de la croissance économique, le déficit de l'ensemble des administrations publiques serait en nette amélioration en 2013 puisqu'il passerait, comme tenu des informations disponibles à la clôture de ces Perspectives⁹, de 3,9 % en 2012 à 2,9 % du PIB cette année¹⁰. Cette évolution s'explique par la contraction des transferts en capital (contrecoup de la recapitalisation de Dexia Group de 2012) et le reflux des investissements des pouvoirs locaux, ainsi que par l'orientation restrictive prise dans les budgets des différents niveaux de pouvoir. Les recettes continueraient leur progression en 2013, suite aux mesures prises principalement au niveau fédéral, pour atteindre 48,7 % du PIB. Hormis les dépenses en capital, les autres catégories de dépenses primaires augmenteraient au total de 0,5 point de PIB suite à la faible croissance économique (effet dénominateur). Les charges d'intérêt seraient quant à elles en léger recul (-0,2 point de PIB) grâce au repli des taux d'intérêt.

Le programme de stabilité de la Belgique d'avril 2013 vise une amélioration du solde de financement structurel de 1 % du PIB en 2013. Or, la variation du solde structurel, calculé selon la méthodologie de la Commission européenne, ne s'élève qu'à 0,6 % du PIB en 2013. Par conséquent la prise de mesures additionnelles par les différents niveaux de pouvoir, dans le courant de l'année, pourrait s'avérer nécessaire afin de rencontrer l'objectif du programme de stabilité.

En 2014, à politique et législation inchangées, le déficit de l'ensemble des administrations publiques remonterait à 3 % du PIB. Cette détérioration s'explique essentiellement par le caractère ponctuel de certaines mesures prises en 2013 qui conduirait à une baisse de 0,5 point de PIB des recettes. Les dépenses se tasseraient également mais dans une moindre mesure, principalement en raison de l'évolution favorable du facteur d'indexation des prestations sociales et des rémunérations par rapport au déflateur du PIB et d'une croissance économique plus dynamique. A partir de 2015, les recettes totales se stabiliseraient aux alentours des 48,1 % du PIB. Suite au recul des frais de fonctionnement de l'Etat et des charges d'intérêt, les dépenses se contracteraient légèrement pour représenter 50,6 % du PIB en 2018. Le besoin de financement ne parviendrait cependant pas à se mettre à distance significative de la frontière de déclenchement de la procédure sur les déficits excessifs puisqu'il s'élèverait encore à 2,5 % du PIB en 2018.

Même si la croissance des dépenses des administrations de sécurité sociale excéderait celle du PIB, ce sous-secteur connaîtrait un équilibre budgétaire sur l'ensemble de la période de projection grâce à une dotation d'équilibrage budgétaire versée par le pouvoir fédéral. Cette dotation masquerait ainsi un déficit sous-jacent au niveau de la sécurité sociale. Sur base des mécanismes de financement actuels¹¹, le déficit du pouvoir fédéral serait quant à lui relativement stable aux alentours de 2,9 % du PIB sur l'ensemble de la période.

Au niveau de l'entité II, le sous-secteur des communautés et régions connaîtrait un léger déficit de l'ordre de 0,2 % du PIB en 2013 qui se résorberait progressivement et se transformerait en un surplus de

⁹ Les présentes Perspectives ont été clôturées le 22 avril 2013 ; elles n'intègrent donc pas les impacts de décisions survenues postérieurement à cette date, comme le contrôle du budget 2013 des entités fédérées, sauf celui de la Communauté flamande, ou la cession du portefeuille d'actifs de Royal Park Investments.

¹⁰ Selon la définition conforme à la procédure sur les déficits excessifs (EDP).

¹¹ La 6^e réforme de l'Etat n'étant pas finalisée à la clôture de ces Perspectives, la projection des finances des différents sous-secteurs n'intègre pas d'éventuels transferts de charges entre l'entité I et l'entité II.

0,4 % du PIB en fin de période. Le compte de l'ensemble des pouvoirs locaux resterait quant à lui à l'équilibre jusqu'en 2016 avant que n'apparaissent de légers déficits à l'approche des élections locales.

Quant à la dette publique, celle-ci poursuivrait sa hausse en 2013 et s'élèverait à 100,9 % du PIB (sous réserve de mesures additionnelles qui seraient décidées en cours d'année pour contenir la dette), en raison essentiellement de l'atonie de la croissance économique nominale. La participation de l'Etat belge au Mécanisme européen de stabilité et au Fonds européen de stabilisation financière contribuerait également à cette hausse tandis que le remboursement partiel de KBC des aides obtenues de la Région flamande l'atténuerait. A moyen terme, le ratio d'endettement se contracterait légèrement, sous l'effet combiné d'un faible surplus primaire et d'un taux d'intérêt implicite inférieur au taux de croissance économique nominal, pour revenir à 99,0 % du PIB en 2018.

Tableau 4 : Solde de financement
en pour cent du PIB

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble des administrations publiques	-3,7	-3,9	-2,9	-3,0	-2,9	-2,8	-2,7	-2,5
Entité I	-3,4	-3,5	-2,8	-3,0	-2,9	-2,9	-2,9	-2,8
Pouvoir fédéral	-3,4	-3,4	-2,8	-3,0	-2,9	-2,9	-2,9	-2,8
Sécurité sociale	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entité II	-0,3	-0,4	-0,2	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2
Communautés et régions	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,3	0,4
Pouvoirs locaux	-0,1	-0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1

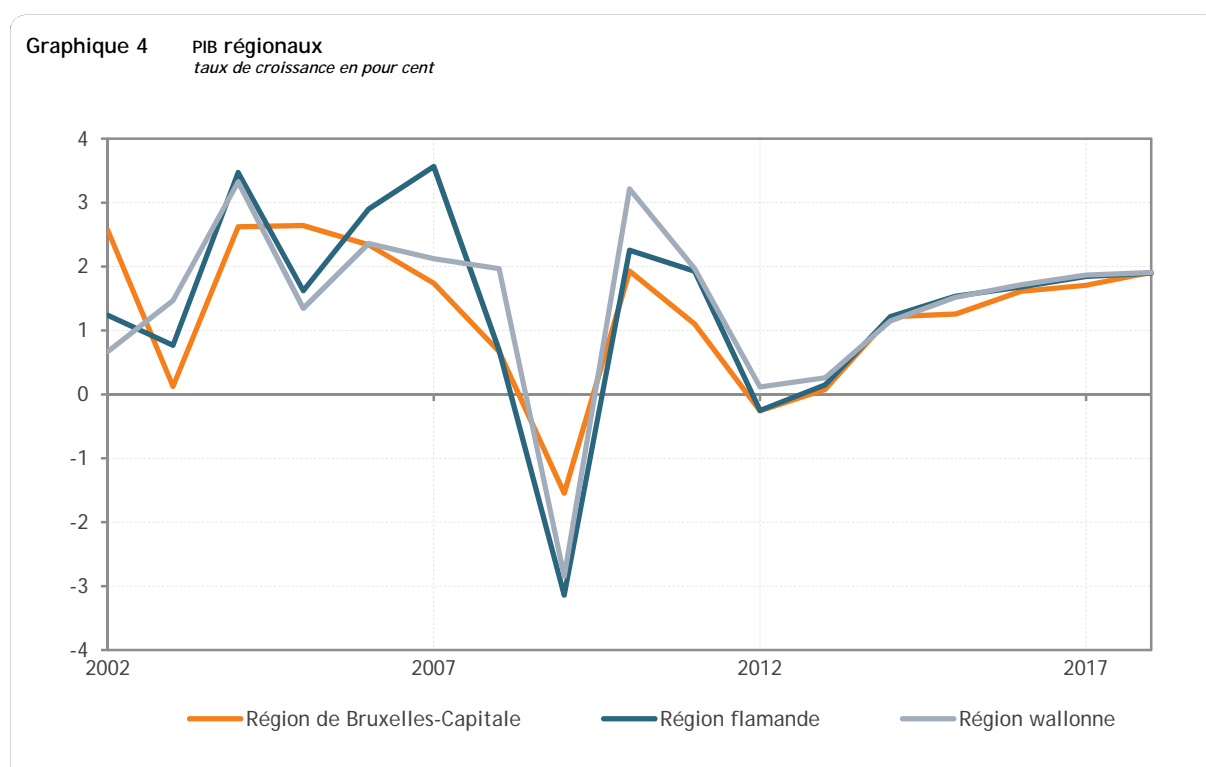
3. Synthèse des évolutions macroéconomiques régionales

Ce chapitre synthétise les principaux résultats macroéconomiques des projections régionales. La section 3.1 présente les évolutions des principaux agrégats macroéconomiques régionalisés (hormis l'investissement¹²) : valeur ajoutée (et produit intérieur brut), emploi total, productivité, coût salarial. Les résultats concernant le marché du travail font ensuite l'objet de la section 3.2.

3.1. Résultats macroéconomiques

Après deux années de reprise économique dans les trois régions – « *et de manière plus marquée en Wallonie* »¹³ – aucune d'entre elles n'aurait été épargnée par la faiblesse de la conjoncture en 2012. Selon les estimations HERMREG, l'activité économique, mesurée par le PIB en volume, aurait légèrement reculé (de près de 0,3 %) en Flandre et dans la Région de Bruxelles-Capitale tandis qu'elle aurait plutôt stagné en Wallonie (+0,1 %) (voir graphique 4 et tableau 5 ci-dessous).

En 2013, sous l'hypothèse d'une reprise lente en zone euro, la croissance économique serait très faible dans chacune des régions et comprise entre 0,1 % et 0,3 % (tableau 5).



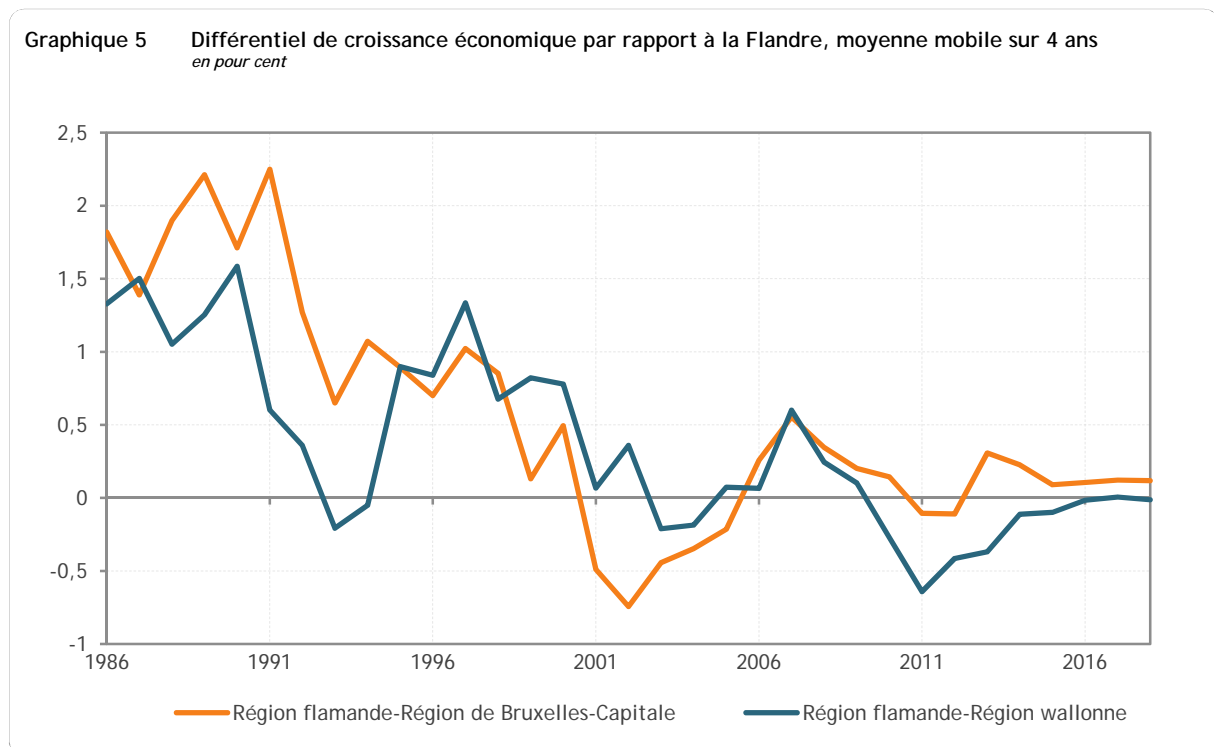
A partir de 2014, les régions emprunteraient un même sentier de croissance économique, et ce jusqu'en fin de période de projection : le taux de croissance moyen du PIB en volume serait, dans chaque région, compris entre 1,6 et 1,8 % par an sur la période 2015-2018.

¹² Notons que l'investissement n'a pas été publié dans les derniers comptes régionaux de l'ICN (2013) et, de ce fait, l'évolution de celui-ci n'est pas abordée dans la présente publication.

¹³ ICN (Comptes régionaux), communiqué de presse du 8 février 2013.

Les branches « crédit et assurances », « autres services marchands » et, dans une moindre mesure, « transports et communication » soutiendraient la reprise de la croissance bruxelloise sur la période 2015-2018. Mais la contribution des branches « énergie » et « crédit et assurances » à la croissance de la valeur ajoutée totale de la région serait inférieure à ce qu'elle était avant crise, quoiqu'en net redressement dans la dernière branche citée. En Flandre et en Wallonie, la croissance économique à moyen terme serait soutenue par les branches « biens intermédiaires », « commerce et horeca » et « autres services marchands » (voir aussi le chapitre 4 pour plus de résultats détaillés par branche d'activité et par région).

On constate au graphique 5 que le surplus de croissance flamand par rapport aux deux autres régions a eu tendance à se réduire dans le temps. Compte tenu de l'évolution relativement favorable de la croissance économique wallonne dans le passé plus récent (et notamment une moyenne de 2,6 % par an en 2010 et 2011, soit 0,5 pp de plus que la moyenne nationale), un différentiel positif en faveur de la Wallonie se serait creusé depuis 2008 ; il se résorberait à moyen terme, selon nos estimations.



Emploi total par région

Chaque région belge enregistrerait une faible croissance de l'emploi intérieur sur la période 2013-2014, de 0,2 ou 0,3 % en moyenne annuelle. A moyen terme, en phase avec le redressement progressif de la croissance économique, les créations nettes d'emploi s'accéléraient pour atteindre un rythme moyen de 0,7 à 0,9 % par an (voir tableau 5). Entre 2013 et 2018, l'emploi intérieur total augmenterait de 30 000 personnes en Région bruxelloise, 98 000 personnes en Flandre et 44 000 en Wallonie. Dans chacune de ces régions, les branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » (y compris l'emploi titres-services) constitueraient à moyen terme le moteur de la croissance de l'emploi.

Productivité et salaires régionaux

En Région bruxelloise, les gains de productivité réelle projetés dans les branches d'activité marchande seraient les moins élevés des trois régions, soit 0,7 % par an sur la période 2015-2018 (tableau 5), en contraste avec ce qui avait été observé avant la crise. En particulier, la productivité dans les branches « crédit et assurances » et « transports et communication » (30 % de l'économie locale) y croîtrait encore plus faiblement par rapport aux années avant crise ; la croissance de la productivité dans ces activités se redresserait toutefois à moyen terme à Bruxelles.

Tant à moyen terme que sur l'ensemble de la période de projection, c'est la Wallonie qui enregistrerait la croissance de la productivité la plus élevée dans les branches d'activité marchande, soit, 1,1 % par an sur la période 2015-2018 (voir tableau 5) ; ceci s'expliquerait partiellement par un rattrapage d'une évolution moins favorable observée dans les services marchands avant 2012 pour cette région.

En Flandre, la croissance de la productivité réelle dans les branches d'activité marchande s'élèverait à 0,9 % par an sur la période 2015-2018, soit entre les rythmes de croissance moyens bruxellois et wallon relevés ci-dessus. En particulier, la Région flamande enregistrerait des gains de productivité plus faibles dans les services marchands, tant sur la période 2015-2018 que sur toute la période de projection.

Par ailleurs, étant donné le système relativement centralisé de négociation des salaires en Belgique, il n'est guère étonnant d'observer au tableau 5 une évolution salariale projetée qui serait proche dans les trois régions : +0,3 % à +0,4 % par an, en termes réels, sur l'ensemble de la période 2012-2018. Les gains de productivité réelle projetés dans les trois régions devraient donc être supérieurs aux hausses de coûts salariaux réels. Partant, le coût salarial réel par unité produite serait en baisse dans les branches d'activité marchande des trois régions à moyen terme, entre -0,1 % par an (Flandre) et -0,4 % par an (Bruxelles).

Revenus des ménages

Sur la période 2012-2018, la progression du revenu disponible des ménages devrait être plus rapide à Bruxelles (3 % par an en moyenne, en termes nominaux), qu'en Flandre et en Wallonie (2,7 %). Malgré une progression du total des prestations sociales relativement plus lente en Région de Bruxelles-Capitale, le revenu disponible bruxellois augmenterait, en moyenne, plus vite que son homologue flamand et wallon en raison d'une croissance plus soutenue des principales composantes (rémunérations des salariés et revenu des indépendants) de son revenu primaire¹⁴. La croissance des revenus primaires flamand et wallon serait quasiment identique ; le revenu des indépendants progresserait plus rapidement en Flandre qu'en Wallonie, l'inverse étant de mise pour les rémunérations des salariés. Le rythme d'augmentation du total des prestations sociales serait un peu plus soutenu en Flandre qu'en Wallonie au cours de la période 2012-2018.

¹⁴ La séquence des comptes des ménages régionaux fera l'objet d'une analyse détaillée dans le chapitre 5. Cette séquence consiste, dans le SEC 95, en l'enregistrement des revenus issus de l'activité économique et le traitement des transferts courants entre les ménages et les autres agents économiques (« compte de distribution secondaire du revenu »).

Ces évolutions attendues de revenus sur la période de projection font toutefois apparaître une croissance plus rapide du revenu disponible par habitant en Flandre et en Wallonie (2,1 %) qu'à Bruxelles (1,6 %), étant donné la progression relativement plus forte de la population bruxelloise à moyen terme (2012-2018).

Tableau 5 : Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale

	2011	2012	2013	2014	Moyennes			
					2015-2018	1998-2004	2005-2011	2012-2018
1. Produit intérieur brut en volume (1)								
Royaume	1,8	-0,2	0,2	1,2	1,7	2,2	1,4	1,2
Région de Bruxelles-Capitale	1,1	-0,3	0,1	1,2	1,6	2,4	1,3	1,1
Région flamande	1,9	-0,3	0,2	1,2	1,7	2,2	1,4	1,2
Région wallonne	2,0	0,1	0,3	1,2	1,8	2,1	1,4	1,2
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)								
Royaume	2,1	-0,1	0,0	1,2	1,8	2,1	1,5	1,2
Région de Bruxelles-Capitale	1,4	-0,2	-0,0	1,2	1,7	2,4	1,3	1,1
Région flamande	2,3	-0,2	0,0	1,2	1,8	2,1	1,5	1,1
Région wallonne	2,3	0,2	0,1	1,1	1,8	2,1	1,5	1,2
3. Emploi intérieur total (1)								
Royaume	1,4	0,2	0,0	0,4	0,8	1,0	1,1	0,6
Région de Bruxelles-Capitale	1,7	-0,1	0,4	0,2	0,9	0,9	0,8	0,6
Région flamande	1,2	0,2	-0,1	0,5	0,8	1,1	1,1	0,6
Région wallonne	1,5	0,2	0,0	0,5	0,7	1,0	1,3	0,5
4. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)								
Royaume	0,7	-0,4	-0,1	0,7	0,9	1,3	0,3	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	-0,8	-0,4	-0,7	1,0	0,7	1,8	0,5	0,4
Région flamande	1,1	-0,6	0,0	0,7	0,9	1,2	0,3	0,5
Région wallonne	0,7	-0,2	0,0	0,5	1,1	1,3	0,2	0,7
5. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (2)								
Royaume	-0,6	0,5	0,2	-0,1	0,5	0,7	-0,5	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	-1,9	0,7	0,2	0,0	0,3	0,9	-0,5	0,3
Région flamande	-0,4	0,5	0,2	-0,1	0,5	0,9	-0,5	0,4
Région wallonne	-0,2	0,5	0,0	0,1	0,5	0,4	-0,6	0,3
6. Revenu disponible des ménages (à prix courants) (1)								
Royaume	2,0	2,9	1,4	1,9	3,2	2,9	3,3	2,7
Région de Bruxelles-Capitale	2,3	2,6	1,9	2,2	3,6	2,8	3,6	3,0
Région flamande	2,0	2,9	1,2	1,9	3,3	3,1	3,3	2,7
Région wallonne	1,8	3,1	1,6	2,0	3,0	2,6	3,2	2,7

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Le coût salarial dans le modèle HERMREG, contrairement à celui présenté pour la Belgique au tableau 2, est net des subventions salariales.

3.2. Marché du travail

L'emploi dans les entreprises installées sur le territoire d'une région, quelle que soit la région d'origine des travailleurs, s'appelle « emploi intérieur régional ». Les travailleurs qui ne résident pas dans la région dans laquelle ils travaillent sont appelés les « navetteurs » ; ceux qui ne résident pas dans le pays où ils travaillent sont appelés les « frontaliers ». En ajoutant à l'emploi intérieur total d'une région, le solde des navetteurs et le solde des frontaliers de cette région, on obtient la « population active occupée régionale » ou encore « emploi selon la région du lieu de domicile » qui correspond donc à l'emploi des résidents d'une région.

Par ailleurs, les évolutions attendues du nombre de chômeurs et du taux de chômage résultent de la confrontation de l'offre de travail à la demande de travail. Les perspectives d'offre de travail, nationales et régionales, sont obtenues de façon *bottom-up*, à l'aide d'un module socio-démographique séparé, le résultat au niveau national étant déterminé par l'agrégation des estimations régionales. Les résultats de la projection socio-démographique de l'offre de travail sont employés comme hypothèses exogènes dans la projection régionale économique proprement dite.

Tous ces éléments sont successivement abordés dans les paragraphes ci-dessous, dans l'ordre suivant : démographie et offre de travail, emploi intérieur régional total¹⁵, navettes, solde frontalier, population active occupée régionale. Enfin, les évolutions régionales du taux d'emploi, du taux de chômage et du nombre de chômeurs à moyen terme sont présentées.

3.2.1. Démographie et offre de travail

Les observations de la population au 1^{er} janvier 2012 (la dernière observation disponible) indiquent que la population belge a fortement augmenté entre janvier 2011 et janvier 2012 (+84 700 personnes), mais que cette hausse a été moins importante que celle enregistrée l'année d'avant (+111 400 personnes). Cet affaiblissement de la croissance est dû principalement à l'évolution du solde des migrations externes, qui avait atteint un niveau record en 2010 (79 500 personnes), mais qui, notamment, sous l'influence d'un nombre moins élevé de régularisation des sans-papiers, est tombé à 62 200 personnes en 2011.

Les perspectives de population partent de la situation observée au 1^{er} janvier 2012¹⁶. Cette projection prend en compte le net déclin, observé dans le courant de 2012, de l'immigration via le canal du regroupement familial et de l'autorisation de séjour pour des raisons humanitaires. Ce déclin est supposé structurel. En moyenne annuelle, la croissance de la population belge serait ainsi retombée de 0,9 % en 2011 à 0,74 % en 2012 (voir tableau 6).

La chute de la croissance de la population d'âge actif (de 0,63 % en 2011 à 0,34 % en 2012) a été encore plus accentuée. En plus de la diminution du solde des migrations externes, une importante cohorte de population a en effet franchi le cap des 65 ans l'année passée. Ce dernier phénomène joue plus fort en Flandre (où la croissance de la population d'âge actif diminue de 0,42 % à 0,23 %) et en Wallonie (diminution de 0,47 % à 0,15 %), alors qu'à Bruxelles, le ralentissement de la croissance de la population d'âge actif, qui est passée de 2,3 % à 1,56 %, est surtout lié à l'affaiblissement du solde migratoire.

¹⁵ Une analyse plus approfondie des résultats en termes d'emploi par branche d'activité est réalisée dans le chapitre 4.

¹⁶ Perspectives de population 2012-2060, BFP et DGSIE, mai 2013.

Jusqu'en 2015, la croissance de la population belge d'âge actif resterait à peu près au même niveau, toujours soutenue par un solde migratoire largement positif. Au delà de 2015, les perspectives de population tiennent compte d'une érosion progressive du solde migratoire (qui s'établirait à 40 400 personnes en 2018). L'attrait relatif de la Belgique comme hôte pour les migrants hors UE15 diminuerait quelque peu, à mesure que l'écart de niveau de vie entre la Belgique et les autres pays européens se réduit. En outre, en fin de période de projection, on assisterait à une nouvelle augmentation de la taille des cohortes de population qui quittent la population en âge de travailler. La combinaison de ces deux facteurs a pour effet de faire progressivement diminuer la croissance de la population belge d'âge actif, qui n'atteindrait plus que 0,12 % en 2018.

Tableau 6 : Scénario pour la démographie et l'offre de travail
moyennes annuelles

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes		
						1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
1. Population totale								
<i>1a. Evolution en milliers</i>								
Royaume	98,0	81,3	80,7	81,5	71,5	34,3	81,8	75,6
Région de Bruxelles-Capitale	24,7	18,4	18,1	18,4	14,5	7,3	17,9	16,1
Région flamande	49,4	42,4	41,5	41,5	36,6	17,7	42,7	38,8
Région wallonne	24,0	20,6	21,1	21,7	20,4	9,2	21,1	20,7
<i>1b. Evolution en pour cent</i>								
Royaume	0,9	0,7	0,7	0,7	0,6	0,3	0,8	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	2,2	1,6	1,6	1,6	1,2	0,8	1,7	1,4
Région flamande	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6	0,3	0,7	0,6
Région wallonne	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,3	0,6	0,6
2. Population d'âge actif (15-64 ans)								
<i>2a. Evolution en milliers</i>								
Royaume	45,3	24,9	24,8	25,5	17,0	18,4	55,7	20,5
Région de Bruxelles-Capitale	17,1	11,9	11,8	12,2	9,0	6,2	13,6	10,3
Région flamande	17,4	9,4	9,3	8,6	3,3	4,9	24,6	5,8
Région wallonne	10,8	3,6	3,6	4,7	4,7	7,3	17,6	4,4
<i>2b. Evolution en pour cent</i>								
Royaume	0,6	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3	0,8	0,3
Région de Bruxelles-Capitale	2,3	1,6	1,5	1,6	1,1	1,0	1,9	1,3
Région flamande	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,6	0,1
Région wallonne	0,5	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,8	0,2
3. Taux d'activité, définition BFP (1)(2)								
Royaume	72,7	72,6	72,7	73,0	73,8	71,4	72,8	73,3
Région de Bruxelles-Capitale	73,1	72,4	72,1	72,1	71,8	72,8	74,2	72,0
Région flamande	73,9	73,9	74,1	74,5	75,7	72,2	73,7	74,8
Région wallonne	70,3	70,4	70,5	70,7	71,2	69,6	70,9	70,9

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes		
						1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
4. Population active (15 ans et plus), définition BFP								
<i>4a. Evolution en milliers</i>								
Royaume	33,3	15,8	27,0	37,5	27,5	49,3	37,7	27,2
Région de Bruxelles-Capitale	8,6	3,1	6,6	8,3	6,0	8,7	8,3	6,0
Région flamande	17,7	7,1	16,4	20,6	15,1	23,4	19,9	14,9
Région wallonne	7,0	5,7	4,0	8,7	6,4	17,2	9,5	6,3
<i>4b. Evolution en pour cent</i>								
Royaume	0,6	0,3	0,5	0,7	0,5	1,0	0,7	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	1,6	0,6	1,2	1,5	1,0	1,9	1,6	1,0
Région flamande	0,6	0,2	0,5	0,7	0,5	0,8	0,7	0,5
Région wallonne	0,4	0,3	0,2	0,5	0,4	1,1	0,6	0,4

(1) Rapport entre la population active (15 ans et plus) et la population d'âge actif (15-64 ans).

(2) La colonne 2015-2018 donne la valeur en fin de période (2018).

Cette chute est relativement plus forte à Bruxelles (avec une croissance atteignant encore 0,83 % en 2018-qui reste la plus élevée par rapport aux autres régions), suivie de la Flandre (où la croissance serait même légèrement négative en 2018, soit -0,03 %, une situation qui ne s'est jamais produite durant la période observée, laquelle remonte au début des années 1970) et est la moins marquée en Wallonie (diminution à 0,12 % en 2018). La croissance de la population d'âge actif reste donc, à moyen terme (période 2012-2018), significativement plus forte à Bruxelles (moyenne de 1,3 % par an) qu'en Wallonie (0,19 % par an) et en Flandre (0,14 % par an). La population belge d'âge actif croît en moyenne de 0,28 % par an. Dans une perspective historique plus large, il s'agit d'une croissance encore considérable, mais en net recul par rapport au passé récent.

Le taux d'activité¹⁷ belge a progressé de manière ininterrompue durant deux décennies (de 64,2 % en 1985 à 73,4 % en 2005) ; il a toutefois diminué à 72,7 % en 2007 et a continué à fluctuer autour de ce niveau au cours des cinq dernières années. Cette rupture dans l'évolution du niveau global d'activité s'explique en partie par la structure d'âge de la population en âge de travailler. En effet, surtout durant la période 2004-2010, le poids relatif des travailleurs les plus âgés dans la population d'âge actif (et qui présente traditionnellement un taux d'activité plus bas que la moyenne) s'est fortement accru, ce qui a pesé nettement sur le taux d'activité global. Mais ce phénomène ne constitue pas le seul élément d'explication. Ainsi, on a pu constater qu'en moyenne, au cours des six dernières années, des modifications dans le comportement d'offre¹⁸ n'ont plus contribué positivement à la croissance de l'offre de main-d'œuvre.

Cependant, la participation croissante des générations plus récentes de femmes au marché du travail et la politique d'encouragement au maintien dans la population active des travailleurs âgés (relèvement de l'âge légal de pension des femmes ; mesures en matière de prépensions dans le Pacte de solidarité entre générations) ont contribué durant toute cette période à stimuler la croissance de l'offre de travail

¹⁷ Définition administrative : correspond au rapport entre la population active totale de 15 ans et plus (sur la base des chiffres de l'emploi et du chômage des organismes de sécurité sociale, y compris les 'chômeurs âgés') et la population d'âge actif (de 15 ans à 64 ans).

¹⁸ Défini comme l'ensemble des changements de taux d'activité par âge, sexe et région du domicile.

parmi la population de plus de 50 ans. Cette évolution a toutefois été entièrement compensée par des évolutions négatives des taux d'activité des autres groupes d'âge.

Dans les classes d'âge les plus jeunes, cette évolution négative peut être liée à une nouvelle progression de la participation à l'enseignement supérieur et à l'allongement de la durée des études suite à la réforme de Bologne. Par ailleurs, on ne peut pas exclure que la crise économique persistante ait eu un impact négatif additionnel sur le comportement d'offre. Néanmoins, il est à remarquer que la perte de dynamique au niveau des taux d'activité (définition administrative) parmi les moins de 50 ans est nettement plus forte que celle découlant des taux mesurés par le biais de l'EFT¹⁹. Par conséquent, on peut en déduire que des facteurs purement administratifs concourent aussi à expliquer le recul sensible, constaté récemment, de la contribution des moins de 50 ans à la croissance de l'offre de travail. Ainsi, les contrôles plus stricts concernant la recherche active d'un emploi semblent avoir joué un rôle important. Depuis le milieu des années 2000, ces contrôles ont abouti à une hausse des suspensions d'allocataires et auraient de ce fait poussé à la baisse les estimations administratives du chômage et de la population active.

Ce changement de cap de l'évolution du taux d'activité depuis le milieu des années 2000 est observé dans les trois régions. Toutefois, depuis 2007, il y a une nette reprise perceptible en Flandre, où le taux d'activité est passé de 73,3 % en 2007 à 73,9 % en 2012, alors qu'en Wallonie (baisse de 71 % à 70,4 %) et à Bruxelles (baisse de 74,4 % à 72,4 %), le taux d'activité a continué à perdre du terrain. En Wallonie et en Flandre – contrairement à Bruxelles – l'évolution du taux d'activité jusque et y compris 2010 a encore été fortement influencée par des changements dans la structure d'âge de la population d'âge actif. Si l'on fait abstraction de ces glissements démographiques, il apparaît que la contribution des changements de comportement à la croissance de l'offre de travail au cours de la période 2008-2012 s'est élevée à 0,22 pp par an en Flandre, alors qu'elle a été légèrement négative en Wallonie (-0,05 pp par an) et très négative à Bruxelles (-0,55 pp par an).

Pour la période de projection, nous tablons – à politique inchangée – sur une poursuite de la baisse des taux d'activité des jeunes (15 à 24 ans) observée au cours de la dernière décennie, avec toutefois une stabilisation progressive. Pour la classe d'âge de 25 à 39 ans, nous maintenons l'influence des chocs négatifs antérieurs, en supposant que les politiques plus strictes de suspension auront des effets durables sur les taux d'activité de cette classe d'âge à moyen terme.

En outre, les mesures relatives au marché du travail, introduites par le gouvernement fin 2011, et leurs effets attendus ont été pris en considération. Ainsi, la réforme du système des allocations d'attente (dorénavant appelées allocations d'insertion) pour les jeunes ayant quitté l'école et demandeurs d'emploi va de pair avec un contrôle plus strict de la recherche active d'un emploi dans ce groupe cible et, à partir de 2015, limite les allocations d'insertion dans le temps. Cette mesure devrait avoir un impact négatif sur les taux d'activité dans les classes d'âge concernées puisqu'une partie de la population visée devrait se retirer, au moins temporairement, du marché du travail (ou tout au moins ne plus être enregistrée comme demandeuse d'emploi). En revanche, les autres mesures (réforme du régime de mise en disponibilité dans l'enseignement en Communauté flamande et en Communauté française ; durcissement des conditions d'accès au crédit-temps à temps plein ou à la prépension à temps plein ;

¹⁹ Enquête sur les forces du travail (EFT) réalisée par la DGSIE.

relèvement de l'âge minimum de la pension anticipée et renforcement de la condition de carrière) élargissent l'offre de travail.

Dans leur ensemble, les réformes récentes du marché du travail stimulent la croissance de la population active. Cet effet est plus marqué en Flandre que dans les deux autres régions. D'une part, l'impact négatif des allocations d'attente sur l'offre de travail serait beaucoup plus marqué dans ces deux dernières régions (où la proportion de bénéficiaires d'allocations d'attente dans la population d'âge actif est plus élevée). D'autre part, la réforme du régime de prépension (dorénavant : régime de chômage avec complément d'entreprise) aura un impact beaucoup plus marqué sur la population active en Flandre (où le nombre de prépensions est plus élevé).

Tant en Wallonie qu'en Flandre, l'impact des réformes s'ajoute à l'augmentation structurelle des taux d'activité des femmes de plus de 40 ans due à des effets de cohorte. Ainsi, en Wallonie, le taux d'activité global augmente nettement en projection pour atteindre 71,2 % en 2018 (+ 0,8 pp par rapport à 2012). En Flandre, la progression serait encore plus marquée et le taux d'activité atteindrait 75,7 % (+1,8 pp par rapport à 2012). Cette progression en Flandre et en Wallonie s'affaiblirait un peu au cours de la seconde moitié de la période de projection puisque les réformes de la mise en disponibilité et de la prépension auront produit leurs principaux effets. A Bruxelles, si l'on se base sur l'évolution récente des taux d'activité des femmes âgées entre 30 et 55 ans, les effets de cohorte joueraient à peine. En 2013, le taux d'activité global poursuivrait son recul jusqu'à 72,1 % ; il fléchirait encore légèrement en projection pour s'établir à 71,8 % en 2018.

En dépit d'un nouveau recul du taux d'activité global bruxellois, la population active à Bruxelles devrait continuer à enregistrer une croissance à moyen terme nettement plus forte qu'en Wallonie (0,48 %) et en Flandre (0,38 %). Cet écart s'explique entièrement par l'impulsion démographique plus importante que connaît Bruxelles. Toutefois, l'écart de croissance entre Bruxelles et les deux autres régions se résorbe légèrement en comparaison avec le passé récent.

Après agrégation à l'échelle nationale, le taux d'activité global grimpe jusqu'à 73,8 % en 2018 tandis que la population active croît en moyenne de 0,51 % en période de projection. Tant à l'échelle nationale que dans chacune des trois régions, la croissance de la population active se redresse au cours de la première moitié de la période de projection avant de ralentir par la suite. Ce tassement serait lié au fait que la contribution démographique à cette hausse diminue et que l'effet des mesures récentes sur l'évolution des taux d'activité dans la classe d'âge des 55-64 ans se réduit. En fin de période, la croissance de la population active demeure plus rapide à Bruxelles (0,76 %) qu'en Flandre (0,19 %) et qu'en Wallonie (0,21 %).

3.2.2. Emploi intérieur régional

La section 3.1 a déjà abordé la projection de l'emploi total par région. Pour rappel, celui-ci, après une atonie généralisée sur la période 2012-2013 (taux de croissance annuel moyen de 0,2 % à Bruxelles, 0,1 % en Flandre et en Wallonie), repartirait légèrement à la hausse en 2014 (0,2 % à Bruxelles, 0,5 % en Flandre et en Wallonie). Cette hausse se renforcerait à moyen terme (2015-2018), atteignant un taux de croissance annuel moyen de 0,9 % à Bruxelles, 0,8 % en Flandre et 0,7 % en Wallonie. Nous distinguons l'emploi indépendant de l'emploi salarié dans l'analyse qui est menée ci-après

Tout d'abord, les salariés représentent 83 % de l'emploi total tant en Flandre qu'en Wallonie et 90 % à Bruxelles (2011). Dès lors, le profil d'évolution projeté de l'emploi salarié dans chacune des régions ressemble à celui de l'emploi total (décrit précédemment). Au cours de la période 2015-2018, le nombre de salariés progresserait toutefois un peu plus vite en Flandre et en Wallonie (croissance moyenne de 1,0 % par an dans chacune de ces régions) qu'à Bruxelles (0,8 % par an).

En ce qui concerne l'emploi indépendant en Belgique, en 2011, 61 % était situé en territoire flamand, 29 % en Wallonie et près de 10 % à Bruxelles. Au cours des 12 dernières années, l'emploi indépendant a crû, en moyenne, plus rapidement en Région de Bruxelles-Capitale et, dans une moindre mesure, en Flandre (respectivement de 1,8 % et 0,5 % par an sur la période 2000-2011). En Wallonie, en revanche, malgré un léger redressement sur la période 2007-2011, le nombre d'indépendants est quasiment resté stable (-0,1 % par an) depuis 2000.

Dans la plupart des branches d'activité dans lesquelles l'emploi indépendant a un poids relativement important, l'évolution de celui-ci, par région, suit une tendance lourde et apparaît finalement peu sensible à la conjoncture. Par exemple, dans les trois régions, la tendance est fortement à la baisse dans l'« agriculture » et le « commerce et horeca » et fortement à la hausse dans les « autres services marchands »²⁰.

Selon nos estimations, sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi indépendant croîtrait, dans chaque région, à un rythme nettement inférieur à celui observé, en moyenne, au cours du passé récent : +1,6 % par an à Bruxelles, +0,2 % en Flandre et -0,2 % en Wallonie au cours de la période 2012-2018 contre, respectivement, +2,8 %, +0,9 % et +0,4 % au cours de la période 2005-2011.

3.2.3. Solde frontalier et solde des navettes

Afin d'obtenir la population active occupée par région, il faut ajouter à l'emploi intérieur régional présenté ci-dessus le solde frontalier et le solde des navettes de chacune des régions, ce dernier solde étant, par région, nettement plus important que le premier.

Solde frontalier

Le solde frontalier pour l'ensemble du pays est positif, ce qui signifie que le nombre de résidents belges qui travaillent à l'étranger est supérieur au nombre de non-résidents belges qui travaillent en Belgique. En 2011, le solde frontalier belge s'est élevé à 76 900 personnes ; 37 % de ce solde frontalier était flamand, 36 % bruxellois (essentiellement le personnel des ambassades et des institutions internationales résidant à Bruxelles), 27 % wallon. L'hypothèse retenue en projection est le maintien du solde frontalier national à son dernier niveau observé, à savoir 2012. La ventilation régionale de ce solde serait, tout au long de la période de projection, semblable à celle de la dernière année observée. En 2018, le solde

²⁰ L'évolution récente du travail indépendant a été influencée par une rupture de tendance dans certaines branches, notamment la construction à Bruxelles, sous l'effet du nombre croissant de ressortissants des nouveaux Etats membres européens qui ont choisi de s'établir en Belgique sous ce statut en raison des restrictions limitant la circulation des travailleurs salariés. Dans les présentes perspectives, cet effet de substitution ne joue plus que très peu puisque ces barrières ont été levées pour la plupart de ces Etats sauf deux : la Bulgarie et la Roumanie. Les salariés ressortissants de ces deux derniers Etats ne devraient plus être soumis à l'obligation du permis de travail à partir du 1^{er} janvier 2014 (source : SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, <http://www.emploi.belgique.be>).

frontalier positif alimenterait donc la population active occupée wallonne d'un peu plus de 21 000 personnes, celle de Flandre de près de 27 000 personnes et de Bruxelles de près de 29 000 personnes.

Solde des navetteurs

Les deux principaux flux de navetteurs interrégionaux sont ceux entrant à Bruxelles en provenance de Flandre (près de 220 000 personnes en 2011) et de Wallonie (près de 117 000 personnes en 2011). À côté de ces deux principaux flux, il y a quatre autres flux, moins importants mais ayant enregistré une hausse quasiment continue au cours du passé récent. Au total, la Région de Bruxelles-Capitale se caractérise par un solde de navettes négatif, soit environ -281 000 en 2011 (cf. tableau 7), une bonne partie de l'emploi intérieur bruxellois étant occupé par des travailleurs en provenance de Wallonie ou de Flandre (voir ci-dessous). Le solde positif des navetteurs wallons s'élevait à environ 115 000 personnes en 2011, tandis que le solde positif des navetteurs flamands atteignait presque 166 000 personnes.

Selon les présentes projections, la part de l'emploi intérieur bruxellois occupé par des résidents flamands et wallons continuerait de baisser à moyen terme, prolongeant le mouvement entamé dès 2000. Cette part s'élevait en effet encore à 53,0 % en 2000, pour d'atteindre 48,6 % en 2011²¹ (31,7 % de résidents flamands et 16,9 % de résidents wallons) ; elle pourrait s'élever à 47,2 % en 2018. La baisse de cette part à moyen terme correspond à une quasi stabilisation du nombre de navetteurs flamands allant travailler à Bruxelles (219 800 en 2018 contre 219 500 en 2011) et à une légère augmentation du nombre de navetteurs wallons allant travailler dans la capitale (121 100 en 2018 contre 116 900 en 2011). Les quatre autres flux de navetteurs interrégionaux, nettement moins importants, seraient en hausse à moyen terme. Cela reflète, comme on l'observe déjà sur le passé, la mobilité croissante des travailleurs entre régions.

Au total, le solde positif de navetteurs wallons, largement influencé par le flux de Wallonie vers Bruxelles (et aussi, dans une moindre mesure, par celui des navetteurs wallons vers la Flandre), serait en hausse à moyen terme (croissance annuelle moyenne de 0,6 % au cours de la période 2012-2018) pour atteindre 120 100 personnes en 2018 (cf. tableau 7) contre 115 400 personnes en 2011, et cela malgré une progression des flux entrant en Wallonie en provenance de Bruxelles et de Flandre.

Le solde positif de navetteurs flamands, largement influencé par le flux de Flandre vers Bruxelles, serait en baisse à moyen terme (décroissance annuelle moyenne de 1,0 % au cours de la période 2012-2018) ; il n'atteindrait plus que 154 800 personnes en 2018, alors qu'il concernait 165 700 personnes en 2011. La réduction du solde des navetteurs flamands serait donc supérieure à la hausse du solde des navetteurs wallons.

En conséquence, le solde des navetteurs bruxellois devrait être moins négatif à moyen terme : il s'élèverait à -274 900 personnes en 2018, soit 6 200 personnes de plus qu'en 2011. Cette augmentation résulterait d'un peu moins de 11 000 navettes supplémentaires de Bruxellois vers les deux autres régions belges, ce qui est largement suffisant pour compenser la légère hausse du total des flux entrants en provenance de Flandre et de Wallonie (un peu plus de 4 000 navetteurs).

²¹ En 2011, la part de l'emploi intérieur flamand occupé par des résidents flamands était de 96,6 %, celle de l'emploi intérieur wallon occupé par des résidents wallons de 94,4 %.

3.2.4. Population active occupée régionale

Tant en Flandre qu'en Wallonie, le poids du solde des navettes interrégionales dans la population active occupée est relativement faible (environ 6 % en Flandre et 8 % en Wallonie en 2011). En conséquence, la progression de l'emploi intérieur et celle de la population active occupée de chacune de ces régions sont largement semblables. A Bruxelles, par contre, le solde des navettes interrégionales influence considérablement l'évolution de la population active occupée.

Ainsi, au cours de la période de projection (2012-2018), et compte tenu de l'évolution du solde des navettes interrégionales décrite ci-dessus, la population active occupée devrait croître, en moyenne, plus rapidement à Bruxelles (1,1 %) qu'en Wallonie (0,5 %) et en Flandre (0,5 %), et ce alors que l'emploi intérieur serait, lui, en progression comparable dans les trois Régions (0,6 % par an en moyenne à Bruxelles et en Flandre, 0,5 % en Wallonie).

La progression attendue en projection est semblable à celle observée au cours du passé récent. Au cours de la période 1998-2011 (voir tableau 7), la population active occupée bruxelloise a ainsi crû près de deux fois plus rapidement que l'emploi intérieur bruxellois (croissance annuelle moyenne de, respectivement, 1,7 % et 0,9 %) tandis qu'en Flandre et en Wallonie, la croissance des populations actives occupées (1,0 % pour chacune de ces régions) avoisinait celle de l'emploi intérieur (1,1 % pour chacune de ces régions).

3.2.5. Taux d'emploi

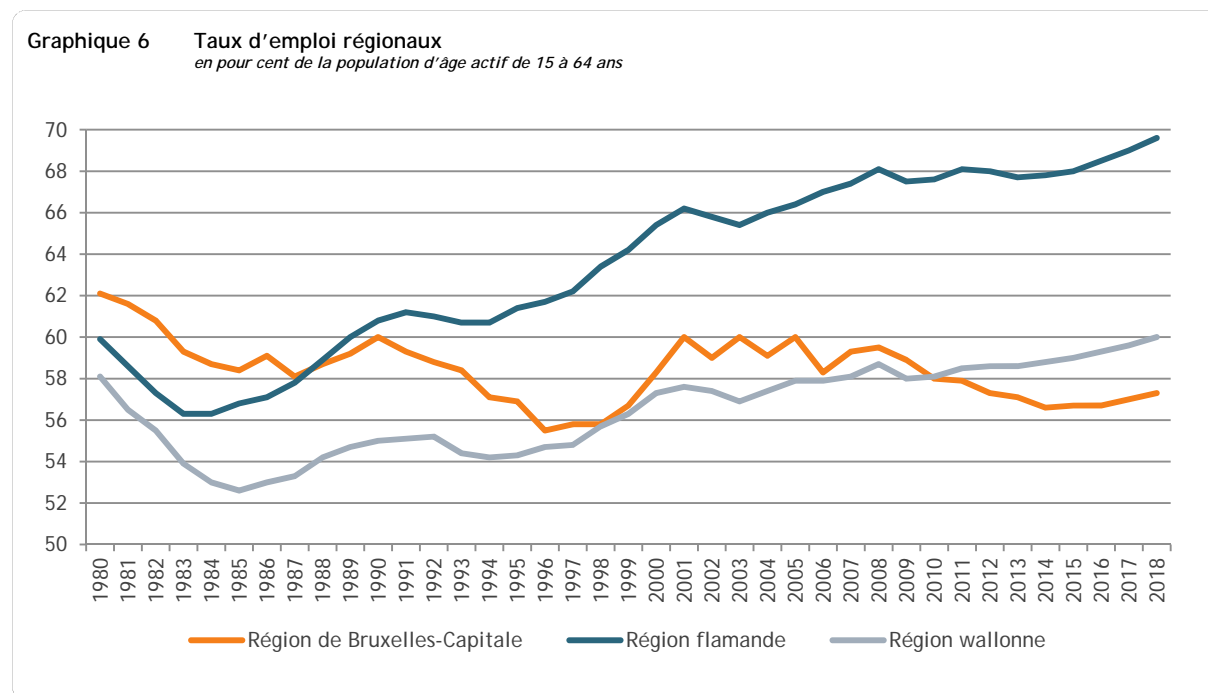
Tout comme en 2010, le taux d'emploi – à savoir le ratio population active occupée sur population d'âge actif (15-64 ans) – a connu, en 2011, une évolution similaire en Flandre et en Wallonie, mais différente à Bruxelles. Ainsi, après une quasi stabilisation en 2010 (+0,1 point dans les deux régions), les taux d'emploi flamand et wallon auraient enregistré une hausse d'environ un demi-point de pourcentage en 2011 (+0,5 point en Flandre, +0,4 point en Wallonie). A l'inverse, le taux d'emploi bruxellois aurait très légèrement diminué en 2011 (-0,1 point), dans la foulée d'une nette baisse enregistrée en 2010 (-0,9 point). Dans la Région de Bruxelles-Capitale, la croissance de la population d'âge actif (2,3 % en 2011) a dépassé celle de la population active occupée, pourtant la plus dynamique (2,1 %). Les populations d'âge actif flamande et wallonne ont crû, quant à elles, nettement moins vite qu'à Bruxelles (respectivement, 0,4 et 0,5 %).

Entre 2012 et 2014, le taux d'emploi belge devrait quasiment stagner, atteignant en 2014 un niveau de 63,7 %, soit 0,3 point de moins qu'en 2011. Ce constat serait également de mise en Région flamande, où le taux d'emploi atteindrait 67,8 % en 2014 contre 68,1 % en 2011, et en Wallonie, où il passerait de 58,5 % en 2011 à 58,8 % en 2014. A Bruxelles, en revanche, le taux d'emploi perdrait plus d'un point entre 2011 (57,9 %) et 2014 (56,6 %). Ces évolutions résultent de celle de la population active occupée, en hausse de 0,8 % à Bruxelles, 0,1 % en Flandre et 0,3 % en Wallonie, d'une part et, d'autre part, de l'augmentation projetée de la population d'âge actif de, respectivement, 1,6 %, 0,2 % et 0,2 %.

A partir de 2015, le taux d'emploi serait en progression régulière dans chacune des trois régions, la croissance annuelle moyenne 2015-2018 de la population active occupée (1,4 % à Bruxelles, 0,7 % en Flandre et en Wallonie) dépassant celle de la population d'âge actif (respectivement, 1,1 %, 0,1 % et

0,2 %). En 2018, le taux d'emploi atteindrait ainsi 57,3 % à Bruxelles (-0,6 point par rapport à 2011), 69,6 % en Flandre (+1,5 point par rapport à 2011) et 60,0 % en Wallonie (+1,4 point par rapport à 2011).

Pour la Flandre et la Wallonie, le taux d'emploi en 2018 représenterait un progrès incontestable par rapport au passé (période 1980-2010) (voir graphique 6). A Bruxelles, le taux d'emploi projeté pour 2018 serait inférieur à celui prévalant au début des années deux mille.



On notera que les évolutions observées du taux d'emploi, selon le concept administratif, sont en général corroborées par les évolutions du taux d'emploi tel que défini dans le cadre de la stratégie EU2020 (calculé à partir de l'enquête sur les forces de travail pour la classe d'âge de 20 à 64 ans). Néanmoins, il est vrai que les variations année par année de ces deux concepts de taux d'emploi peuvent être différentes. C'est notamment le cas en 2011 et, dans une moindre mesure, en 2012. Ainsi, le taux d'emploi bruxellois mesuré sur base administrative pour la classe d'âge de 15 à 64 ans a été stable en 2011 (-0,1 point) et en baisse en 2012 (-0,6 point) tandis que l'indicateur utilisé dans le cadre de la stratégie EU2020 a reculé d'1 point de pourcentage en 2011 et a stagné en 2012. La comparaison de la progression en 2011 des deux taux d'emploi pour la Flandre se solde par le même constat : hausse pour le taux d'emploi mesuré sur base administrative pour la classe d'âge de 15 à 64 ans, baisse pour celui pris en compte dans la stratégie EU2020. En 2012, une légère diminution (-0,1 point) a été enregistrée pour les deux concepts. En ce qui concerne la Wallonie, les deux taux d'emploi ont augmenté de 0,5 point au cours de la période 2011-2012 ; l'augmentation du taux administratif a toutefois été plus importante en 2011 tandis que la hausse du taux EU2020 a été plus marquée en 2012.

Au final, le taux d'emploi utilisé dans le cadre de la stratégie EU2020 atteindrait, en 2018, 58,5 % à Bruxelles (+0,3 point par rapport à 2011), 72,9 % en Flandre (+1,1 point) et 63,8 % en Wallonie (+1,6 point).

3.2.6. Nombre de chômeurs et taux de chômage

Au niveau national, le chômage selon la définition du BFP²² a augmenté de 53 100 unités au cours des deux années qui ont suivi la crise financière (2009-2010) et est nettement redescendu en 2011 (-26 000 unités). Le taux de chômage a atteint 12 % en 2011, soit un chiffre à peine plus élevé qu'en 2008 (11,7 %). Cette hausse relativement « modérée » (de 27 100 unités) du chômage dans le sillage du recul de l'activité économique le plus important depuis la seconde guerre mondiale est attribuable à une croissance particulièrement faible de la productivité (cf. section 3.1) et à des nouveaux chocs négatifs sur les taux d'activité dans les classes d'âge jeune et moyen (cf. section 3.2.1). Les deux phénomènes ont également joué lors du nouveau ralentissement conjoncturel enregistré en 2012. L'emploi a encore légèrement progressé (de 7 700 unités) en présence de faibles gains de productivité, tandis que la croissance de la population active (de 15 800 unités) est restée largement en-deçà des anticipations. Par conséquent, en 2012, le chômage belge n'a augmenté que de 8 500 unités^{23,24} et le taux de chômage n'a pas dépassé 12,1 %.

En Région de Bruxelles-Capitale, le nombre de chômeurs a augmenté de 13 100 unités entre 2008 et 2010 pour ensuite diminuer de 600 unités l'année suivante et augmenter de 800 unités en 2012. En 2012, le taux de chômage bruxellois s'est élevé à 20,8 %, soit un niveau supérieur de 1,2 point à celui de 2008. En Wallonie, le nombre de chômeurs a commencé à diminuer dès 2010 ; entre 2008 et 2010, le nombre de chômeurs n'a augmenté que de 6 300 unités. Il a ensuite diminué de 9 300 unités en 2011 et a augmenté de 1 400 unités en 2012. Le taux de chômage wallon de 2012 (16,7 %) était inférieur à celui de 2008 (17,1 %). En Flandre, le nombre de chômeurs a augmenté de 33 700 unités entre 2008 et 2010, a baissé de 16 200 unités en 2011 et a augmenté de 6 300 unités en 2012²⁵. Le taux de chômage flamand a atteint 8,0 % en 2012 contre 7,4 % en 2008.

Cette année, le chômage belge progresserait beaucoup plus rapidement (de 25 800 unités), la faiblesse de l'activité économique plombant la croissance (quasi nulle) de l'emploi avec, de plus, une croissance de la population active qui reprend quelque peu (+27 000). En 2013, le taux de chômage devrait monter à 12,5 %.

En 2013, chacune des régions devrait enregistrer une hausse tant de son nombre de chômeurs que de son taux de chômage, cette double hausse étant moins marquée à Bruxelles (+1 500 unités ; +0,0 point) et en Wallonie (+2 900 unités ; +0,1 point) qu'en Flandre (+21 500 unités ; +0,7 point). La Flandre connaîtrait une croissance négative de sa population active occupée (-0,2 %) alors que sa population active augmenterait (0,5 %) tandis que dans les deux autres régions, la croissance de la population active occupée (0,1 % en Wallonie et 1,2 % à Bruxelles) serait quasiment suffisante pour absorber la croissance de la population active (respectivement, 0,2 % et 1,2 %).

²² A savoir les demandeurs d'emploi selon les sources administratives plus les chômeurs âgés.

²³ Notons que le nombre de chômeurs indemnisés a encore sensiblement baissé en 2012 (de 9 800 unités) étant donné que l'allongement du stage d'attente, maintenant rebaptisé stage d'insertion professionnelle, pour les jeunes qui terminent leurs études a entraîné un glissement du statut de chômeur indemnisé vers celui de chômeur non indemnisé.

²⁴ Ces chiffres ne sont en outre pas corrigés pour la nouvelle méthode d'enregistrement des demandeurs d'emploi que le VDAB applique depuis janvier 2012 et qui implique une hausse du chômage de 6 000 unités en 2012 par rapport aux chiffres établis selon l'ancienne méthode.

²⁵ Cette augmentation résulte en grande partie du changement apporté à la méthode d'enregistrement du VDAB (cf. footnote précédente).

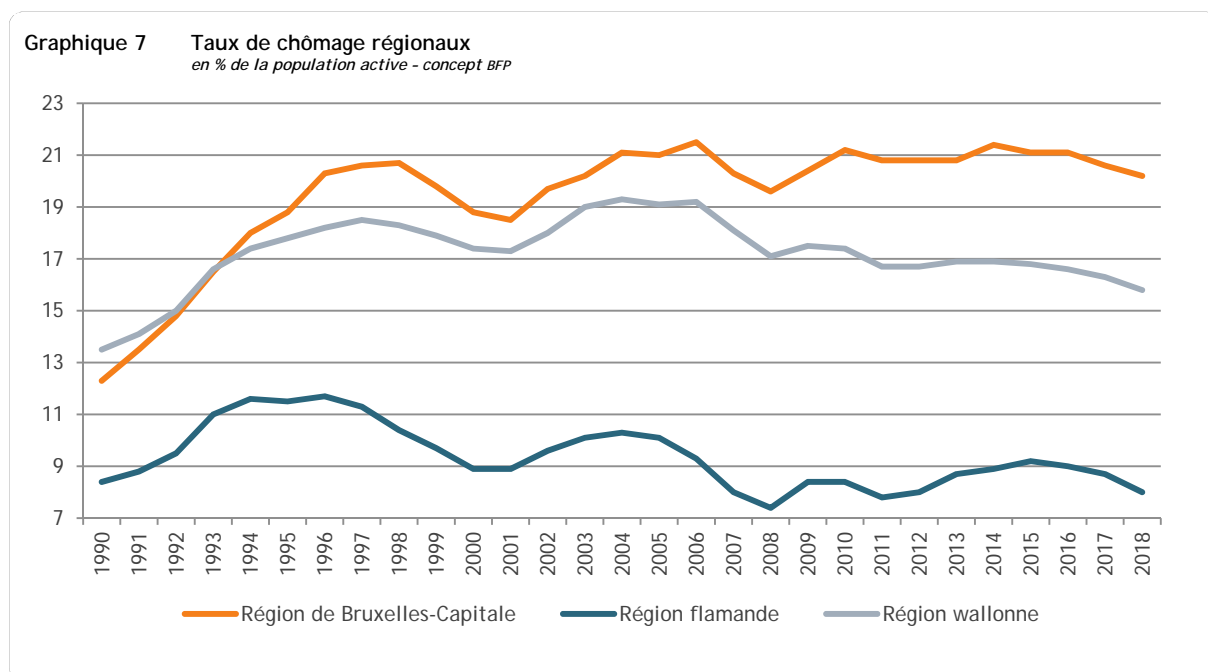
Sur la période 2014-2015 aussi, le chômage poursuit son ascension au niveau national (de, respectivement, 17 000 et 9 300 unités²⁶). En effet, la croissance de l'emploi ne se raffermirait que progressivement, alors que l'effet expansif des réformes structurelles sur l'offre de travail joue à plein. Le taux de chômage grimperait à 12,8 % en 2015, soit 0,3 point supérieur à son niveau de 2013.

Cette augmentation serait également de mise dans chacune des régions au cours de la période 2014-2015 mais, à nouveau, de façon plus prononcée, en termes relatifs, en Flandre et à Bruxelles qu'en Wallonie, et en termes cumulés sur les deux années : +7,7 % (ou +20 600 unités), +4,0 % (ou +4 700 unités) et +0,4 % (ou +1 000 unités). Ainsi, en 2015, le taux de chômage s'élèverait à 21,1 % à Bruxelles (+0,3 point), 9,2 % en Flandre (+0,5 point) et 16,8 % en Wallonie (-0,1 point). La croissance annuelle moyenne 2014-2015 de la population active occupée wallonne serait en effet un peu supérieure à celle de la Flandre (0,5 % contre 0,4 %) tandis que, dans le même temps, la progression de l'offre de travail flamande (0,7 %) dépasserait celle de la Wallonie (0,5 %). A Bruxelles, la population active occupée croîtrait nettement plus rapidement que dans les deux autres régions (1,1 %) mais cette hausse resterait toutefois insuffisante pour absorber la croissance de l'offre de travail, elle aussi beaucoup plus importante que dans les deux autres régions (1,3 %).

Au niveau national, l'accélération attendue de la croissance de l'emploi en 2016, conjuguée à un ralentissement de la croissance de l'offre de travail en 2017 (lorsque la réforme du régime de prépension et de mise en disponibilité atteindra sa vitesse de croisière et que les impulsions démographiques s'affaibliront) devrait déboucher sur une baisse du chômage, qui s'intensifierait au cours du temps. Finalement, le chômage belge baisserait de 49 800 unités sur la période 2016-2018, neutralisant ainsi presque totalement la hausse attendue pour la première période de projection²⁷. Le taux de chômage selon la définition du BFP commencerait à diminuer à partir de 2016 pour retomber à 11,7 % en 2018.

²⁶ Il convient à nouveau de remarquer que le nombre de chômeurs indemnisés (en ce compris les chômeurs âgés) diminue (de 4 300 unités) à l'horizon 2015 étant donné que plusieurs aspects de la réforme du système d'allocations d'insertion (allongement du stage d'insertion en cas de recherche insuffisante d'emploi ; contrôle plus strict de la recherche active d'un emploi par les bénéficiaires d'une allocation d'insertion ; limitation dans le temps des allocations d'insertion) entrent en régime de croisière au cours de cette période et entraînent des glissements vers le chômage non indemnisé et l'inactivité. Ce glissement est relativement plus important en Wallonie et à Bruxelles – dans cet ordre – qu'en Flandre, parce qu'actuellement, les allocations d'attente y représentent une plus grande proportion des chômeurs indemnisés.

²⁷ La baisse du chômage se répartit désormais entre chômeurs indemnisés et non indemnisés de façon plutôt proportionnelle, même si, sur l'ensemble de la période de projection (2013-2018), le premier groupe diminue fortement (de 41 500 unités) et le second s'accroît nettement (de 43 800 unités).



En cumulé au cours de la période 2016-2018, le nombre de chômeurs diminuerait de 1 600 unités à Bruxelles, de 34 900 unités en Flandre et de 13 300 unités en Wallonie. Le taux de chômage, qui avait déjà commencé à diminuer en 2015 en Wallonie et à Bruxelles, serait en baisse dans les trois régions au cours de la période 2016-2018. Cette évolution serait rendue possible par une accélération dans chacune des régions de la croissance de la population active occupée (taux de croissance annuel moyen 2016-2018 de 1,4 % à Bruxelles, 0,8 % en Flandre et 0,8 % en Wallonie), laquelle dépasserait celle de la population active (taux de croissance annuel moyen 2016-2018 de 1,0 % à Bruxelles, 0,4 % en Flandre et 0,4 % en Wallonie). En 2018, le taux de chômage atteindrait ainsi 20,2 % à Bruxelles (soit 0,9 point de moins qu'en 2015), 8,0 % en Flandre (-1,2 point) et 15,8 % en Wallonie (-1,0 point). Pour Bruxelles et la Flandre, ce taux à l'horizon 2018 serait plus élevé qu'avant l'éclatement de la crise financière en 2008 (respectivement, 19,6 % et 7,4 %) ; pour la Wallonie, il serait nettement plus bas (17,1 %).

En 2018, Bruxelles compterait 120 500 chômeurs (soit 4 500 de plus qu'en 2012), la Flandre 252 700 (+7 200) et la Wallonie 265 400 (-9 500).

Tableau 7 : Résultats de la projection régionale du marché du travail

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes 1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
1. Emploi intérieur								
<i>1.1. Emploi intérieur total, en milliers (1)</i>								
Royaume	4544,9	4552,5	4553,7	4574,2	4724,9	4117,7	4414,3	4618,3
Région de Bruxelles-Capitale	692,7	692,4	695,3	696,8	722,6	643,9	672,6	705,2
Région flamande	2625,8	2631,5	2629,3	2641,6	2729,5	2374,5	2555,9	2667,0
Région wallonne	1226,3	1228,6	1229,1	1235,7	1272,8	1099,4	1185,7	1246,1
<i>1.2. Différence en milliers</i>								
Royaume	61,6	7,7	1,2	20,5	37,7	42,0	48,7	25,7
Région de Bruxelles-Capitale	11,6	-0,4	2,9	1,6	6,4	5,4	5,7	4,3
Région flamande	31,3	5,7	-2,2	12,3	22,0	26,0	28,5	14,8
Région wallonne	18,6	2,3	0,5	6,6	9,3	10,6	14,6	6,6
<i>1.3. Variation en pour cent</i>								
Royaume	1,4	0,2	0,0	0,4	0,8	1,0	1,1	0,6
Région de Bruxelles-Capitale	1,7	-0,1	0,4	0,2	0,9	0,9	0,8	0,6
Région flamande	1,2	0,2	-0,1	0,5	0,8	1,1	1,1	0,6
Région wallonne	1,5	0,2	0,0	0,5	0,7	1,0	1,3	0,5
2. Solde des travailleurs frontaliers (1)								
Royaume	76,9	76,5	76,5	76,5	76,5	66,1	76,8	76,5
Région de Bruxelles-Capitale	28,0	28,2	28,3	28,4	28,5	22,6	27,2	28,4
Région flamande	28,2	26,5	26,5	26,5	26,5	22,9	27,5	26,5
Région wallonne	20,7	21,8	21,7	21,6	21,4	20,6	22,2	21,6
3. Solde des navettes interrégionales (1)								
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	-281,1	-278,6	-276,5	-275,2	-274,9	-292,2	-281,3	-275,7
Région flamande	165,7	162,4	159,6	157,5	154,8	174,3	162,8	157,4
Région wallonne	115,4	116,2	116,9	117,7	120,1	117,9	118,5	118,3
4. Population active occupée (de 15 ans et plus)								
<i>4.1. Population active occupée, en milliers (1)</i>								
Royaume	4621,8	4629,0	4630,2	4650,7	4801,4	4183,8	4491,1	4694,8
Région de Bruxelles-Capitale	439,7	442,0	447,1	450,0	476,3	374,3	418,4	457,9
Région flamande	2819,8	2820,5	2815,4	2825,7	2910,8	2571,6	2746,2	2850,9
Région wallonne	1362,3	1366,6	1367,7	1375,0	1414,3	1237,8	1326,5	1386,0
<i>4.2. Différence en milliers</i>								
Royaume	59,3	7,3	1,2	20,5	37,7	43,4	49,5	25,7
Région de Bruxelles-Capitale	9,1	2,3	5,1	2,9	6,6	6,5	6,8	5,2
Région flamande	33,9	0,7	-5,1	10,3	21,3	24,7	28,9	13,0
Région wallonne	16,3	4,2	1,1	7,3	9,8	12,2	13,8	7,4
<i>4.3. Variation en pour cent</i>								
Royaume	1,3	0,2	0,0	0,4	0,8	1,1	1,1	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	2,1	0,5	1,2	0,7	1,4	1,8	1,7	1,1
Région flamande	1,2	0,0	-0,2	0,4	0,7	1,0	1,1	0,5
Région wallonne	1,2	0,3	0,1	0,5	0,7	1,0	1,1	0,5

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes 1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
5. Taux d'emploi (1)								
<i>5.1. Taux d'emploi, définition BFP (2)</i>								
Royaume	64,0	63,8	63,6	63,7	65,2	61,9	63,6	64,2
Région de Bruxelles-Capitale	57,9	57,3	57,1	56,6	57,3	58,4	58,8	57,0
Région flamande	68,1	68,0	67,7	67,8	69,6	65,2	67,5	68,4
Région wallonne	58,5	58,6	58,6	58,8	60,0	57,0	58,2	59,1
<i>5.2. Taux d'emploi EU2020 (3)</i>								
Royaume	67,3	67,2	67,0	67,0	68,4	64,7	67,2	67,4
Région de Bruxelles-Capitale	58,2	58,2	58,1	57,6	58,5	58,5	59,1	58,0
Région flamande	71,8	71,5	71,2	71,3	72,9	68,3	71,5	71,8
Région wallonne	62,2	62,5	62,4	62,6	63,8	60,2	62,1	62,9
6. Chômage								
<i>6.1. Chômage, définition BFP, en milliers (1)</i>								
Royaume	627,7	636,3	662,1	679,1	638,5	645,1	652,4	665,6
Région de Bruxelles-Capitale	115,2	116,0	117,4	122,8	120,5	92,6	109,0	120,7
Région flamande	239,1	245,4	267,0	277,2	252,7	276,7	254,5	269,7
Région wallonne	273,4	274,8	277,7	279,1	265,4	275,7	288,8	275,2
<i>6.2. Différence en milliers</i>								
Royaume	-26,0	8,5	25,8	17,0	-10,1	5,9	-11,8	1,5
Région de Bruxelles-Capitale	-0,6	0,8	1,5	5,4	-0,6	2,1	1,5	0,8
Région flamande	-16,2	6,3	21,5	10,3	-6,1	-1,3	-9,0	1,9
Région wallonne	-9,3	1,4	2,9	1,4	-3,4	5,0	-4,3	-1,1
<i>6.3. Variation en pour cent</i>								
Royaume	-4,0	1,4	4,1	2,6	-1,5	0,9	-1,6	0,3
Région de Bruxelles-Capitale	-0,5	0,7	1,3	4,6	-0,5	2,3	1,5	0,7
Région flamande	-6,4	2,6	8,8	3,9	-2,2	-0,2	-2,9	0,9
Région wallonne	-3,3	0,5	1,0	0,5	-1,2	1,8	-1,4	-0,4
<i>6.4. Taux de chômage, définition BFP (1)</i>								
Royaume	12,0	12,1	12,5	12,7	11,7	13,4	12,7	12,4
Région de Bruxelles-Capitale	20,8	20,8	20,8	21,4	20,2	19,8	20,7	20,9
Région flamande	7,8	8,0	8,7	8,9	8,0	9,7	8,5	8,6
Région wallonne	16,7	16,7	16,9	16,9	15,8	18,2	17,9	16,6
<i>6.5. Taux de chômage hors chômeurs âgés (1)</i>								
Royaume	10,5	10,8	11,3	11,6	10,6	10,8	10,9	11,2
Région de Bruxelles-Capitale	19,5	19,6	19,7	20,3	19,0	17,2	19,0	19,7
Région flamande	6,4	6,7	7,5	7,8	7,0	7,0	6,7	7,6
Région wallonne	15,2	15,3	15,6	15,6	14,4	15,8	16,1	15,2

(1) La valeur en fin de période, soit 2018, est présentée dans la colonne 2015-2018.

(2) Population active occupée / population 15-64 ans ; calcul à partir des sources administratives.

(3) Population active occupée 20-64 ans / population 20-64 ans, à partir de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT, Eurostat).

4. Résultats détaillés par région

4.1. Région de Bruxelles-Capitale

4.1.1. Evolutions macroéconomiques

La détérioration du climat économique international, intervenue au cours de l'année 2011, principalement sous l'effet de la crise de la dette en Europe, a rapidement grippé le mouvement de reprise de l'économie bruxelloise. La défiance des marchés financiers et les efforts d'assainissement de leur bilan entrepris par les institutions bancaires ont précocement pénalisé la croissance de Bruxelles, notamment spécialisée dans la branche du crédit et des assurances. La croissance économique en Région de Bruxelles-Capitale a ainsi montré, dès 2011, des signes d'essoufflement. Le recul de la valeur ajoutée des services financiers a ralenti la croissance régionale, de sorte que l'accroissement du PIB bruxellois (1,1 %) a essentiellement reposé sur la vigueur des « autres services marchands ». Le redémarrage de l'activité dans la branche « transports et communication » a également soutenu la croissance à Bruxelles.

Tableau 8 : Principaux résultats macroéconomiques : Région de Bruxelles-Capitale

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes		
						1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
1. Produit intérieur brut en volume (1)	1,1	-0,3	0,1	1,2	1,6	2,4	1,3	1,1
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)	1,4	-0,2	0,0	1,2	1,7	2,4	1,3	1,1
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)	-0,8	-0,4	-0,7	1,0	0,7	1,8	0,5	0,4
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (2)	-1,9	0,7	0,2	0,0	0,3	0,9	-0,5	0,3
5. Emploi et chômage								
5.1. <i>Emploi intérieur</i>								
5.1.a. Emploi intérieur total, en milliers (3)	692,7	692,4	695,3	696,8	722,6	643,9	672,6	705,2
5.1.b. Différence en milliers	11,6	-0,4	2,9	1,6	6,4	5,4	5,7	4,3
5.1.c. Variation en pour cent	1,7	-0,1	0,4	0,2	0,9	0,9	0,8	0,6
5.2. <i>Taux d'emploi (3)</i>	57,9	57,3	57,1	56,6	57,3	58,4	58,8	57,0
5.3. <i>Chômage</i>								
5.3.a. Chômage, définition BFP, en milliers (3)	115,2	116	117,4	122,8	120,5	92,6	109,0	120,7
5.3.b. Demandeurs d'emploi, en milliers (3)	106,5	107,8	109,8	114,9	111,8	77,6	98,3	112,5
5.3.c. Taux de chômage, concept BFP (3)	20,8	20,8	20,8	21,4	20,2	19,8	20,7	20,9
5.3.d. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (3)	19,5	19,6	19,7	20,3	19,0	17,2	19,0	19,7

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Coût salarial net de subventions salariales.

(3) La valeur en fin de période, soit 2018, est présentée dans la colonne 2015-2018.

Le ralentissement conjoncturel enregistré à la mi-2011 s'est prolongé en 2012, affectant, à des degrés divers, l'ensemble des économies européennes. Dans ce contexte, le PIB de la Région de Bruxelles-Capitale pourrait avoir accusé un recul de 0,3 % en 2012, en raison de l'atonie des « autres services marchands » et du repli de l'activité des branches « commerce et horeca » et, comme en 2011, « crédit et assurances ». En 2013, le rétablissement progressif de la confiance sur les marchés financiers

devrait déboucher sur un regain des activités liées aux services financiers, qui constitueraient cette année le principal moteur de la croissance de la valeur ajoutée à Bruxelles. Sans relais du reste des branches d'activité marchande, la hausse du PIB bruxellois demeurerait toutefois très faible (0,1 %).

En 2011, la hausse de l'emploi intérieur à Bruxelles s'est révélée singulièrement soutenue (1,7 %), de sorte que le tassement de la croissance économique cette année-là s'est accompagné d'un repli de la productivité du travail dans les services marchands. Ce taux de progression de l'emploi correspond à une création nette de 11 600 postes de travail, pour l'essentiel dans les « autres services marchands » et la « santé et action sociale ». Dans un contexte marqué par l'adoption de politiques budgétaires visant à limiter les déficits publics, les créations d'emploi dans les services non marchands se sont quant à elles ralenties. En 2012, la faiblesse de l'activité et l'arrivée à terme des mesures publiques de soutien à l'emploi, mises en œuvre lors de la récession de 2009, devraient avoir enrayeré la dynamique de création d'emploi à Bruxelles. Pénalisée par les pertes d'emplois industriels, mais aussi par le recul prolongé de l'emploi non marchand (-0,3 % en 2012 et encore -0,4 % en 2013), Bruxelles aurait enregistré une quasi-stagnation de l'emploi intérieur (-0,1 %). Par la suite, en 2013-2014, le redressement progressif de l'activité dans la capitale pourrait s'assortir d'une reprise relativement rapide des embauches (0,6 % en deux ans), retardant de la sorte le retour à des niveaux de productivité du travail d'avant-crise.

A moyen terme, la Région de Bruxelles-Capitale emprunterait un chemin de croissance concordant avec la consolidation de la reprise attendue dans le Royaume, légèrement en deçà des taux de progression du PIB régional observés pendant la période avant crise (1,6 % en moyenne sur la période 2015-2018 contre une progression moyenne de l'ordre de 2 % par an entre 2000 et 2008). Cette amélioration en fin de période trouverait notamment son explication dans le retour à une contribution positive des branches industrielles, mais aussi dans la progression de l'activité des « autres services marchands ».

Entre 2015 et 2018, la création de valeur ajoutée à Bruxelles (1,7 % par an en moyenne) se traduirait moins qu'au cours des périodes récentes par des gains de productivité réelle par tête (0,7 % par an en moyenne). Cette évolution bénéficierait à l'emploi intérieur régional qui augmenterait en moyenne de 0,9 % par an, soit une création globale de 25 800 postes de travail durant la période 2015-2018. Parmi ces créations nettes, l'emploi indépendant, qui s'accroîtrait de 1,7 % par an en moyenne, enregistrerait une hausse plus rapide que celle de l'emploi salarié, et ce principalement dans la branche « autres services marchands ».

La reprise économique à Bruxelles pourrait être facilitée par la réduction marquée du coût du travail en début de période de projection. La baisse du coût salarial réel par unité produite²⁸ en 2011 (-1,9 %) refléterait ainsi une amélioration de la compétitivité de l'économie bruxelloise. Le rythme de progression des coûts salariaux (par unité produite) redeviendrait positif, modéré en 2012 (0,8 %) et en 2013 (0,7 %). A moyen terme, le coût salarial par unité produite tendrait à baisser (-0,4 %). A l'instar des deux autres régions, les gains de productivité enregistrés à Bruxelles, qui tendraient pourtant à se ralentir, dépasseraient en effet l'alourdissement du coût salarial à l'horizon de projection. Au niveau national, rappelons que les évolutions salariales projetées sont, par hypothèse, encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité.

²⁸ Le coût salarial par unité produite est mesuré par le rapport entre le coût salarial et la productivité par tête.

Enfin, pour ce qui est de l'offre de travail et des perspectives de chômage à moyen terme, il faut d'emblée rappeler que Bruxelles – comme déjà souligné dans la section 3.2.1 – se distingue des deux autres régions belges par une évolution démographique spécifique. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale connaît depuis le milieu des années nonante un essor démographique, particulièrement important au cours des années deux mille, dû à l'explosion de l'immigration internationale, qui compense désormais largement le solde migratoire interne, négatif depuis plusieurs décennies. Ces flux migratoires internationaux ont eu un effet radical sur la structure par âge de la population de la Région, la rajeunissant fortement, contrairement au reste du Royaume²⁹. Ce dernier élément a eu pour effet collatéral, en gonflant le nombre de jeunes femmes en âge de procréer, d'augmenter nettement la natalité, dans un contexte de fécondité déjà plus élevée que dans le reste du pays. Sous l'influence de ces éléments, la croissance de la population et celle de la population d'âge actif de la Région ont été relativement vives (moyennes de, respectivement, 2,0 % et 2,1 % par an sur la période 2005-2011).

Les présentes projections régionales d'offre de travail tablent sur un taux moyen de croissance de la population d'âge actif à Bruxelles légèrement supérieur à celui de la population totale, soit respectivement 1,4 % par an contre 1,3 % par an, durant la période 2012-2018 (cf. section 3.2.1). Quant à la population active, sa projection à moyen terme suit globalement celle de la population d'âge actif après 2011.

A l'horizon de projection, la population active, qui enregistrerait une croissance moyenne de 1 % par an entre 2015 et 2018 (notamment en raison des récentes réformes du marché du travail : cf. section 3.2.1), devrait augmenter moins rapidement que la population active occupée (en hausse de 1,4 % entre 2015 et 2018, contre 0,8 % dans le Royaume). Cette dernière bénéficierait d'une expansion rapide de la demande de travail régionale – l'emploi intérieur s'accroissant de 0,9 % par an en moyenne – qui ne serait pas compensée par une évolution du même ordre des entrées nettes de navetteurs, de sorte que l'emploi des résidents bruxellois s'accroîtrait plus encore. Après la hausse sensible du chômage enregistrée en début de période de projection, la confrontation de l'évolution à moyen terme de la population active et de la population active occupée de la Région se traduirait par une diminution du taux de chômage bruxellois à moyen terme, pour atteindre 20,2 % (définition BFP) en 2018 (soit un taux à peine inférieur à celui observé en 2009, 20,4 %). En corollaire, le taux d'emploi devrait atteindre 57,3 % en fin de période de projection.

4.1.2. Evolutions par branche d'activité

Le tableau 9 présente la structure sectorielle de l'économie bruxelloise en termes de valeur ajoutée et d'emploi intérieur. Vu la durée de la période de projection, la structure économique ne devrait pas connaître de changement majeur. Certaines évolutions méritent cependant d'être examinées plus attentivement.

La part des branches du secteur secondaire (à savoir l'énergie, l'industrie manufacturière et la construction) dans la valeur ajoutée totale de Bruxelles poursuivrait sa tendance à la baisse, passant de 10,4 % en 2011 à 9,9 % en 2018. Il en irait de même pour les services non marchands (principalement la branche « administration publique et éducation ») dont la part passerait de 17,4 % en 2011 à 16,7 % en

²⁹ Bureau fédéral du Plan et DGSIE (2013).

2018. La part des services marchands devrait quant à elle augmenter en projection (passant de 72,2 % en 2011 à 73,4 % en 2018), malgré la baisse relativement soutenue de la part du commerce et de l'horeca (qui passerait de 11,9 % en 2011 à 11,4 % en 2018). Le poids du secteur tertiaire augmenterait donc encore dans l'économie bruxelloise pour atteindre 90,1 % en 2018 (contre 89,6 % en 2011).

Tableau 9 : Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale
en pour cent du total régional

	Valeur ajoutée brute en volume (1)			Emploi intérieur		
	1980	2011	2018	1981	2011	2018
1. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
2. Energie	2,8	4,8	4,7	1,8	1,1	1,1
3. Industries manufacturières	7,6	3,1	2,7	12,0	3,3	2,4
a. Biens intermédiaires	2,4	0,9	0,8	3,7	0,8	0,5
b. Biens d'équipement	2,0	0,8	0,6	3,5	0,9	0,6
c. Biens de consommation	3,4	1,5	1,4	4,8	1,6	1,3
4. Construction	3,9	2,5	2,5	4,6	3,0	3,0
5. Services marchands	64,4	72,2	73,4	58,1	66,6	68,7
a. Transports et communication	6,4	9,8	9,9	9,4	6,9	6,7
b. Commerce et horeca	26,8	11,9	11,4	19,1	14,4	13,7
c. Crédit et assurances	9,1	17,9	18,5	10,1	9,2	8,6
d. Santé et action sociale	4,2	4,9	5,0	5,3	9,0	9,8
e. Autres services marchands	24,3	27,7	28,5	14,1	27,1	29,9
6. Services non marchands	21,8	17,4	16,7	23,5	26,1	24,8
7. Total	100,5	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-)totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

Outre le recul de la part du commerce et de l'horeca et des services non marchands, la part des branches suivantes fléchirait aussi – mais légèrement – en projection : « biens d'équipement » (de 0,8 % en 2011 à 0,6 % en 2018), « biens de consommation » (de 1,5 % à 1,4 %), « biens intermédiaires » (de 0,9 % à 0,8 %) et « énergie » (de 4,8 % à 4,7 %). La part de la branche « construction » se stabiliserait à 2,5 %.

En revanche, ce sont surtout les branches des services marchands qui verraient leur poids dans la valeur ajoutée brute progresser. Il s'agit principalement des branches « autres services marchands » (de 27,7 % en 2011 à 28,5 % en 2018) et « crédit et assurances » (de 17,9 % en 2011 à 18,5 % en 2018). La part des branches « santé et action sociale » et « transports et communication » progresserait légèrement en projection (de 0,1 point de pourcentage jusqu'à respectivement 5,0 % et 9,9 %).

En termes d'emploi aussi, la part du secteur secondaire diminuerait au cours de la période de projection. Son poids tomberait de 7,4 % en 2011 à 6,5 % en 2018, ce recul se produisant principalement dans l'industrie manufacturière. Les parts des branches « énergie » et « construction » resteraient relativement stables au cours de la période de projection (et s'établiraient respectivement à 1,1 % et 3 % en 2018). La part de l'industrie manufacturière dans l'emploi intérieur bruxellois diminuerait de 0,9 pp (de 3,3 % en 2011 à 2,4 % en 2018). De fait, la part de l'emploi des branches « biens de consommation », « biens intermédiaires » et « biens d'équipement » fléchirait de 0,3 point chacune (jusqu'à respectivement 1,3 %, 0,6 % et 0,5 % en 2018).

Plusieurs branches du secteur tertiaire devraient également voir leur part dans l'emploi total diminuer. Il s'agit des branches suivantes : « transports et communication » (-0,2 pp), « commerce et horeca » (-0,7 pp), « crédit et assurances » (-0,6 pp) ainsi que les services non marchands où le recul serait marqué (-1,3 pp pour atteindre 24,8 % en 2018). Toutefois, de manière globale, la part des branches tertiaires dans l'emploi en Région bruxelloise devrait augmenter et passer de 92,7 % en 2011 à 93,5 % en 2018. C'est surtout la part de la branche « autres services marchands » qui devrait sensiblement progresser (passant de 27,1 % en 2011 à 29,9 % en 2018). La part de la branche « santé et action sociale » devrait aussi croître en projection (passant de 9,0 % en 2011 à 9,8 % en 2018). Les « autres services marchands » devraient ainsi maintenir leur position de principal employeur de la Région de Bruxelles-Capitale.

Nous analysons ci-après plus en détail les contributions des différentes branches d'activité à la croissance économique de la Région bruxelloise (voir tableau 38 en annexe) ainsi que la croissance de l'emploi et de la valeur ajoutée brute par branche d'activité (voir tableau 10).

En 2012, la croissance de la valeur ajoutée brute en Région bruxelloise aurait atteint -0,2 %. Seules trois branches, toutes tertiaires, auraient enregistré une croissance significativement positive l'an dernier, et parmi celles-ci, principalement les branches « santé et action sociale » (contribution de 0,2 pp) et « autres services marchands » (0,1 pp). On notera les contributions négatives des branches « commerce et horeca » (-0,2 pp) et « crédit et assurances » (-0,2 pp). La contribution de l'industrie manufacturière à la croissance de la Région de Bruxelles-Capitale ne serait que très légèrement négative (-0,1 pp).

Toutes les branches, à l'exception de quatre (les deux précitées plus la construction et les services non marchands) enregistreraient une croissance négative. Le taux de croissance le plus élevé de la valeur ajoutée brute en volume serait enregistré dans la branche tertiaire « santé et action sociale » (3 %). Suivraient ensuite, mais de loin, les branches « autres services marchands » et « construction » (0,4 % respectivement). La valeur ajoutée aurait diminué de 4,6 % dans la branche « biens d'équipement », de 1,7 % dans la branche « commerce et horeca » et de 1,6 % dans la branche des « biens intermédiaires ».

L'emploi se serait légèrement tassé en 2012 (-0,1 %). Il aurait ainsi diminué de près de 400 personnes. Dans le secteur secondaire, l'emploi aurait continué de reculer (-1 300 personnes), surtout dans l'industrie manufacturière (-4,8 % ou -800 personnes). Ces pertes d'emploi n'auraient pas été compensées par des créations dans le secteur tertiaire (900 personnes). La plupart des emplois auraient été créés dans les branches « autres services marchands » (0,7 % ou 1 200 personnes) et « santé et action sociale » (2,1 % ou 1 300 personnes). En revanche, l'emploi dans la branche « services non marchands » aurait diminué de 0,3 % (soit -600 personnes).

En 2013, la valeur ajoutée brute à Bruxelles resterait stable (0,0 %). Compte tenu de cette croissance nulle, toutes les contributions sectorielles seraient relativement faibles. Les branches « transports et communication » et l'industrie manufacturière afficheraient les contributions les plus négatives (-0,1 pp dans les deux cas). En revanche, la branche « crédit et assurances » fournirait la contribution la plus élevée à la croissance (0,2 pp). La contribution de l'ensemble des services marchands serait proche de zéro. La valeur ajoutée brute créée dans l'industrie manufacturière reculerait de 2,1 % en 2013. Les services marchands afficheraient une croissance nulle. La branche « crédit et assurances » serait la plus

dynamique (1 %). Enfin, les branches « énergie » et « santé et action sociale » enregistreraient une croissance légèrement positive (0,5 % dans les deux cas).

En 2013, l'emploi intérieur progresserait de quelque 0,4 % (soit de 2 900 personnes) et totaliserait environ 695 000 personnes. Les créations d'emploi seraient les plus nombreuses dans les services marchands (4 400 personnes) et plus particulièrement dans les branches « autres services marchands » (1,9 % ou 3 600 personnes) et « santé et action sociale » (2,4 % ou 1500 personnes). Les autres catégories de services marchands et les services non marchands devraient voir leur emploi diminuer ou se stabiliser. Les baisses d'emploi les plus nettes seraient enregistrées dans les services non marchands (-0,4 % ou -700 personnes) et aussi dans les branches « biens d'équipement » (-8,4 % ou -500 personnes) et « commerce et horeca » (-0,5 % ou -500 personnes). L'emploi devrait par ailleurs continuer à baisser dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (-3,6 % ou -800 personnes).

En 2014, la croissance de la valeur ajoutée brute en Région de Bruxelles-Capitale repartirait à la hausse pour atteindre 1,2 %. Les services marchands constitueraient le principal moteur de cette hausse de l'activité économique. Leur contribution à la croissance s'établirait à 1,0 pp, soit environ l'équivalent de 80 % de la croissance bruxelloise. Parmi ces services marchands, les branches « autres services marchands » (contribution de 0,4 pp) et « crédit et assurances » (0,3 pp) verraient leur contribution remonter sensiblement. En outre, les autres branches tertiaires (y compris les services non marchands) contribueraient chacune à hauteur de 0,1 pp à la croissance. Ce sont les branches « énergie » et « construction » qui afficheraient la croissance la plus forte (2,4 % pour chacune), suivies par les branches « crédit et assurances » (1,6 %) et « santé et action sociale » (1,8 %). La valeur ajoutée brute serait en recul (-1,5 %) dans l'industrie manufacturière uniquement, et ce de façon relativement homogène dans les trois branches (-1,3 % à -1,7 %).

L'emploi en Région bruxelloise progresserait de 0,2 % en 2014 (1 600 personnes). Il devrait surtout croître dans les branches « autres services marchands » (1,4 % ou 2 900 personnes) et « santé et action sociale » (1,7 % ou 1 100 personnes). Par contre, il continuerait de baisser dans l'industrie manufacturière (-4,6 % ou -1 000 personnes). C'est dans la branche « biens intermédiaires » que la croissance de l'emploi serait la plus négative (-5,5 %).

A moyen terme (2015-2018), la croissance économique en Région bruxelloise atteindrait en moyenne 1,7 % par an (valeur ajoutée brute en volume). Cette hausse serait principalement soutenue par les services marchands, et plus particulièrement les branches « autres services marchands » (contribution de 0,6 pp), « crédit et assurances » (0,4 pp) et « transports et communication » (0,2 pp). Les autres branches tertiaires (les services non marchands y compris) contribueraient chacune à la croissance de la valeur ajoutée à hauteur d'environ 0,1 pp. Ensemble, les services marchands contribueraient ainsi pour environ 85 % à la croissance de la valeur ajoutée brute (contribution de 1,4 pp). La croissance de l'industrie manufacturière resterait négative (-0,4 % par an pendant la période 2015-2018) mais nettement moins qu'en début de projection (-2 % entre 2012 et 2014), tandis qu'elle se redresserait nettement dans les services marchands (2 % par an). Enfin, des croissances annuelles moyennes élevées seraient à noter dans les branches « transports et communication » (2,1 %), « autres services marchands » (2,2 %) et « crédit et assurances » (2,4 %). Parmi les branches du secteur secondaire, c'est surtout la construction

qui devrait enregistrer une bonne performance au cours de la période 2015-2018 (croissance annuelle moyenne de 1,5 %).

La croissance de l'emploi atteindrait 0,9 % par an en moyenne en fin de période de projection (2015-2018). L'emploi progresserait donc en moyenne de 6 400 personnes par an. Des emplois seraient principalement créés dans les services marchands (1,4 % ou 6 600 personnes). La croissance la plus rapide serait enregistrée dans les branches « autres services marchands » (2,6 %), « santé et action sociale » (1,5 %) et « construction » (1,4 %). Durant la période 2015-2018, l'emploi devrait continuer à reculer dans l'industrie manufacturière (- 2,9 %).

Tableau 10 : Principaux résultats par branche d'activité : Région de Bruxelles-Capitale
Taux de croissance annuel, en pour cent

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes		2012- 2018
						1998- 2004	2005- 2011	
1. Agriculture								
Valeur ajoutée brute en volume	20,5	-1,6	0,4	1,9	1,6	64,2	25,9	1,0
Emploi total	-17,0	-17,5	2,1	-4,1	1,3	0,8	-9,6	-2,1
Productivité réelle par tête	45,2	19,3	-1,7	6,3	0,3	60,6	59,7	3,6
Coût salarial réel par tête (1)	-23,1	82,5	-19,6	6,0	0,5	8,3	24,8	10,1
2. Energie								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,7	-0,9	0,5	2,4	1,3	7,1	3,5	1,0
Emploi total	0,5	-1,2	2,2	0,7	0,3	1,4	2,4	0,4
Productivité réelle par tête	-1,2	0,3	-1,6	1,7	0,9	5,6	1,2	0,6
Coût salarial réel par tête (1)	-1,6	-0,4	0,0	1,0	0,7	-0,6	-0,9	0,5
3. Industries manufacturières								
Valeur ajoutée brute en volume	4,5	-2,4	-2,1	-1,5	-0,4	-0,2	-3,4	-1,1
Emploi total	-0,1	-4,8	-3,6	-4,6	-2,9	-2,0	-5,9	-3,5
Productivité réelle par tête	4,6	2,5	1,6	3,3	2,6	1,9	2,6	2,5
Coût salarial réel par tête (1)	-1,1	-0,1	0,0	0,1	0,5	0,8	-0,2	0,3
<i>a. Biens intermédiaires</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	-2,3	-1,6	-2,5	-1,6	-1,4	-3,4	-3,2	-1,6
Emploi total	-2,1	-8,7	-4,5	-5,5	-5,8	-2,1	-6,7	-6,0
Productivité réelle par tête	-0,2	7,8	2,2	4,1	4,7	-1,2	3,3	4,7
Coût salarial réel par tête (1)	-2,5	4,1	0,5	-0,2	1,1	-0,4	-0,6	1,3
<i>b. Biens d'équipement</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	-4,9	-4,6	-3,0	-1,7	-0,5	2,9	-5,7	-1,6
Emploi total	-2,6	-7,1	-8,4	-4,9	-3,4	-1,2	-8,3	-4,8
Productivité réelle par tête	-2,3	2,6	5,8	3,3	2,9	4,3	2,4	3,4
Coût salarial réel par tête (1)	-1,0	-1,3	2,1	0,3	1,2	1,1	4,1	0,9
<i>c. Biens de consommation</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	17,5	-1,4	-1,2	-1,3	0,4	-0,1	-0,1	-0,3
Emploi total	2,5	-1,4	-0,7	-4,1	-1,4	-2,6	-3,5	-1,7
Productivité réelle par tête	14,7	0,0	-0,5	2,9	1,8	2,6	3,5	1,4
Coût salarial réel par tête (1)	1,0	-1,1	-0,8	0,5	0,5	1,7	-0,7	0,1
4. Construction								
Valeur ajoutée brute en volume	1,1	0,4	-0,5	2,4	1,5	1,4	1,6	1,2
Emploi total	1,9	-0,5	-0,9	1,2	1,4	-1,7	2,5	0,8
Productivité réelle par tête	-0,7	1,0	0,4	1,1	0,1	3,2	-0,9	0,4
Coût salarial réel par tête (1)	1,6	1,5	0,7	-0,6	0,4	0,6	0,0	0,5

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes		
						1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
5. Services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	1,4	-0,2	0,0	1,4	2,0	2,4	1,5	1,3
Emploi total	2,4	0,3	0,9	0,6	1,4	0,8	1,2	1,1
Productivité réelle par tête	-0,9	-0,5	-0,9	0,8	0,6	1,6	0,3	0,3
Coût salarial réel par tête (1)	-2,1	0,8	0,1	0,0	0,3	1,0	-0,5	0,3
<i>a. Transports et communication</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	6,8	-0,5	-1,4	1,5	2,1	6,8	-0,4	1,1
Emploi total	2,2	-1,3	0,4	0,0	0,7	0,4	-1,2	0,3
Productivité réelle par tête	4,5	0,8	-1,8	1,5	1,3	6,3	0,8	0,8
Coût salarial réel par tête (1)	-0,4	2,1	-1,9	1,4	0,9	2,4	-0,9	0,7
<i>b. Commerce et horeca</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,3	-1,7	-0,3	1,0	1,1	-0,9	-0,5	0,5
Emploi total	0,4	-0,2	-0,5	-0,3	0,1	-0,8	-0,2	-0,1
Productivité réelle par tête	-0,7	-1,5	0,1	1,4	1,1	-0,2	-0,3	0,6
Coût salarial réel par tête (1)	-1,4	-0,1	1,5	0,1	0,2	1,2	-0,2	0,4
<i>c. Crédit et assurances</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	-2,8	-0,9	1,0	1,6	2,4	5,1	2,1	1,6
Emploi total	0,2	-0,4	-0,7	-1,1	-0,2	1,0	-1,2	-0,4
Productivité réelle par tête	-3,0	-0,5	1,7	2,7	2,5	4,0	3,4	2,0
Coût salarial réel par tête (1)	-1,0	1,7	0,4	0,4	0,3	0,6	0,3	0,6
<i>d. Santé et action sociale</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	2,4	3,0	0,5	1,8	1,4	4,2	1,2	1,5
Emploi total	3,1	2,1	2,4	1,7	1,5	2,0	2,2	1,8
Productivité réelle par tête	-0,7	0,9	-1,8	0,1	-0,2	2,1	-0,9	-0,2
Coût salarial réel par tête (1)	0,5	1,1	0,9	0,2	0,9	0,8	0,2	0,8
<i>e. Autres services marchands</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	3,4	0,4	-0,1	1,3	2,2	0,8	2,9	1,5
Emploi total	4,1	0,7	1,9	1,4	2,6	1,8	3,5	2,0
Productivité réelle par tête	-0,7	-0,3	-2,0	-0,0	-0,3	-0,9	-0,5	-0,5
Coût salarial réel par tête (1)	-4,0	0,5	0,0	-0,3	0,4	0,6	-0,7	0,2
6. Services non marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	1,3	0,2	0,1	0,4	0,8	2,3	1,5	0,5
Emploi total	0,3	-0,3	-0,4	-0,4	0,0	1,9	0,9	-0,1
Productivité réelle par tête	1,0	0,5	0,4	0,8	0,8	0,4	0,6	0,7
Coût salarial réel par tête (1)	0,9	1,2	1,8	0,3	0,7	1,4	1,7	0,9
7. Total								
Valeur ajoutée brute en volume	1,4	-0,2	-0,0	1,2	1,7	2,4	1,3	1,1
Emploi total	1,7	-0,1	0,4	0,2	0,9	0,9	0,8	0,6
Productivité réelle par tête	-0,3	-0,2	-0,4	1,0	0,8	1,5	0,5	0,5
Coût salarial réel par tête (1)	-1,1	0,9	0,6	0,1	0,4	1,0	0,1	0,5

(1) Coût salarial net de subventions salariales.

4.2. Région flamande

4.2.1. Evolutions macroéconomiques

En dépit du fléchissement de la conjoncture internationale, la Région flamande a enregistré en 2011 une progression du PIB de 1,9 %. Prolongeant un mouvement de reprise débuté l'année précédente, le redressement de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière (3,4 %), de la construction (4,2 %) et des services marchands (2,3 %) ont en effet permis à l'économie flamande d'engranger un fort acquis de croissance durant la première partie de l'année 2011. On notera en particulier la progression vigoureuse de l'activité dans la construction et dans les « transports et communication ».

En 2012, en revanche, la croissance économique flamande devrait avoir marqué le pas, la production industrielle s'inscrivant en recul sous l'effet du tassement des débouchés extérieurs. La progression de la valeur ajoutée des branches de services marchands devrait s'être, elle, nettement ralentie, dans un climat économique général redevenu incertain, notamment en raison de l'ampleur des politiques d'économie budgétaire menées à l'échelle européenne. En 2013, la lenteur de la reprise économique en zone euro ne devrait pas créer les conditions d'un retour de la croissance de l'activité en Flandre, qui n'interviendrait pas avant l'année prochaine. Cette année, le PIB régional croîtrait à peine (0,2 %).

Tableau 11 : Principaux résultats macroéconomiques : Région flamande

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes		
						1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
1. Produit intérieur brut en volume (1)	1,9	-0,3	0,2	1,2	1,7	2,2	1,4	1,2
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)	2,3	-0,2	0,0	1,2	1,8	2,1	1,5	1,1
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)	1,1	-0,6	0,0	0,7	0,9	1,2	0,3	0,5
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (2)	-0,4	0,5	0,2	-0,1	0,5	0,9	-0,5	0,4
5. Emploi et chômage								
5.1. <i>Emploi intérieur</i>								
5.1.a. Emploi intérieur total, en milliers (3)	2625,8	2631,5	2629,3	2641,6	2729,5	2374,5	2555,9	2667,0
5.1.b. Différence en milliers	31,3	5,7	-2,2	12,3	22,0	26,0	28,5	14,8
5.1.c. Variation en pour cent	1,2	0,2	-0,1	0,5	0,8	1,1	1,1	0,6
5.2. <i>Taux d'emploi (3)</i>	68,1	68	67,7	67,8	69,6	65,2	67,5	68,4
5.3. <i>Chômage</i>								
5.3.a. Chômage, définition BFP, en milliers (3)	239,1	245,4	267,0	277,2	252,7	276,7	254,5	269,7
5.3.b. Demandeurs d'emploi, en milliers (3)	194,0	203,9	228,0	239,8	220,5	194,9	197,3	233,0
5.3.c. Taux de chômage, concept BFP (3)	7,8	8,0	8,7	8,9	8,0	9,7	8,5	8,6
5.3.d. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (3)	6,4	6,7	7,5	7,8	7,0	7,0	6,7	7,6

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Coût salarial net de subventions salariales.

(3) La valeur en fin de période, soit 2018, est présentée dans la colonne 2015-2018.

En 2011, la progression de l'emploi intérieur flamand (1,2 %) a bénéficié du rebond de l'activité économique et des faibles gains de productivité dans les services marchands, qui fournissent l'essentiel des créations d'emploi. A cet égard, le prolongement en 2011 des dispositifs temporaires de soutien public à l'emploi a contribué à retarder l'ajustement des niveaux de productivité de l'économie flamande. A l'inverse, les forts gains de productivité enregistrés dans l'industrie manufacturière ont re-

flété la tendance baissière de l'emploi industriel. Globalement, la dynamique de consolidation de l'activité s'est traduite en Flandre par la création nette de 31 300 emplois, principalement dans les « autres services marchands » et la « santé et action sociale ».

La rapide détérioration des perspectives de la demande, dès la fin 2011, et l'arrêt des mesures de maintien de l'emploi devraient se traduire par un ralentissement prolongé des rythmes de création d'emploi en Flandre, en 2012 ainsi qu'en 2013. La progression de l'emploi intérieur n'aurait pas dépassé 0,2 % en 2012 et devrait même reculer cette année (-0,1 %), les entreprises flamandes profitant de la reprise graduelle de l'activité pour restaurer leur productivité.

L'évolution attendue des coûts salariaux réels par tête, qui progresseraient plus vite que la productivité *per capita*, devrait cependant encore peser sur la compétitivité de la Flandre en début de projection. Le coût du travail unitaire réel des branches d'activité marchande, en recul en 2010 et 2011 en raison notamment de la modération salariale prévue par les accords interprofessionnels, devrait s'être accru nettement en 2012 (1,0 %), avant de se stabiliser cette année (0,1 %).

Enfin, en 2011, le rythme soutenu des créations nettes d'emploi, que vient encore renforcer l'accroissement du solde des navettes interrégionales, était à l'origine d'une embellie du marché du travail en Flandre. Le nombre de chômeurs s'est ainsi nettement replié (-16 200 unités), la hausse de l'offre de travail (+17 700 unités) étant demeurée inférieure à l'accroissement de la population active occupée (+33 900 unités).

Le reflux du chômage en 2011 devrait cependant être transitoire. Dès 2012, l'atonie des créations d'emplois, induite par le ralentissement conjoncturel, devrait en effet s'être traduite par un accroissement du nombre de chômeurs (2,6 %). L'augmentation du chômage devrait s'avérer plus importante encore en 2013 (8,8 %), en raison du regain de croissance de la population active – compte tenu des tendances sociodémographiques sous-jacentes et des réformes récentes – et du recul attendu du solde des navettes interrégionales. En 2013, le taux de chômage en Flandre atteindrait 8,7 %.

A partir de 2015, la progression de l'activité économique au Nord du pays rejoindrait une trajectoire de croissance, autour de 1,7 % par an, en deçà de sa moyenne de long terme (hors 2009). Entre 2015 et 2018, la dynamique de croissance reposerait notamment sur une contribution à nouveau élevée de la branche « autres services marchands », apportant 0,6 point à la croissance de la valeur ajoutée, la contribution des industries manufacturières s'établissant à 0,3 point.

A moyen terme (2015-2018), la décreue des coûts salariaux par unité produite, bien que modérée (-0,2 % par an en moyenne) pourrait contribuer à la progression de l'emploi en Flandre. Ainsi, à partir de 2015, l'emploi intérieur retrouverait un taux de croissance stable, de l'ordre de 0,8 % par an, un taux certes inférieur à ceux observés avant crise, mais qui correspond néanmoins à un accroissement net de 22 000 emplois par an. En proportion, le contenu en emploi de la croissance économique flamande – ou encore le partage de celle-ci entre productivité et emploi – resterait équivalent aux tendances longues du passé (près de 12 900 emplois par point de croissance du PIB). Au sein de l'emploi flamand, le nombre d'indépendants afficherait une croissance positive mais modérée (0,1 % par an en moyenne au cours de la période 2012-2018), tandis que l'emploi salarié croîtrait plus rapidement (0,7 %), soutenu

notamment par une progression très forte au sein des services marchands, en particulier dans les branches « autres services marchands » et « santé et action sociale ».

Enfin, à moyen terme, le marché du travail en Flandre pourrait être, plus que dans les deux autres régions, affecté par les récentes réformes structurelles initiées fin 2011. L'effet globalement expansif de ces réformes sur l'offre de travail devrait en effet contribuer au rebond de la population active à partir de 2013. Cette progression s'essoufflerait en fin de période de projection, à mesure que les réformes atteindraient leur vitesse de croisière et sous les effets du vieillissement de la population. Entre 2015 et 2018, la population active flamande croîtrait de 37 800 unités (soit 0,5 % par an). La population active occupée progresserait, elle, à un rythme croissant entre 2015 et 2018 (0,7 % par an en moyenne), reflétant l'accélération des créations d'emploi sur le territoire flamand à l'horizon de projection, évolution quelque peu atténuée par le profil d'évolution du solde des navettes (cf. section 3.2.3). Dans ce contexte, la réduction du nombre de chômeurs n'interviendrait qu'à partir de 2016, pour s'accélérer en fin de période de projection. A l'horizon 2018, le taux de chômage flamand (définition BFP) s'établirait à 8,0 %, un taux semblable à celui observé en 2012. Parallèlement, le taux d'emploi se redresserait. Favorisé par le ralentissement de la progression de la population d'âge actif en fin de période, le taux d'emploi atteindrait un maximum historique de 69,6 % en 2018.

4.2.2. Evolutions par branche d'activité

Le tableau 12 présente la structure sectorielle de la valeur ajoutée brute et de l'emploi intérieur en Région flamande. Comme la période de projection ne couvre que sept années, on ne devrait pas noter de grands bouleversements dans la structure de l'économie flamande. Cependant, comme nous le verrons ci-après, certaines tendances observées par le passé devraient se prolonger au cours de la période de projection.

En ce qui concerne la structure de la valeur ajoutée brute en volume (euros chaînés), la tendance à la baisse de la part des branches du secteur secondaire (soit l'énergie, l'industrie manufacturière et la construction) devrait se prolonger au cours de la période de projection. Le poids de ces branches diminuerait, passant de 27,0 % en 2011 à 26,3 % en 2018. Corrélativement, les branches tertiaires (services marchands et non marchands) gagneraient en importance et leur part progresserait, de 71,9 % en 2011 à 72,6 % en 2018. Le poids des services marchands augmenterait de 1,2 pp (passant de 60,9 % en 2011 à 62,1 % en 2018). En revanche, la valeur ajoutée brute des services non marchands (principalement « l'administration publique et éducation ») fléchirait (de 11 % à 10,5 % en 2018).

Tableau 12 : Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande
en pour cent du total régional

	Valeur ajoutée brute en volume (1)			Emploi intérieur		
	1980	2011	2018	1981	2011	2018
1. Agriculture	1,1	1,1	1,1	3,6	1,6	1,3
2. Energie	5,6	3,7	3,6	2,5	1,1	1,1
3. Industries manufacturières	18	17,1	16,6	27	14,3	12,7
a. Biens intermédiaires	6,3	8,2	7,9	8,3	5,5	4,9
b. Biens d'équipement	4,2	2,8	2,8	6,6	3,1	2,6
c. Biens de consommation	7,9	6,3	6,0	12,1	5,7	5,1
4. Construction	7,8	6,2	6,1	7,6	6,5	6,6
5. Services marchands	50,7	60,9	62,1	41,3	61	63,6
a. Transports et communication	7	8,0	8,0	7,5	6,2	6
b. Commerce et horeca	22,9	15,9	15,7	17,7	17	16,1
c. Crédit et assurances	2	3,3	3,2	2,3	2	1,8
d. Santé et action sociale	5,6	6,9	7,3	5,6	12	13,3
e. Autres services marchands	15,8	26,8	27,7	8,1	23,8	26,3
6. Services non marchands	17	11,0	10,5	18,1	15,5	14,7
7. Total	100,2	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-) totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

Ce sont les services non marchands qui devraient enregistrer la plus forte baisse de poids relatif au cours de la période de projection (-0,5 pp). En outre, les parts respectives des branches « biens intermédiaires » et « biens de consommation » reculeraient de 0,3 pp chacune. La plus forte progression (0,9 pp) serait à mettre à l'actif de la principale branche de l'économie flamande, à savoir les « autres services marchands » (sa part passant de 26,8 % en 2011 à 27,7 % en 2018). Par ailleurs, la part de la branche « santé et action sociale » devrait aussi progresser sensiblement (de 0,4 pp pour atteindre 7,3 % en 2018).

Au sein des services marchands, seules les parts des branches « commerce et horeca » et « crédit et assurances » diminueraient (de respectivement 0,2 pp jusqu'à 15,7 % et de 0,1 pp jusqu'à 3,2 % en 2018). La part de la branche « transports et communication » dans la valeur ajoutée brute flamande serait stable (8,0 %) en projection.

En ce qui concerne la structure de l'emploi (voir partie droite du tableau 12), la part des branches secondaires devrait aussi diminuer en projection. Ainsi, en 2018, le secteur secondaire représenterait 20,4 % de l'emploi intérieur en Flandre, un pourcentage qui s'élevait à 21,9 % en 2011. L'emploi resterait stable, en termes relatifs, dans les branches « construction » et « énergie » et atteindrait respectivement 6,6 % et 1,1 % en 2018. La part de l'industrie manufacturière diminuerait de 1,6 pp à l'horizon 2018 (passant de 14,3 % en 2011 à 12,7 % en 2018) : les parts des branches « biens intermédiaires », « biens d'équipement » et « biens de consommation » se réduiraient de façon quasiment identique, respectivement de 0,6 pp, 0,5 pp et 0,6 pp pour atteindre 4,9 %, 2,6 % et 5,1 % en 2018.

Certaines branches du secteur tertiaire afficheraient également une évolution négative de leur importance relative. Les parts dans l'emploi des branches « commerce et horeca », « crédit et assurances », « transports et communication » et des services non marchands diminueraient pendant la période de

projection (pour atteindre respectivement 16,1 %, 1,8 % et 14,7 % en 2018). Parmi toutes ces branches, le « commerce et horeca » enregistrerait le recul le plus important, soit 0,9 pp.

Le poids du tertiaire dans son ensemble augmenterait et passerait de 76,5 % en 2011 à 78,3 % en 2018, et ce grâce au développement attendu de l'emploi dans les branches « santé et action sociale » et « autres services marchands ». Leurs parts respectives dans l'emploi en Région flamande devraient en effet progresser de 1,3 pp et 2,5 pp au cours de la période de projection. Celle de la branche « santé et action sociale » devrait atteindre 13,3 % en 2018 (contre 12,0 % en 2011). Quant à la part des « autres services marchands », qui est la première branche en termes d'emploi, elle devrait s'élever à 26,3 % en 2018 (contre 23,8 % en 2011).

A l'aide d'une analyse des contributions à la croissance (cf. tableau 39 en annexe), nous pouvons examiner le rôle des principales branches d'activité dans la croissance économique régionale négative en 2012, la stagnation de 2013 et la reprise progressive attendue au cours des années à venir.

La valeur ajoutée brute totale aurait diminué de 0,2 % en Flandre en 2012. Le secteur tertiaire aurait contribué positivement à la croissance l'année dernière, à l'inverse de l'ensemble du secteur secondaire. Ainsi, la contribution des industries manufacturières aurait été de -0,3 pp, ces trois branches, sensibles à la conjoncture, ayant donc représenté plus de 100 % de la diminution de la valeur ajoutée brute en Flandre. La croissance des services marchands aurait été supérieure à la croissance de l'industrie manufacturière et légèrement positive (0,2 % contre -1,9 %). La contribution des services marchands à la croissance aurait donc été très légèrement positive en 2012 (0,1 pp). Ce sont les branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » qui auraient le plus contribué à la croissance, à hauteur de 0,2 pp chacune. En revanche, les principales contributions négatives auraient été enregistrées dans les branches d'activité « commerce et horeca » et « biens intermédiaires » (-0,2 pp chacune), en raison de taux de croissances projetés fort négatifs (respectivement -2,9 % et -1,5 %) (voir tableau 13) combinés à leur poids important dans l'économie (voir tableau 12). De même, les branches « biens d'équipement » et, dans une moindre mesure, « crédit et assurances » auraient enregistré une croissance très négative en 2012 (respectivement -3,4 % et -1,3 %), mais pour un poids moindre dans l'économie flamande.

La croissance de la valeur ajoutée en volume la plus élevée (2,5 %) aurait été enregistrée dans la branche « santé et action sociale ». Dans le secteur tertiaire, la valeur ajoutée de la branche « autres services marchands » aurait également augmenté (de 0,8 %). Les services non marchands auraient enregistré une légère croissance positive, alors que la valeur ajoutée de la branche « transports et communication » aurait été stable (croissance nulle).

En 2012, l'emploi intérieur en Région flamande aurait à peine progressé, de 0,2 % ou près de 6 000 personnes. La croissance la plus rapide aurait été enregistrée dans les branches « autres services marchands » (1,3 % ou 7 900 personnes) et « santé et action sociale » (2,2 % ou 7 000 personnes). Par contre, l'emploi aurait reculé de 1,1 % dans l'industrie manufacturière. Dans les services marchands, l'emploi aurait progressé de 0,7 %, ou d'environ 11 900 personnes. Les pertes d'emploi les plus importantes se seraient produites dans les « biens de consommation » (-1,8 %, soit -2 700 personnes).

Sous l'effet de la faible conjoncture, la valeur ajoutée créée en Région flamande resterait stable en 2013 (croissance de 0,0 %). Ce sont les branches « santé et action sociale » (0,1 pp) et « commerce et horeca » (0,1 pp) qui contribueraient le plus à la croissance flamande, la première grâce à une croissance relativement élevée (1,6 %), la seconde par son poids relativement important en Flandre (combiné à une croissance faible de 0,4 %). En revanche, la branche des « biens intermédiaires » générerait la contribution la plus négative (-0,2 pp).

Les plus fortes croissances, en 2013, seraient enregistrées dans les branches suivantes : « santé et action sociale » (1,6 %), « énergie » (1,2 %) et « crédit et assurances » (0,7 %). Par contre, c'est dans les branches « biens d'équipement » (-1,5 %), « biens intermédiaires » (-2,3 %) et « construction » (-0,7 %) que la valeur ajoutée reculerait le plus cette année. Dans l'industrie manufacturière dans son ensemble, la valeur ajoutée diminuerait de 1,5 % et elle augmenterait de seulement 0,4 % dans les services marchands.

En Région flamande, l'emploi diminuerait faiblement cette année (-0,1 %). L'industrie manufacturière (-1,8 %) et les « transports et communication » (-1,3 %) afficheraient les contractions de l'emploi les plus marquées. Dans l'industrie manufacturière, les pertes d'emploi devraient avoisiner 6 800 personnes. En revanche, une création nette de 8 300 emplois (0,5 %) devrait être enregistrée dans les services marchands, principalement dans les branches « autres services marchands » (+1,1 % ou 6 800 personnes) et « santé et action sociale » (+1,9 % ou 6 200 personnes). Dans d'autres branches de services, l'emploi diminuerait : 2 200 emplois seraient ainsi perdus dans chacune des branches « commerce et horeca » et « transports et communication » ; 1 600 autres le seraient dans les services non marchands. L'emploi total dans l'ensemble du secteur tertiaire augmenterait de près de 6 700 personnes.

En 2014, la croissance, en volume, de la valeur ajoutée brute flamande devrait s'établir à 1,2 %. Les services marchands constitueraient le principal moteur de cette croissance flamande ; leur contribution s'élèverait à 0,9 pp, soit environ trois quarts de la croissance de la valeur ajoutée totale régionale. Les branches « autres services marchands » et « commerce et horeca » génèreraient toutes deux la plus forte contribution à la croissance économique, de l'ordre de 0,3 pp. Les branches « santé et action sociale », « transports et communication » et « construction » contribueraient à la croissance à hauteur de 0,1 pp chacune. En 2014, les branches enregistrant la croissance la plus rapide de leur valeur ajoutée brute seraient le « crédit et assurances » (1,9 %), la « santé et action sociale » (1,7 %) et le « commerce et horeca » (1,7 %). Dans le secteur secondaire, c'est la branche « biens d'équipement » qui enregistrerait la croissance de valeur ajoutée la plus soutenue (1,6 %).

Toujours en 2014, l'emploi intérieur en Région flamande croîtrait de 0,5 %, ce qui représente une progression de 12 300 personnes. On enregistrerait à nouveau des pertes d'emploi dans l'industrie manufacturière (-1,5 % ou 5 600 personnes) et des créations nettes dans les services marchands (1,2 %, soit 19 300 personnes). L'emploi dans le secteur tertiaire diminuerait encore dans les branches « commerce et horeca » (-0,5 %) et « crédit et assurances » (-0,6 %) et dans les services non marchands (-0,3 %), alors que l'emploi dans le secteur secondaire se contracterait dans toutes les branches sauf « l'énergie » (0,3 %) et la « construction » (0,9 %). La plupart des emplois seraient générés par les branches « autres services marchands » (2,2 % ou 14 300 personnes) et « santé et action sociale » (2,2 % ou

7 200 personnes). Dans les branches du secteur secondaire, 3 900 emplois disparaîtraient, tandis que 17 400 autres emplois seraient créés dans le secteur tertiaire.

A moyen terme (2015-2018), la croissance économique en Région flamande atteindrait 1,8 % par an en moyenne (valeur ajoutée brute en volume). A nouveau, ce sont les services marchands qui contribueraient le plus à cette croissance. Leur contribution annuelle moyenne devrait en effet s'élever à 1,2 pp à moyen terme. Environ la moitié de cette contribution proviendrait des « autres services marchands » (0,6 pp). La contribution de l'industrie manufacturière dans son ensemble devrait atteindre 0,3 pp par an.

Les branches « biens intermédiaires » et « commerce et horeca » devraient fournir des contributions relativement élevées (0,2 pp chacune). Par ailleurs, les branches « biens d'équipement », « biens intermédiaires » et « autres services marchands » afficheraient les plus fortes croissances au cours de la période 2015-2018 (respectivement 2,6 %, 2,4 % et 2,3 % en moyenne par an). Au cours de la même période, tant la valeur ajoutée brute de l'industrie manufacturière que celle des services marchands progresseraient de 2,0 % en moyenne annuelle.

En seconde partie de période de projection (2015-2018), la croissance moyenne de l'emploi devrait s'établir à 1,1 % par an. En termes absolus, l'emploi progresserait de quelque 22 000 personnes par an. Dans l'industrie manufacturière, l'emploi continuerait de se contracter tandis qu'il progressait dans les deux autres branches secondaires « construction » et « énergie » (croissance de 0,9 % et 0,2 % par an respectivement). Les créations d'emploi concerneraient surtout les services marchands (1,4 % ou 24 100 personnes en moyenne chaque année), et plus particulièrement les branches « autres services marchands » (2,4 % ou 16 100 personnes) et « santé et action sociale » (2,0 % ou 6 900 personnes).

Tableau 13 : Principaux résultats par branche d'activité : Région flamande
Taux de croissance annuel, en pour cent

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes 1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
1. Agriculture								
Valeur ajoutée brute en volume	6,1	2,2	-0,1	2,9	1,1	1,3	1,6	1,4
Emploi total	-4,5	-2,8	-4,7	-3,2	-1,7	-1,3	-2,9	-2,5
Productivité réelle par tête	11,1	5,2	4,8	6,3	2,9	2,7	4,8	4,0
Coût salarial réel par tête (1)	0,5	1,3	1,5	0,9	0,9	1,2	0,3	1,1
2. Energie								
Valeur ajoutée brute en volume	-2,1	-1,2	1,2	1,1	1,2	-2,6	5,9	0,9
Emploi total	0,5	-0,4	-0,3	0,3	0,2	0,5	1,7	0,0
Productivité réelle par tête	-2,6	-0,8	1,5	0,7	1,1	-3,1	4,2	0,8
Coût salarial réel par tête (1)	-0,7	-0,8	0,7	0,6	1,0	-0,5	-0,8	0,7
3. Industries manufacturières								
Valeur ajoutée brute en volume	3,4	-1,9	-1,5	0,6	2,0	1,4	-0,8	0,7
Emploi total	-0,6	-1,1	-1,8	-1,5	-0,8	-1,2	-1,7	-1,1
Productivité réelle par tête	4,0	-0,8	0,4	2,2	2,8	2,6	0,9	1,9
Coût salarial réel par tête (1)	-0,6	0,3	0,2	0,6	0,7	1,2	-0,1	0,5
<i>a. Biens intermédiaires</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	4,7	-2,9	-2,3	0,4	2,4	1,5	-0,6	0,7
Emploi total	0,5	-0,8	-1,5	-1,7	-0,6	-0,1	-1,1	-0,9
Productivité réelle par tête	4,2	-2,1	-0,8	2,2	3,0	1,7	0,5	1,6
Coût salarial réel par tête (1)	0,6	0,1	0,0	0,5	0,6	1,0	-0,1	0,4
<i>b. Biens d'équipement</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	-3,8	-3,4	-1,5	1,6	2,6	2,3	-3,7	1,0
Emploi total	-1,4	-0,3	-3,4	-2,6	-1,2	-1,9	-2,6	-1,6
Productivité réelle par tête	-2,4	-3,1	2,0	4,3	3,8	4,3	-1,3	2,6
Coût salarial réel par tête (1)	-4,0	0,7	0,4	1,4	0,8	1,3	-0,3	0,8
<i>c. Biens de consommation</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	6,3	0,5	-0,3	0,3	1,0	0,6	1,0	0,6
Emploi total	-1,3	-1,8	-1,3	-0,8	-0,9	-1,6	-1,8	-1,1
Productivité réelle par tête	7,7	2,3	1,0	1,1	1,9	2,3	2,8	1,7
Coût salarial réel par tête (1)	0,2	0,1	0,3	0,5	0,6	1,2	0,0	0,5
4. Construction								
Valeur ajoutée brute en volume	4,2	-0,4	-0,7	1,2	1,6	2,7	2,8	0,9
Emploi total	1,9	0,2	0,0	0,9	0,9	0,1	2,1	0,7
Productivité réelle par tête	2,2	-0,6	-0,7	0,3	0,7	2,5	0,7	0,3
Coût salarial réel par tête (1)	3,9	1,2	0,1	0,3	0,7	1,6	0,5	0,6

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes 1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
5. Services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	2,3	0,2	0,4	1,5	2,0	2,9	2,0	1,4
Emploi total	2,1	0,7	0,5	1,2	1,4	2,1	2,1	1,2
Productivité réelle par tête	0,2	-0,5	-0,1	0,3	0,5	0,8	-0,1	0,2
Coût salarial réel par tête (1)	-0,6	0,7	0,3	-0,3	0,6	1,0	-0,4	0,5
<i>a. Transports et communication</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	5,2	0,0	0,1	1,4	1,9	1,6	2,5	1,3
Emploi total	-1,1	-0,9	-1,3	0,7	0,8	0,5	0,4	0,2
Productivité réelle par tête	6,3	0,9	1,5	0,7	1,1	1,1	2,1	1,1
Coût salarial réel par tête (1)	-1,5	0,8	0,5	-0,5	0,8	1,2	-0,3	0,6
<i>b. Commerce et horeca</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	1,3	-1,5	0,4	1,7	1,6	2,3	0,8	1,0
Emploi total	0,6	-0,2	-0,5	-0,7	0,0	0,7	0,4	-0,2
Productivité réelle par tête	0,6	-1,3	0,9	2,4	1,5	1,5	0,4	1,2
Coût salarial réel par tête (1)	0,5	0,9	0,7	0,1	0,7	1,4	0,8	0,6
<i>c. Crédit et assurances</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	-2,7	-1,3	0,7	1,9	1,6	2,2	1,2	1,1
Emploi total	0,5	-1,1	-0,6	-0,9	-0,7	-1,2	0,2	-0,8
Productivité réelle par tête	-3,2	-0,2	1,4	2,8	2,3	3,6	0,9	1,9
Coût salarial réel par tête (1)	-0,6	3,3	0,5	0,3	0,6	-0,6	-0,5	1,0
<i>d. Santé et action sociale</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	2,4	2,5	1,6	1,7	1,9	3,4	1,7	1,9
Emploi total	3,1	2,2	1,9	2,2	2,0	3,4	3,1	2,0
Productivité réelle par tête	-0,6	0,3	-0,3	-0,5	-0,1	0,0	-1,4	-0,2
Coût salarial réel par tête (1)	-1,1	1,0	0,4	-0,1	0,9	0,2	-0,4	0,7
<i>e. Autres services marchands</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	2,7	0,8	0,1	1,2	2,3	3,6	2,9	1,6
Emploi total	3,6	1,3	1,1	2,2	2,4	3,9	3,7	2,0
Productivité réelle par tête	-0,9	-0,5	-1,0	-1,0	-0,1	-0,2	-0,8	-0,4
Coût salarial réel par tête (1)	-0,3	0,2	0,2	-0,4	0,7	2,2	-1,3	0,4
6. Services non marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	0,6	0,2	0,1	0,4	0,8	0,9	0,8	0,5
Emploi total	-0,0	-0,3	-0,4	-0,5	-0,0	1,3	0,5	-0,2
Productivité réelle par tête	0,6	0,4	0,5	0,8	0,8	-0,5	0,3	0,7
Coût salarial réel par tête (1)	0,9	1,2	1,8	0,4	0,8	1,1	1,1	0,9
7. Total								
Valeur ajoutée brute en volume	2,3	-0,2	0,0	1,2	1,8	2,1	1,5	1,1
Emploi total	1,2	0,2	-0,1	0,5	0,8	1,1	1,1	0,6
Productivité réelle par tête	1,1	-0,4	0,1	0,7	0,9	1,0	0,4	0,6
Coût salarial réel par tête (1)	-0,2	0,7	0,5	-0,0	0,6	0,9	-0,2	0,5

(1) Coût salarial net de subventions salariales

4.3. Région wallonne

4.3.1. Evolutions macroéconomiques

En 2011, alors que le climat conjoncturel s'est nettement infléchi, en raison de l'intensification de la crise budgétaire au sein de la zone euro, la consolidation de la croissance économique wallonne s'est poursuivie, dans le prolongement de la relance amorcée l'année précédente, à un rythme moins rapide toutefois. En hausse de 2,0 %, une progression légèrement supérieure à la moyenne nationale (1,8 %), le PIB en volume de la région a bénéficié, à l'instar du reste du pays, du dynamisme de la branche des « autres services marchands » mais aussi du redressement de l'activité dans la branche de la construction. En 2012, la poursuite du ralentissement économique en Europe aurait eu raison de la reprise de l'activité en Wallonie. Dans un environnement encore largement empreint des incertitudes liées à l'évolution de la crise européenne, la croissance du PIB wallon se serait établie à 0,1 %. La défiance des acteurs économiques, qui ne se résorberait que graduellement au cours de l'année, affecterait principalement la construction et les services, en particulier les services aux entreprises, qui composent une part importante des autres services marchands, mais aussi le commerce et l'horeca. L'industrie manufacturière, dont l'activité dépend largement du commerce extérieur, aurait, elle, essuyé un recul de la valeur ajoutée.

En 2013, la croissance du PIB wallon devrait s'établir à 0,3 %. Les industries manufacturières (particulièrement la production de biens intermédiaires), devraient encore souffrir de l'apathie des principaux marchés d'exportation wallons, tandis que l'évolution de la valeur ajoutée de la construction et des services tarderait à bénéficier du raffermissement très progressif du climat conjoncturel.

En 2010 et 2011, le retour rapide de la croissance mais aussi le prolongement des dispositifs *anti-crise* mis en œuvre par les pouvoirs publics lors de la crise financière ont amené une reprise précoce de l'emploi wallon. Soutenues principalement par le redressement des embauches dans les « autres services marchands », la « santé et action sociale » et le « commerce et horeca », les créations d'emploi se sont ainsi élevées sur l'ensemble de ces deux années, à près de 32 200 postes (1,3 % par an en moyenne). En 2012 et 2013, l'atonie de la croissance économique, que vient renforcer l'arrêt des programmes publics de soutien à l'emploi, pourrait durablement enrayer cette dynamique forte de création d'emploi. L'accroissement de l'emploi intérieur, à peine positif l'année dernière (0,2 %), serait même à l'arrêt en 2013 (0,0 %), correspondant à une création nette d'à peine 2 800 postes sur les deux années 2012-2013. Cette maigre performance s'expliquerait principalement par une progression faible de l'emploi dans les « autres services marchands », mais aussi par la réduction de l'emploi dans les services non-marchands, recul probablement lié aux politiques de rigueur budgétaire. L'érosion de l'emploi industriel devrait en revanche se poursuivre, en Wallonie comme en Flandre, en raison des gains de productivité élevés engrangés par l'industrie manufacturière.

Tableau 14 : Principaux résultats macroéconomiques : Région wallonne

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes		2012- 2018
						1998- 2004	2005- 2011	
1. Produit intérieur brut en volume (1)	2,0	0,1	0,3	1,2	1,8	2,1	1,4	1,2
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)	2,3	0,2	0,1	1,1	1,8	2,1	1,5	1,2
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)	0,7	-0,2	0,0	0,5	1,1	1,3	0,2	0,7
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (2)	-0,2	0,5	0,0	0,1	0,5	0,4	-0,6	0,3
5. Emploi et chômage								
5.1. <i>Emploi intérieur</i>								
5.1.a. Emploi intérieur total, en milliers (3)	1226,3	1228,6	1229,1	1235,7	1272,8	1099,4	1185,7	1246,1
5.1.b. Différence en milliers	18,6	2,3	0,5	6,6	9,3	10,6	14,6	6,6
5.1.c. Variation en pour cent	1,5	0,2	0,0	0,5	0,7	1,0	1,3	0,5
5.2. <i>Taux d'emploi (3)</i>	58,5	58,6	58,6	58,8	60,0	57,0	58,2	59,1
5.3. <i>Chômage</i>								
5.3.a. Chômage, définition BFP, en milliers (3)	273,4	274,8	277,7	279,1	265,4	275,7	288,8	275,2
5.3.b. Demandeurs d'emploi, en milliers (3)	244,2	247,5	252,1	253,3	238,4	232,4	254,2	248,7
5.3.c. Taux de chômage, concept BFP (3)	16,7	16,7	16,9	16,9	15,8	18,2	17,9	16,6
5.3.d. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (3)	15,2	15,3	15,6	15,6	14,4	15,8	16,1	15,2

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Coût salarial net de subventions salariales.

(3) La valeur en fin de période, soit 2018, est présentée dans la colonne 2015-2018.

En 2011, l'évolution de l'emploi intérieur en Wallonie s'est inscrite dans une période de croissance relativement modérée de la population active régionale (cf. section 3.2.1), l'offre de travail progressant de 0,4 %. Les créations nettes d'emploi engrangées à la faveur de la consolidation de la croissance économique ont dès lors amené une décre importante du nombre de chômeurs (de l'ordre de 9 200 chômeurs, soit -3,3 %). Corollairement, en 2012 et 2013, l'évolution lente de la population active viendrait limiter la hausse du chômage. En dépit des faibles créations nettes d'emploi lors des deux premières années de projection, la statistique de chômage ne devrait enregistrer qu'une hausse limitée de l'ordre de 1,5 % en deux ans (0,5 % en 2012 et encore 1,0 % en 2013), soit un accroissement global de 4 300 chômeurs. Le taux de chômage wallon devrait dès lors s'établir à 16,9 % cette année, en légère hausse par rapport à l'année passée (16,7 %).

A moyen terme (2015-2018), l'économie wallonne devrait retrouver un sentier de croissance de son PIB qui évoluerait autour de 1,8 % par an jusqu'à la fin de la période de projection. La progression de l'activité wallonne serait ainsi, en moyenne, à peine supérieure à la croissance nationale, et demeurerait également, à l'instar des autres régions, en deçà de celle observée avant la crise (1,9 % en moyenne entre 2005 et 2008) ou à la fin des années nonante – début des années deux mille (2,1 % en moyenne entre 1998 et 2004).

Le contenu en emplois de la croissance de l'économie wallonne devrait s'avérer plus faible sur la période de projection (en moyenne 5 200 unités par point de croissance par an, entre 2015 et 2018) que par le passé, tant par rapport à la période 2005-2011 (10 400 unités par point de croissance³⁰), qu'au cours

³⁰ Ce résultat élevé s'explique par la relative bonne tenue de l'emploi en 2009, alors que l'activité économique régionale enregistrait un recul important.

des années précédant la crise (6 600 unités par point de croissance entre 2002 et 2008). Ce sont les branches d'activité « autres services marchands » et « santé et action sociale » qui contribueraient majoritairement à la croissance de l'emploi à moyen terme. Dans l'industrie manufacturière, les forts gains de productivité, structurellement nécessaires pour ces activités plus exposées à la concurrence internationale, continueraient de jouer en défaveur de l'emploi de la branche (-0,8 % par an en moyenne entre 2015 et 2018). Comme au nord du pays, cette tertiarisation de l'économie wallonne, tant en termes d'emploi que de valeur ajoutée, se poursuivrait toutefois à un rythme nettement ralenti par rapport à celui observé au cours des périodes précédentes. Enfin, l'emploi indépendant continuerait également sa lente érosion, perdant globalement 3 100 unités entre 2015 et 2018.

Le redressement de l'activité coïncide en Wallonie, à l'image des autres régions, avec une croissance des coûts salariaux réels, alors qu'ils étaient globalement en baisse au cours de la période 2005-2011. Dans les branches d'activité marchande, l'accroissement moyen du coût salarial réel par tête en Wallonie devrait atteindre 0,5 % au cours de la période 2015-2018. En dépit de cette hausse attendue des salaires, le coût du travail unitaire au Sud du pays devrait toutefois reculer (-0,2 % par an, en moyenne, entre 2015 et 2018), en raison des (relativement) importants gains de productivité réelle par personne attendus en fin de période de projection (1,1 %).

Enfin, toujours au cours de la période 2015-2018, la population active wallonne devrait s'accroître en moyenne de 6 400 personnes par an (0,4 %), en partie sous l'effet des récentes réformes du marché du travail (cf. section 3.2.1). Cette hausse moyenne masque cependant un essoufflement du rythme de progression de la population active en fin de période, à mesure que les réformes atteindraient leur vitesse de croisière. L'augmentation de l'emploi intérieur et le faible relèvement du solde des navettes wallonnes (en moyenne, 600 travailleurs par an) absorberaient alors l'accroissement de l'offre de travail, de sorte qu'à moyen terme, le nombre de chômeurs pourrait se réduire significativement (3 400 unités en moyenne, par an, entre 2015 et 2018). Le taux de chômage wallon (définition BFP) atteindrait 15,8 % en 2018, un taux certes encore élevé, mais que la région n'avait pas enregistré depuis 1992. Quant au taux d'emploi wallon, il devrait reprendre sa lente progression, interrompue en 2009, pour s'établir à 60,0 % en fin de période de projection.

4.3.2. Evolutions par branche d'activité

Le tableau 15 présente la structure sectorielle de la valeur ajoutée brute et de l'emploi intérieur en Région wallonne. Comme déjà mentionné pour les autres régions, étant donné la durée relativement courte de la période de projection, on ne devrait pas noter de bouleversements majeurs dans la structure économique wallonne.

En ce qui concerne la structure sectorielle de la valeur ajoutée brute, il apparaît que les poids respectifs du secteur secondaire (énergie, industrie manufacturière et construction) et du tertiaire devraient rester très stables entre 2011 et 2018. La part du secteur secondaire diminuerait très légèrement de 25,1 % en 2011 à 25,0 % en 2018 alors que la part du tertiaire n'augmenterait que de 0,3 pp, de 73,6 % en 2011 à 73,9 % en 2018.

Tableau 15 : Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne
en pour cent du total régional

	Valeur ajoutée brute en volume (1)			Emploi intérieur		
	1980	2011	2018	1981	2011	2018
1. Agriculture	1,2	1,2	1,2	3,5	1,5	1,2
2. Energie	2,9	3,2	3,0	1,8	1,2	1,1
3. Industries manufacturières	17,0	16,2	16,4	23,1	11,4	10,3
a. Biens intermédiaires	8,2	9,9	10,1	12,5	5,7	5,1
b. Biens d'équipement	4,3	2,2	2,2	4,2	2,0	1,7
c. Biens de consommation	4,7	4,3	4,1	6,4	3,8	3,5
4. Construction	7,7	5,7	5,6	7,9	7,0	7,1
5. Services marchands	48,5	56,5	57,6	41,1	57,5	59,8
a. Transports et communication	6,0	7,2	7,3	7,8	5,7	5,5
b. Commerce et horeca	17,6	12,3	12,2	17,4	16,3	15,6
c. Crédit et assurances	2,3	3,2	3,4	2,1	1,7	1,6
d. Santé et action sociale	7,6	9,0	9,4	6,5	13,7	15,3
e. Autres services marchands	16,6	24,7	25,3	7,4	20,0	21,9
6. Services non marchands	22,7	17,1	16,3	22,6	21,4	20,4
7. Total	100,0	99,9	100,1	100,0	100,0	100,0

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-) totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

Les services marchands verraient leur part augmenter de près d'1,1 pp (de 56,5 % en 2011 à 57,6 % en 2018). La part des services non marchands (principalement la branche « administration publique et éducation ») diminuerait de 0,8 pp pour s'établir à 16,3 % en 2018.

Dans le secteur secondaire, la part de l'industrie manufacturière dans son ensemble devrait s'accroître au cours de la période de projection (de 16,2 % en 2011 à 16,4 % en 2018) tandis que celles de la « construction » (-0,1 pp) et de « l'énergie » (-0,2 pp) devraient quant à elles diminuer légèrement. Les « biens intermédiaires » resteraient la branche industrielle la plus importante tout au long de la période de projection (poids de 10,1 % à l'horizon 2018).

Dans les services marchands, la branche « commerce et horeca » est la seule dont le poids diminuerait, certes faiblement, en projection (de 0,1 pp pour atteindre 12,2 % en 2018). Par contre, la branche « autres services marchands » enregistrerait la plus forte progression (0,6 pp) pour atteindre une part de 25,3 % en 2018. La part de la branche « santé et action sociale » (0,4 pp) et, dans une moindre mesure, celle du « crédit et assurances » (0,2 pp) devraient augmenter pour s'élever respectivement à 9,4 % et 3,4 % en 2018.

Si la part projetée du secteur secondaire dans la création de valeur ajoutée brute apparaît comme stable, sa part dans l'emploi intérieur wallon continuerait par contre de baisser (voir partie droite du tableau 15). Ainsi, en 2018, le secteur secondaire représenterait 18,5 % de l'emploi intérieur en Wallonie, un pourcentage qui s'élevait à 19,6 % en 2011. La part, dans l'emploi total wallon, de la branche « énergie » ne diminuerait que légèrement (-0,1 pp) tandis que le poids de la « construction » augmenterait légèrement, de 0,1 pp pour atteindre 7,1 % en 2018. La baisse de la part du secteur secondaire (-1,1 pp) dans l'emploi total serait donc presque totalement imputable aux industries manufacturières, dont le poids en 2018 s'élèverait à 10,3 %. La part de la branche « biens intermédiaires » diminuerait de 0,6 pp (et atteindrait 5,1 % en 2018), soit le recul le plus important parmi les branches industrielles. Quant à la

part des branches « biens d'équipement » et « biens de consommation », elle reculerait également de 0,3 pp jusqu'à respectivement 1,7 % et 3,5 % en 2018.

La part de l'emploi du secteur tertiaire dans l'emploi total augmenterait de 1,3 pp, passant de 78,9 % en 2011 à 80,2 % en 2018. Malgré cette évolution globalement positive, la part de certaines branches de services devrait néanmoins se réduire. Premièrement, la part des services non marchands baisserait de 1,0 pp pour atteindre 20,4 % en 2018. Les parts des branches « commerce et horeca » (-0,7 pp), « transports et communication » (-0,2 pp) et « crédit et assurances » (-0,1 pp) baisseraient aussi en projection (pour atteindre respectivement 15,6 %, 5,5 % et 1,6 %). La hausse de la part du secteur tertiaire proviendrait des branches « autres services marchands » et « santé et action sociale ». La part de celles-ci progresserait sensiblement, de respectivement 1,9 et 1,6 pp.

En 2018, la part de la branche « autres services marchands » dans l'emploi intérieur wallon atteindrait 21,9 % ; cette dernière deviendrait ainsi le principal pourvoyeur d'emplois en Wallonie alors que cette position revenait aux services non marchands en 2011 (part de 21,4 % contre 20,0 % pour les « autres services marchands »). Par ailleurs, la part de la branche « santé et action sociale » devrait atteindre 15,3 % en 2018. Durant la période de projection, parmi toutes les branches d'activité, ce sont les « services non marchands » et le « commerce et horeca » qui accuseraient le recul le plus fort en termes de part dans l'emploi wallon (de respectivement 1,0 pp et 0,7 pp).

Nous consacrons les prochains paragraphes à l'étude de la croissance de la valeur ajoutée brute et de l'emploi par branche d'activité (voir tableau 16). Dans le cas de la valeur ajoutée, nous analysons les contributions à la croissance (voir tableau 40 en annexe) afin d'identifier les branches d'activité jouant le rôle de moteur principal de l'activité économique wallonne.

En 2012, la valeur ajoutée brute wallonne aurait progressé de 0,2 %. Ce sont les branches « santé et action sociale », « autres services marchands » et « transports et communication » qui auraient permis à la Wallonie d'enregistrer cette croissance légèrement positive : leurs contributions auraient été respectivement de 0,3 pp, 0,2 pp et 0,1 pp. Les « industries manufacturières » en Wallonie, tout comme en Flandre, n'auraient pas été épargnées par la faiblesse de la conjoncture et auraient, dans leur ensemble, contribué négativement à la croissance économique wallonne (contribution de -0,2 point). En ce qui concerne les autres branches d'activité, leurs contributions respectives à la croissance économique auraient été, ou bien quasi-nulles (« agriculture », « crédit et assurances », « services non marchands »), ou bien faiblement négatives, de l'ordre de -0,1 point. Les branches « santé et action sociale » et « transports et communication » auraient enregistré les plus forts taux de croissance de la valeur ajoutée en 2012 (respectivement 2,6 % et 1,5 %) suivies des « biens de consommation » (mais pour une faible contribution) et des « autres services marchands » (environ 0,7 %).

L'emploi intérieur en Région wallonne, à l'image de la valeur ajoutée en volume, aurait faiblement augmenté en 2012, de 0,2 % selon nos estimations, soit une hausse d'à peine 2 300 personnes. Les créations d'emploi dans la « construction » (environ 800 personnes), la « santé et action sociale » (+4 300 personnes) et les « autres services marchands » (+2 000 personnes) auraient un peu plus que compensé les réductions de main-d'œuvre dans toutes les autres branches d'activité (hors « services domestiques »).

En 2013, la valeur ajoutée brute en volume stagnerait en Wallonie. A nouveau, la « santé et action sociale » afficherait la plus forte contribution à la croissance économique wallonne (0,2 pp) tandis que les branches « commerce et horeca » et « crédit et assurances », avec 0,1 pp de contribution chacune, prendraient le relais des « autres services marchands » et « transports et communication » (contributions nulles). La stagnation de l'activité économique en Wallonie se traduirait également par une croissance nulle de l'emploi intérieur. Les pertes dans les « industries manufacturières » (-2 000 emplois), encore plus lourdes qu'en 2012, et celles dans la « construction » (en contraste avec l'année 2012), seraient compensées par l'emploi créé, à nouveau, dans la « santé et action sociale » et les « autres services marchands ».

L'année prochaine, à l'image des deux autres régions belges, la croissance économique wallonne se redresserait pour atteindre 1,1 % (valeur ajoutée brute en volume). Toutes les branches d'activité hors « services domestiques » apporteraient une contribution positive à la croissance en Wallonie. La contribution des services marchands (0,7 point) y devrait représenter près des deux tiers de la croissance économique tandis qu'une bonne part du tiers restant de cette croissance devrait être assurée par les « industries manufacturières » (0,2 pp de contribution) ; celles-ci devraient effectivement bénéficier du redressement de la croissance mondiale attendu pour 2014 (voir section 2.1).

En phase avec la reprise économique, la croissance de l'emploi intérieur wallon se redresserait à 0,5 % en 2014, soit une création nette de 6 600 emplois approximativement. Les « autres services marchands » et la « santé et action sociale » joueraient le rôle de moteur de l'emploi wallon (soit +9 500 projetés pour 2014) tandis que celui-ci stagnerait dans le reste des services marchands et qu'il continuerait de reculer dans les « industries manufacturières » (-1 800 emplois) et, dans une moindre mesure, dans les « services non marchands ».

A moyen terme (2015-2018), la croissance économique wallonne atteindrait en moyenne 1,8 % par an, soutenue essentiellement par les services marchands (contribution à la croissance de 1,1 point) et, dans une moindre mesure, par le secteur secondaire (contribution de 0,5 pp). Au niveau des branches HERMREG, la plus forte contribution serait apportée par les « autres services marchands » (0,6 pp), suivie par les « biens intermédiaires » (0,3 pp), le « commerce et horeca » et la « santé et action sociale » (0,2 pp chacune).

Au cours de la période 2015-2018, la croissance de l'emploi s'établirait en moyenne à 0,7 % par an, ce qui correspond à une progression annuelle de 9 200 unités. Les créations d'emploi en Wallonie seraient assurées par les services marchands (1,3 % par an ou 9 700 personnes) tandis que dans le secteur secondaire, les pertes dans l'industrie manufacturière wallonne (-1 000 emplois par an) seraient presque totalement compensées par des gains dans la « construction » (environ +950 personnes par an). Comme déjà évoqué plus haut, il se confirmerait qu'à moyen terme, les « autres services marchands » (+2,2 % par an ou 5 800 emplois) et la « santé et action sociale » (+1,9 % par an ou environ 3 600 emplois) constitueraient le véritable moteur de l'emploi wallon.

Tableau 16 : Principaux résultats par branche d'activité : Région wallonne
Taux de croissance annuel, en pour cent

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes		
						1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
1. Agriculture								
Valeur ajoutée brute en volume	11,6	1,8	-1,9	0,4	2,4	-0,2	2,3	1,4
Emploi total	-3,3	-1,8	-3,8	-3,0	-2,6	-2,3	-2,9	-2,7
Productivité réelle par tête	15,5	3,6	2,0	3,5	5,2	2,2	5,4	4,3
Coût salarial réel par tête (1)	1,3	1,7	2,6	1,4	1,6	-1,4	0,9	1,7
2. Energie								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,8	-2,4	0,6	1,4	0,5	2,9	1,7	0,2
Emploi total	1,6	-1,4	-0,5	-0,2	0,0	-0,7	2,4	-0,3
Productivité réelle par tête	-3,3	-1,0	1,1	1,5	0,5	3,7	-0,6	0,5
Coût salarial réel par tête (1)	-0,5	0,7	0,5	0,4	0,7	-0,9	-1,2	0,7
3. Industries manufacturières								
Valeur ajoutée brute en volume	3,3	-1,2	-0,8	1,6	2,6	2,7	1,4	1,4
Emploi total	0,2	-0,7	-1,5	-1,3	-0,8	-0,8	-0,4	-0,9
Productivité réelle par tête	3,1	-0,5	0,7	3,0	3,3	3,5	1,8	2,4
Coût salarial réel par tête (1)	-0,7	-0,2	0,5	1,1	0,6	0,9	-0,4	0,6
<i>a. Biens intermédiaires</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	1,6	-1,7	-0,8	1,7	3,0	4,1	1,8	1,6
Emploi total	-0,1	-0,3	-2,1	-0,7	-0,7	-0,5	-0,5	-0,9
Productivité réelle par tête	1,6	-1,3	1,4	2,4	3,7	4,6	2,3	2,5
Coût salarial réel par tête (1)	-0,2	0,1	0,9	1,6	0,7	1,2	-0,0	0,8
<i>b. Biens d'équipement</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	4,1	-2,0	-1,8	3,1	3,3	2,2	-0,2	1,8
Emploi total	1,1	-1,1	-1,3	-3,4	-0,8	-1,3	-0,4	-1,3
Productivité réelle par tête	3,0	-0,9	-0,6	6,7	4,2	3,5	0,1	3,1
Coût salarial réel par tête (1)	-2,3	-1,4	1,0	1,7	0,7	1,0	-1,3	0,6
<i>c. Biens de consommation</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	7,5	0,8	-0,4	0,3	0,9	0,2	1,9	0,6
Emploi total	0,2	-1,0	-0,6	-1,2	-0,7	-1,1	-0,4	-0,8
Productivité réelle par tête	7,3	1,8	0,2	1,5	1,7	1,3	2,3	1,4
Coût salarial réel par tête (1)	-0,6	-0,0	-0,1	-0,4	0,2	0,1	-0,5	0,0
4. Construction								
Valeur ajoutée brute en volume	7,8	-0,6	-0,9	0,8	1,7	1,6	3,2	0,9
Emploi total	2,2	1	-0,2	0,5	1,1	0,5	2,5	0,8
Productivité réelle par tête	5,5	-1,5	-0,7	0,3	0,7	1,2	0,8	0,1
Coût salarial réel par tête (1)	3,1	1,5	0,0	-0,7	0,3	0,8	-0,2	0,3

PERSPECTIVES

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes		
						1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
5. Services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	2,1	0,8	0,5	1,3	2,0	2,2	1,7	1,5
Emploi total	2,4	0,5	0,6	1,3	1,3	1,7	1,9	1,1
Productivité réelle par tête	-0,3	0,2	-0,1	-0,1	0,6	0,5	-0,2	0,4
Coût salarial réel par tête(1)	-0,2	0,7	-0,1	0,0	0,6	0,7	-0,4	0,5
<i>a. Transports et communication</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	3,5	1,5	-0,1	0,4	2,1	1,1	1,9	1,5
Emploi total	-0,2	-1,4	-0,8	0,0	0,6	0,2	-0,4	0,0
Productivité réelle par tête	3,7	2,9	0,7	0,4	1,5	0,8	2,3	1,4
Coût salarial réel par tête(1)	-0,4	0,8	-1,7	0,8	0,7	1,4	-0,1	0,4
<i>b. Commerce et horeca</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	1,5	-0,8	0,6	1,4	1,5	1,5	0,4	1,0
Emploi total	1,7	-0,8	-0,2	0,1	0,0	0,7	0,6	-0,1
Productivité réelle par tête	-0,2	-0,0	0,8	1,3	1,4	0,8	-0,2	1,1
Coût salarial réel par tête (1)	1,0	0,9	0,6	0,5	0,7	0,7	0,6	0,7
<i>c. Crédit et assurances</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	-4,4	-0,6	2,1	2,3	2,4	2,2	2,3	1,9
Emploi total	0,6	-0,2	-1,4	-0,6	-0,8	-1,1	-0,0	-0,8
Productivité réelle par tête	-5,0	-0,4	3,5	2,9	3,2	3,4	2,3	2,7
Coût salarial réel par tête (1)	-1,7	2,6	0,8	-0,4	0,4	0,3	0,0	0,7
<i>d. Santé et action sociale</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	1,9	2,6	1,6	1,6	1,7	2,9	2,2	1,8
Emploi total	2,7	2,5	2,1	2,4	1,9	2,8	2,9	2,1
Productivité réelle par tête	-0,8	0,1	-0,5	-0,8	-0,2	0,1	-0,7	-0,3
Coût salarial réel par tête (1)	-2,0	0,4	-0,0	-0,2	0,6	0,1	-0,2	0,3
<i>e. Autres services marchands</i>								
Valeur ajoutée brute en volume	3,0	0,7	-0,0	1,2	2,2	2,7	2,1	1,6
Emploi total	3,7	0,8	0,8	2,1	2,2	2,9	3,4	1,8
Productivité réelle par tête	-0,7	-0,1	-0,8	-0,9	0,0	-0,1	-1,3	-0,2
Coût salarial réel par tête (1)	1,5	0,5	0,3	-0,1	1,1	1,8	-1,2	0,7
6. Services non marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	0,5	0,2	0,1	0,4	0,8	1,3	0,6	0,5
Emploi total	0,1	-0,3	-0,4	-0,4	0,0	1,1	0,4	-0,1
Productivité réelle par tête	0,4	0,5	0,4	0,8	0,8	0,2	0,2	0,7
Coût salarial réel par tête (1)	0,9	1,2	1,8	0,3	0,7	0,9	1,3	0,9
7. Total								
Valeur ajoutée brute en volume	2,3	0,2	0,1	1,1	1,8	2,1	1,5	1,2
Emploi total	1,5	0,2	0,0	0,5	0,7	1,0	1,3	0,5
Productivité réelle par tête	0,7	-0,0	0,1	0,6	1,0	1,1	0,2	0,7
Coût salarial réel par tête (1)	0,0	0,7	0,5	0,1	0,5	0,6	-0,0	0,4

(1) Coût salarial net de subventions salariales.

5. Comptes de revenus des ménages

5.1. Introduction

Ce chapitre présente les résultats des projections à moyen terme par région concernant les principaux agrégats des comptes de revenus des ménages.

Ces projections se basent sur les comptes publiés par l'ICN pour la période 1995-2010³¹ et rétro-polés par nos soins jusqu'en 1985. Selon la comptabilité régionale en SEC 95, on distingue deux comptes pour les ménages. Le premier, le « compte d'affectation des revenus primaires » enregistre les revenus et charges des résidents d'une région qui résultent directement de l'activité économique, soit les rémunérations des salariés, le revenu mixte des indépendants, l'excédent d'exploitation³² et les revenus nets de la propriété. Son solde constitue le revenu primaire des ménages. Le second, le « compte de distribution secondaire du revenu », traite des transferts courants entre les ménages et les autres agents économiques (principalement les pouvoirs publics). Il enregistre donc les impôts courants, les cotisations sociales et d'autres transferts. Il comptabilise par ailleurs les prestations sociales reçues. Ces dernières sont ventilées en prestations de sécurité sociale en espèces (chômage, prépensions³³, pensions du secteur privé, allocations familiales, indemnités de maladie-invalidité...³⁴), prestations d'assistance sociale (revenus d'intégration, allocations aux personnes handicapées...), prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (principalement des pensions dont l'ensemble des pensions du secteur public) ou émanant de régimes privés. L'ajout de l'ensemble de ces transferts courants au revenu primaire des ménages aboutit au revenu disponible.

Comme pour l'ensemble du modèle HERMREG, les résultats régionaux issus du module relatif aux comptes de revenus des ménages et présentés ci-dessous sont cohérents avec les projections correspondantes au niveau national délivrées par le modèle HERMES.

Ce module permet de projeter une série d'agrégats selon la région du lieu de domicile. Certains d'entre eux sont initialement ventilés selon la région du lieu de travail dans le volet macroéconomique d'HERMREG, tels que les salaires et les cotisations sociales. D'autres, comme le revenu des indépendants ou les allocations de chômage, dépendent des résultats de ce volet macroéconomique, en matière d'emploi ou de salaires par exemple.

La régionalisation d'autres composantes du revenu, en particulier les pensions et les allocations familiales, repose sur des variables démographiques qui font l'objet d'une projection régionale *bottom-up* par ailleurs. Dans d'autres cas encore, notamment pour certaines catégories de prestations sociales, des principes appliqués au niveau national dans la projection de nombre d'allocataires et de montants

³¹ Institut des Comptes Nationaux (2013).

³² L'excédent d'exploitation des ménages reprend dorénavant à la fois les loyers imputés des propriétaires occupant leur propre logement et les loyers effectifs (c'est-à-dire les loyers payés par les locataires aux propriétaires du secteur S.14). Ce dernier poste a fait l'objet d'un reclassement dans les comptes nationaux et régionaux l'année dernière puisque dans les versions antérieures des comptes, il était inclus dans le revenu mixte.

³³ Désormais dénommées « chômage avec complément d'entreprise ».

³⁴ Notons que, selon le SEC, les remboursements de soins de santé sont considérés comme des prestations en nature, et non en espèces. Ils sont dès lors enregistrés en comptabilité nationale dans un troisième compte, celui de la « redistribution du revenu en nature », qui, à l'heure actuelle, n'est ventilé par région ni par l'ICN, ni dans ce modèle.

moyens ont pu être reproduits intégralement ou en partie au niveau régional dans ce module. La projection des impôts courants s'inspire des mécanismes utilisés dans le modèle HERMES et repose notamment sur l'estimation d'assiettes fiscales et d'élasticités régionales. Les résultats du module de finances publiques sont repris tels quels en ce qui concerne les impôts et taxes régionaux.

Le module relatif aux revenus des ménages permet ainsi de projeter près de soixante rubriques des comptes de ces agents pour les trois régions. Notons encore que 2011 est la première année de projection du module. Cependant, pour cette année-là et dans une certaine mesure pour 2012, plusieurs informations administratives sont déjà connues. Nous les prenons dès lors en compte pour adapter les variables afférentes en 2011 et, le cas échéant, en 2012.

Dans la suite de ce chapitre, nous présentons les évolutions passées et projetées des principaux postes des comptes de revenus des ménages, d'abord au niveau national et ensuite de façon plus détaillée pour chacune des trois régions. L'analyse porte sur les taux de croissance des principaux agrégats en moyenne de période ainsi que sur l'évolution de la structure des comptes en pourcentage du revenu disponible. Enfin, la dernière section examine la tendance en projection des parts régionales dans le total national ainsi que des deux grands soldes de revenus rapportés à la population de chaque région.

Tous les montants présentés dans ce chapitre sont nominaux (euros courants). L'ensemble des résultats par région est reproduit en annexe.

5.2. Contexte national

Au niveau national, en moyenne de période, la croissance du revenu disponible des ménages atteindrait 2,7 % par an entre 2012 et 2018, soit une progression sensiblement moins rapide par rapport à la période précédente (3,3 % de 2005 à 2011).

La croissance des revenus primaires enregistrerait de fait une décélération, passant de 3,1 % par an en moyenne entre 2005 et 2011 à 2,7 % durant l'actuelle période de projection. Ce ralentissement s'expliquerait uniquement par l'évolution historiquement faible des rémunérations perçues par les salariés (+2,7 % par an de 2012 à 2018, soit -1,1 pp par rapport à la moyenne 2005-2011 et même 1,5 pp de moins que sur l'ensemble de la période 1985-2011). À l'inverse, toutes les autres composantes du revenu primaire progresseraient plus vite que durant la période précédente. En particulier, les revenus nets de la propriété, encore en contraction en début de projection, se redresseraient nettement à moyen terme pour atteindre une croissance annuelle de 3,3 % entre 2012 et 2018 (+1,6 pp). L'excédent d'exploitation des ménages et, dans une moindre mesure, le revenu mixte des indépendants connaîtraient également un rebond en projection avec une croissance moyenne de respectivement 2,1 % et 1,7 % par an sur la période 2012-2018.

L'évolution des transferts enregistrés dans le compte de distribution secondaire du revenu contribuerait également au ralentissement projeté de la croissance du revenu disponible. Du côté des ressources en effet, l'ensemble des prestations sociales augmenterait de 3,6 % chaque année entre 2012 et 2018, contre 4,2 % précédemment. La croissance attendue des dépenses liées aux indemnités maladie-invalidité, au chômage (+1,2 % par an en projection), aux allocations familiales ou à l'ensemble des

prestations d'assistance sociale (+2,6 %), notamment, serait inférieure à celle observée de 2005 à 2011, compensant ainsi le rythme de progression plus élevé de l'important poste des pensions du régime salarié (+5,1 %). Dans le secteur public au contraire, les pensions augmenteraient en moyenne plus lentement que durant la période précédente (+3,3 %). Du côté des emplois, la croissance projetée des impôts courants dépasserait nettement celle de la période 2005-2011, revenant à une valeur proche de la moyenne de long terme, avec une hausse de 3,8 % chaque année jusqu'en 2018. On notera l'évolution différente en projection des impôts d'une part, dont la croissance s'accélère, et des rémunérations des salariés d'autre part, dont le ralentissement a été commenté plus haut. L'accélération des impôts à charge des particuliers serait donc liée au redressement des revenus nets de la propriété, combiné à de nouvelles mesures fiscales instaurées par le gouvernement à propos du précompte mobilier, des voitures de société ainsi que de la taxation sur les revenus des dirigeants d'entreprise. À l'inverse, l'augmentation des cotisations sociales serait nettement moins soutenue entre 2012 et 2018 (+2,8 %) que durant les périodes précédentes, en ligne avec l'évolution des rémunérations des salariés, atténuant ainsi l'impact de l'augmentation plus rapide des prélèvements fiscaux sur la croissance du revenu disponible.

Ces résultats exprimés en moyenne de période masquent des évolutions parfois fort divergentes d'une année à l'autre, dans un contexte marqué par une croissance de l'activité économique belge légèrement négative en 2012, encore proche de zéro en 2013 et qui ne se redresserait que lentement à partir de 2014.

Malgré le climat économique morose en 2012, tant le solde des revenus primaires que le revenu disponible ont maintenu une croissance légèrement inférieure à 3 % avant d'enregistrer un net coup de frein en 2013, avec respectivement 1,2 % et 1,4 %. Toutes les composantes du revenu primaire ralentiraient cette année (+1,6 % pour les rémunérations des salariés, +0,4 % pour l'excédent d'exploitation et le revenu mixte des indépendants et même une contraction de -0,9 % pour les revenus nets de la propriété). La croissance des rémunérations serait encore faible en 2014 et ne repartirait véritablement à la hausse qu'en seconde partie de projection (+3,1 % par an entre 2015 et 2018). L'excédent d'exploitation et le revenu mixte des indépendants verraient leur progression se raffermir progressivement à partir de 2014. Les revenus nets de la propriété rebondiraient dès 2014 et de façon plus marquée à moyen terme (+5,7 % en moyenne pour la période 2015-2018), soutenus notamment par le relèvement des taux d'intérêt. Dans l'ensemble, le solde des revenus primaires croîtrait à un rythme annuel de 3,3 % en seconde partie de projection, proche de sa tendance de long terme.

Le rythme de croissance des dépenses publiques consacrées à l'ensemble des prestations sociales devrait diminuer entre 2013 et 2015, avec un ralentissement plus marqué en 2014. La progression moins rapide des pensions tant privées que publiques en début de projection expliquerait en grande partie cette évolution. À moyen terme, la progression des pensions tous régimes confondus s'accélérait à nouveau. En 2013, on s'attend par ailleurs à une nette augmentation des dépenses de chômage (+4,7 %) ainsi que des prestations d'assistance sociales (avec en particulier +14,5 % pour le revenu d'insertion). La croissance des allocations versées aux chômeurs baisserait ensuite à la faveur de l'amélioration du contexte économique, ainsi qu'en raison du maintien de certaines mesures d'économie (notamment la prolongation du stage d'insertion professionnelle, la dégressivité accrue des allocations, le renforcement des conditions d'accès, etc.). La progression des dépenses de chômage serait même légèrement négative en moyenne sur la période 2015-2018 (-0,1 % par an). Du côté des prélèvements fiscaux et

parafiscaux, on note essentiellement un ralentissement léger des impôts courants en 2014 et plus marqué pour les cotisations sociales en 2013 et 2014. Ces prélèvements augmenteraient à nouveau plus rapidement en seconde partie de projection. En définitive, le revenu disponible se redresserait à peine en 2014 (+1,9 %) et davantage ensuite pour se rapprocher progressivement de son évolution tendancielle (+3,2 % par an entre 2015 et 2018). En tenant compte de l'inflation, la croissance réelle du revenu disponible n'atteindrait que 0,2 % en 2013 et 0,7 % en 2014, avant d'accélérer à 1,6 % en moyenne sur la période 2015-2018.

Les évolutions décrites plus haut auraient un impact sur la structure des comptes de revenus des ménages au niveau national.

D'un côté, la part des revenus primaires dans la formation du revenu disponible des ménages resterait stable au cours de la période de projection (124,7 % en 2018). Cette stabilisation s'expliquerait en grande partie par la stagnation du poids relatif des rémunérations des salariés qui plafonneraient à 95,5 % à l'horizon 2018, après avoir augmenté de façon pratiquement constante depuis le milieu des années nonante. L'excédent d'exploitation des ménages et le revenu mixte des indépendants verraient leur importance relative diminuer, passant de 15,7 % en 2011 à 14,8 % en fin de projection. Cette baisse serait compensée par la progression de la part des revenus nets de la propriété en seconde partie de projection, atteignant 14,4 % en 2018, un niveau néanmoins inférieur à celui observé en moyenne durant la décennie précédente.

De l'autre côté, la structure du compte de distribution secondaire du revenu n'évoluerait de façon sensible qu'au niveau de deux rubriques importantes. En ressources, le poids des prestations de sécurité sociale en espèces dans le revenu disponible, en hausse depuis la fin des années 2000, continuerait de se renforcer en projection (26,1 % en 2018, soit +2,1 pp par rapport à 2011), essentiellement sous l'effet de l'augmentation de la part des dépenses liées aux pensions du régime salarié. En emplois, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine des particuliers prolongeraient à moyen terme la hausse amorcée depuis 2010. Avec 25 % du revenu disponible à l'horizon 2018, le poids des prélèvements fiscaux atteindrait ainsi son niveau le plus élevé depuis le milieu des années quatre-vingts.

Tableau 17 : Comptes de revenus des ménages : Royaume

	1997	Structure en % du revenu disponible				Taux de croissance (%) Moyennes de période			
		2004	2011	2014	2018	1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018	2015- 2018
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	19,5	18,4	15,7	15,4	14,8	2,1	1,1	1,8	2,2
Rémunérations des salariés (D.1)	86,0	92,5	95,5	95,9	95,5	4,0	3,8	2,7	3,1
Revenus nets de la propriété (D.4)	19,3	15,6	13,9	13,1	14,4	0,1	1,7	3,3	5,7
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	124,8	126,5	125,0	124,3	124,7	3,1	3,1	2,7	3,3
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	21,1	21,9	24,0	25,6	26,1	3,4	4,7	4,0	3,7
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	2,9	3,3	2,8	3,0	3,1	5,0	1,5	3,8	3,7
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	5,7	6,2	6,4	6,5	6,3	4,2	3,8	2,4	2,3
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1,8	1,9	2,1	2,1	2,1	3,8	4,7	2,6	2,9
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,... (D.5)	22,8	23,9	23,2	24,2	25,0	3,6	2,9	3,8	4,1
Cotisations sociales (D.61)	33,0	35,2	36,7	36,8	36,7	3,9	3,9	2,8	3,1
Solde des autres transferts courants (D.7)	0,5	0,7	0,6	0,5	0,5				
4. Revenu disponible (B.6n)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2,9	3,3	2,7	3,2

5.3. Structure et évolution par région

5.3.1. Considérations générales

Les salaires constituent le poste le plus important de la formation du revenu disponible des ménages. Or, dans un premier temps, le volet macroéconomique du modèle HERMREG produit des résultats régionaux selon le lieu de travail. Par conséquent, la modélisation des flux de navettes – qui rendent compte des mouvements de travailleurs entre les régions – joue un rôle non négligeable, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale, pour déterminer les salaires perçus au lieu de domicile. Les flux de navettes sont décrits au chapitre 3.

Une autre difficulté concerne les niveaux relatifs de rémunération des navetteurs et des résidents dans chaque région. L'hypothèse la plus simple, selon laquelle, en moyenne, un navetteur et un résident travaillant dans la même région perçoivent un salaire identique, est incompatible avec les observations. Le problème se pose essentiellement pour la Région de Bruxelles-Capitale, dont l'emploi intérieur est, pour moitié environ, occupé par des travailleurs domiciliés dans les deux autres régions. Les premières analyses des bases de données de l'ONSS croisant lieu de domicile et lieu de travail permettent de confirmer la fragilité d'une telle hypothèse à Bruxelles. Même si ces données sont actuellement insuffisantes pour effectuer une modélisation complète, elles indiquent cependant clairement que les salaires des navetteurs wallons et plus encore flamands se rendant à Bruxelles sont supérieurs à ceux des Bruxellois qui travaillent dans leur propre région. Nous intégrons donc dans la modélisation un coefficient estimé qui rend compte du différentiel de salaire positif perçu par les navetteurs entrant à Bruxelles. A ce stade, nous supposons que ce « coefficient de sursalaire » est identique pour les navetteurs flamands et wallons qui travaillent à Bruxelles. Les estimations révèlent que ce paramètre augmente dans le temps, avec une évolution ralentie en fin de période d'observation. De ce fait, nous prolongeons donc une tendance évolutive à la hausse dans nos projections, qui s'estompe graduellement pour atteindre un palier en fin de projection. Les résultats en termes de salaires par tête obtenus selon cette méthode sont repris au tableau 18.

Tableau 18 : Evolution régionale des salaires par tête

	Taux de croissance (%) - Moyennes de période			
	1998-2004	2005-2011	2012-2018	2015-2018
1. Au lieu de domicile				
Région de Bruxelles-Capitale	1,8	2,5	2,0	2,1
Région flamande	2,8	2,6	2,1	2,2
Région wallonne	2,5	2,6	2,1	2,1
2. Au lieu de travail				
Région de Bruxelles-Capitale	2,6	2,4	2,1	2,1
Région flamande	2,6	2,1	2,2	2,2
Région wallonne	2,2	2,3	2,1	2,1

5.3.2. Région de Bruxelles-Capitale

Entre 2012 et 2018, la croissance du revenu disponible des ménages à Bruxelles s'élèverait à 3,0 % par an en moyenne, soit un différentiel positif de 0,25 pp par rapport au Royaume, légèrement inférieur à celui observé durant la période précédente. Comme au niveau national, la croissance du revenu disponible bruxellois fléchirait en 2013 mais de façon moins marquée (+1,9 %, contre +1,4 % pour la Belgique) avant de se renforcer progressivement à partir de 2014. Le rythme de croissance moyen pour la région s'élèverait ainsi à 3,6 % par an sur la période 2015-2018 (3,2 % pour l'ensemble du pays). L'écart en faveur de Bruxelles s'expliquerait essentiellement par la bonne tenue relative des différentes catégories de revenus primaires dans la capitale.

Ainsi, le montant des rémunérations des salariés bruxellois croîtrait plus rapidement qu'au niveau belge, avec 3,1 % par an entre 2012 et 2018. Dans le contexte économique morose de 2013, on noterait en particulier que la masse salariale perçue par les résidents de la région résisterait mieux que dans le reste du pays. En seconde partie de projection, l'évolution des rémunérations s'accélérait nettement pour atteindre 3,6 % par an, creusant encore un peu l'écart vis-à-vis de la moyenne belge (3,1 % de 2015 à 2018). Dans la mesure où les salaires par tête à Bruxelles évoluent légèrement moins vite que dans les autres régions, cette progression plus rapide s'appuierait sur une croissance plus importante du nombre de travailleurs salariés domiciliés dans la capitale.

L'évolution projetée des autres composantes des revenus primaires serait également plus rapide en moyenne à Bruxelles que dans l'ensemble du Royaume.

Les revenus nets de la propriété des résidents bruxellois souffriraient moins en termes relatifs de la faiblesse conjoncturelle en 2013 (-0,2 %, contre -0,9 % pour la Belgique) et enregistreraient une reprise plus vigoureuse en 2014. À moyen terme, cette reprise s'affirmerait à 6 % annuellement entre 2015 et 2018, soit 0,3 pp de plus que la croissance nationale. Le revenu mixte des indépendants et l'excédent d'exploitation des ménages suivraient une trajectoire similaire, avec une progression toutefois moins rapide mais qui resterait néanmoins supérieure à celle attendue pour la Belgique sur la totalité de la période de projection. De 2015 à 2018, la somme de ces agrégats augmenterait de 2,5 % à Bruxelles chaque année, contre 2,2 % au niveau belge. Dans le cas des indépendants, ces résultats plus favorables s'expliqueraient davantage par une croissance élevée du nombre de travailleurs indépendants à Bruxelles que par l'évolution des montants moyens.

L'analyse du compte de distribution secondaire du revenu met en évidence le rôle joué par les différents mécanismes de transfert et de solidarité dans la formation du revenu disponible.

Du côté des ressources, la Région bruxelloise afficherait une croissance de l'ensemble des prestations sociales inférieure à la moyenne nationale entre 2012 et 2015 mais identique à celle-ci sur les trois dernières années de la projection. Globalement sur l'ensemble de la période 2012-2018, ces prestations augmenteraient de 3,2 % sur base annuelle dans la Capitale et de 3,6 % pour le Royaume. La différence se marquerait dans les principales catégories de dépenses. Pour les prestations de sécurité sociale en espèces, on noterait surtout une progression plus lente des pensions du régime salarié à Bruxelles (+4 % entre 2012 et 2018, contre +5,1 % au niveau belge). De même, les pensions du secteur public comptabilisées dans les prestations d'assurance sociale directes d'employeurs devraient évoluer nettement

moins vite dans la Capitale (+1,9 %, contre +3,3 %). A l'inverse, la croissance des allocations versées aux chômeurs bruxellois dépasserait nettement la moyenne nationale (respectivement 2,7 % et 1,2 % par an en projection). En effet, alors que la Région serait parvenue en 2012 et surtout en 2013 à contenir la hausse des dépenses liées au chômage sous la moyenne belge, on s'attend à une nette décélération à moyen terme de ces dépenses pour le Royaume (-0,1 % par an de 2015 à 2018) alors qu'elles continueraient à augmenter à Bruxelles (+2,5 % sur la même période). Enfin, les prestations d'assistance sociale en espèces destinées aux ménages bruxellois devraient progresser de 3,2 % chaque année entre 2012 et 2018, soit 0,6 pp de plus qu'au niveau du pays. Ce différentiel serait toutefois en nette diminution par rapport à celui observé durant les périodes précédentes, en particulier pour le revenu d'insertion.

En ce qui concerne les postes inscrits en emplois au compte de distribution secondaire du revenu, on prévoit une croissance plus soutenue des impôts courants frappant les particuliers à Bruxelles par rapport à l'ensemble du pays (respectivement +4,2 % et +3,8 % par an de 2012 à 2018, voir l'explication à la section 5.2). L'inverse prévalait durant les périodes 1998-2004 et 2005-2011 (de manière moins marquée pour cette dernière). Les cotisations sociales bruxelloises augmenteraient de 2,9 % chaque année en projection, soit un rythme à peine supérieur à celui du Royaume. L'écart se creuserait légèrement à moyen terme en raison d'une accélération plus marquée du montant des cotisations au niveau de la Région. L'évolution des prélèvements fiscaux et parafiscaux serait en ligne avec celle des revenus primaires évoquée plus haut qui en constituent le principal déterminant.

Les écarts de croissance entre Bruxelles et l'ensemble de la Belgique qui résultent de la projection des principaux agrégats du compte des ménages donneraient lieu à des évolutions différentes dans la structure des comptes des ménages.

La part des salaires dans le revenu disponible bruxellois gagnerait 1 pp à moyen terme pour atteindre 93,7 % à l'horizon 2018. Leur poids resterait néanmoins sensiblement inférieur à la valeur nationale en dépit de la quasi-stagnation de cette dernière en projection (95,5 %). L'évolution de l'importance relative des autres composantes du revenu primaire serait orientée de façon similaire entre la région et la Belgique. Les revenus nets de la propriété renforceraient leur part en seconde partie de projection (14,6 % en 2018) tandis que l'excédent d'exploitation des ménages et le revenu mixte des indépendants enregistreraient une diminution continue de leur part jusqu'à 15 % à l'horizon de projection.

L'ensemble des prestations sociales pèse moins dans le revenu disponible bruxellois en comparaison du niveau national. Bien que dans les deux cas la part de ces dépenses se renforcerait en cours de projection, l'évolution serait nettement moins marquée à Bruxelles. Cela s'expliquerait en grande partie par la moindre importance des pensions dans le revenu des Bruxellois. Ainsi, le poids des pensions du régime salarié, déjà inférieur à la moyenne belge, n'augmenterait que peu en projection pour atteindre 8,0 % en 2018 (10,8 % pour le Royaume). De même, la part des dépenses destinées aux pensionnés du secteur public est plus basse à Bruxelles et se réduirait encore à moyen terme alors qu'elle augmenterait pour la Belgique (respectivement 3,5 % et 5,0 % en fin de projection). La région est en revanche confrontée à un poids des dépenses de chômage relativement plus important qu'au niveau national mais néanmoins en légère baisse à moyen terme (5,0 % en 2018, contre 2,9 % pour l'ensemble du pays). On note aussi que les prestations d'assistance sociale en espèces (et en particulier les dépenses liées au revenu d'insertion) pèseraient largement plus dans le revenu disponible de la région, représentant

3,4 % de celui-ci en 2018. Leur poids se renforcerait à peine en projection alors qu'il resterait stable au niveau national. Enfin, les prélèvements fiscaux et parafiscaux touchant les ménages de la capitale représentent une proportion moindre de leur revenu disponible. La part des impôts courants serait en progression sur la période de projection, tout comme pour le Royaume d'ailleurs, pour atteindre 22,3 % en 2018. On s'attend au contraire à une quasi stabilité du poids des cotisations sociales à moyen terme aussi bien à Bruxelles (34,9 % à l'horizon de projection) qu'au niveau national.

Tableau 19 : Comptes de revenus des ménages : Région de Bruxelles-Capitale

	Structure en % du revenu disponible					Taux de croissance (%) Moyennes de période			
	1997	2004	2011	2014	2018	1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018	2015- 2018
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)									
	20,0	17,7	15,8	15,5	15,0	1,0	2,0	2,2	2,5
Rémunérations des salariés (D.1)									
	83,6	90,8	92,7	93,4	93,7	4,0	3,9	3,1	3,6
Revenus nets de la propriété (D.4)									
	20,6	16,4	13,9	13,3	14,6	-0,2	1,3	3,8	6,0
2. Solde des revenus primaires (B.5n)									
	124,2	124,9	122,3	122,3	123,3	2,9	3,3	3,1	3,8
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)									
	21,8	22,0	22,4	23,3	23,2	3,0	3,9	3,5	3,5
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)									
	3,5	3,7	3,0	3,2	3,3	3,8	0,8	4,2	4,2
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)									
	5,9	5,8	5,4	5,2	4,8	2,7	2,4	1,4	1,6
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)									
	2,0	2,6	3,3	3,4	3,4	6,3	7,6	3,2	3,3
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)									
	22,0	22,0	20,6	21,6	22,3	2,8	2,7	4,2	4,4
Cotisations sociales (D.61)									
	32,7	34,5	35,0	35,0	34,9	3,6	3,8	2,9	3,5
Solde des autres transferts courants (D.7)									
	2,6	2,5	0,9	0,9	0,8				
4. Revenu disponible (B.6n)									
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2,8	3,6	3,0	3,6

5.3.3. Région flamande

Entre 2012 et 2018, la croissance annuelle moyenne du revenu primaire flamand serait de 2,6 %, soit à peine moins que la valeur nationale. La progression projetée pour la Flandre s'inscrirait en retrait par rapport aux périodes précédentes où elle dépassait encore légèrement les 3 %. Cette évolution quasiment identique des revenus primaires belge et flamand en moyenne au cours de la période de projection est également de mise si l'on considère chaque année individuellement. Ainsi, l'écart atteindrait au maximum 0,2 pp en faveur de la Flandre en 2013 et serait nul en seconde partie de projection.

Comme pour le Royaume, le ralentissement attendu de la croissance du revenu primaire des ménages flamands s'expliquerait uniquement par les rémunérations des salariés alors que les autres composantes enregistreraient une accélération par rapport à la période précédente. La masse salariale augmenterait ainsi de 2,7 % chaque année de 2012 à 2018 en Flandre, soit 1 pp de moins que sur la période 2005-2011. A l'inverse, la croissance projetée s'élèverait à 1,9 % en moyenne pour l'excédent

d'exploitation et le revenu mixte des indépendants (+0,8 pp) et à 3,4 % en moyenne pour les revenus nets de la propriété (+1,4 pp). Pour chacune des principales composantes du revenu primaire, on observerait à nouveau des différentiels de croissance minimales par rapport au Royaume. À moyen terme, l'évolution de ces composantes serait plus vigoureuse, en particulier pour les revenus nets de la propriété (+5,9 % entre 2015 et 2018) et dans une moindre mesure pour les rémunérations des salariés (+3,1 % par an). Dès lors, la croissance du revenu primaire flamand devrait se raffermir en seconde partie de projection pour atteindre 3,3 % en moyenne de 2015 à 2018.

Le revenu disponible des ménages flamands augmenterait à un rythme identique à la moyenne nationale au cours de la période de projection, soit 2,7 % par an. C'était également le cas durant la période précédente mais la progression était alors sensiblement plus rapide pour la Région et le pays puisqu'elle atteignait encore 3,3 % en moyenne. On ne noterait pas d'accélération en seconde partie de projection comme c'est le cas plus haut pour le revenu primaire, du fait des évolutions du compte de distribution secondaire des revenus.

Les projections relatives au compte de distribution secondaire du revenu des ménages aboutissent également à des résultats très proches entre la Région flamande et la Belgique. L'ensemble des prestations sociales augmenterait de 3,7 % chaque année entre 2012 et 2018 (3,6 % pour le pays), en recul par rapport au passé. On noterait pourtant une accélération de la hausse des dépenses de chômage au nord du pays à 2,5 % par an (contre 1,2 % au niveau national) ainsi qu'une croissance stable du poste important des pensions. On prévoit ainsi une augmentation moyenne des dépenses liées aux pensions de 5,1 % dans le régime salarié et de 3,3 % dans le secteur public, des valeurs égales à la moyenne nationale dans les deux cas. À moyen terme, l'évolution des montants dédiés aux pensions en Flandre devrait à peine s'accélérer quel que soit le régime considéré. Au contraire, les allocations versées aux chômeurs de la région verraient leur progression s'atténuer nettement mais rester cependant supérieure à celle projetée pour le Royaume (respectivement +0,9 % et -0,1 % par an sur la période 2015-2018). Par ailleurs, la croissance des allocations versées dans le cadre des fermetures d'entreprises en Région flamande devrait s'accélérer sensiblement à hauteur de 3,4 % en moyenne sur l'ensemble de la période de projection.

Le ralentissement attendu en Flandre des prestations sociales par rapport à la période 2005-2011 provient donc d'autres rubriques. On soulignera notamment une croissance projetée moindre des indemnités maladie-invalidité, des prépensions, des allocations familiales ainsi que des prestations d'assistance sociale en espèces. Le montant de ces dernières devrait augmenter de 2,1 % chaque année entre 2012 et 2018 (2,6 % pour la Belgique), contre encore 4,4 % durant la période précédente.

Enfin, les prélèvements fiscaux et parafiscaux évolueraient pratiquement au même rythme au Nord que dans l'ensemble du pays. On prévoit une croissance des impôts touchant les ménages flamands à hauteur de 3,8 % par an en moyenne sur la période 2012-2018, soit un taux largement plus élevé que celui observé durant la période précédente, tout comme au niveau national d'ailleurs. Inversement, les projections tablent sur une progression moins rapide que par le passé des cotisations sociales en Flandre, avec 2,7 % chaque année, à peine en dessous de la valeur belge.

Les évolutions décrites ci-dessus entraîneraient de légers changements dans la structure des comptes de revenus des ménages en Flandre au cours de la période de projection.

Les rémunérations des salariés constituent l'élément le plus important dans la formation du revenu disponible, avec une part de 96,7 % en Flandre en 2011, soit 1,2 pp de plus qu'au niveau national. Alors que cette part resterait stable pour la Belgique, elle diminuerait de 0,5 pp au nord du pays à l'horizon de projection. Les deux autres composantes du revenu primaire évolueraient dans le même sens qu'au niveau belge : l'excédent d'exploitation des ménages et surtout le revenu mixte des indépendants flamands verraient leur poids se réduire à moyen terme, tandis que les revenus nets de la propriété se renforceraient en seconde partie de projection pour atteindre 15,4 % en 2018. En définitive, l'importance relative du revenu primaire diminuerait de 0,7 pp au niveau flamand en 2018 par rapport à 2011 (-0,3 pp pour le pays).

Les dépenses publiques consacrées à l'ensemble des prestations sociales pèsent sensiblement moins dans le revenu disponible en Flandre (33,7 % en 2011) qu'au niveau belge (35,4 %) mais cette part augmenterait de façon marquée dans les deux cas à l'horizon 2018 (respectivement +2,3 pp et +2,1 pp). Cette hausse s'expliquerait en grande partie par la forte progression du poids des pensions du régime salarié qui s'élèverait à 11 % du revenu disponible en fin de projection pour la Région (+1,6 pp par rapport à 2011). La part du montant consacré aux pensions du secteur public progresserait également mais de façon bien moins prononcée, passant de 4,6 % en 2011 à 4,8 % en 2018. En comparaison de la situation nationale, les allocations versées aux chômeurs flamands représentent une plus faible proportion du revenu disponible, avec respectivement 3,2 % et 2,2 % en 2011. Leur poids se réduirait à peine en Flandre au cours de la projection tandis qu'il reculerait davantage pour l'ensemble du pays. Cette évolution est cohérente avec celle attendue à propos des taux de chômage respectifs. La part des prestations d'assistance sociale au bénéfice des résidents flamands atteindrait 1,6 % en fin de projection, soit un écart positif de 0,5 pp par rapport à la valeur nationale.

Enfin, on note que les composantes fiscales et parafiscales du revenu disponible sont relativement plus importantes en Flandre que pour la Belgique, en ligne notamment avec la part plus élevée des rémunérations des salariés au nord du pays. Comme au niveau national, les impôts courants touchant les résidents flamands verraient leur poids se renforcer nettement à moyen terme, passant de 23,8 % en 2011 à 25,6 % en 2018. Du côté des cotisations sociales, on s'attend à une certaine stabilité de la part (37,1 % en fin de projection), tendance partagée par l'ensemble du pays.

Tableau 20 : Comptes de revenus des ménages : Région flamande

	Structure en % du revenu disponible					Taux de croissance (%) Moyennes de période			
	1997	2004	2011	2014	2018	1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018	2015- 2018
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	20,0	19,2	16,5	16,2	15,6	2,5	1,1	1,9	2,2
Rémunérations des salariés (D.1)	88,1	93,9	96,7	96,9	96,2	4,0	3,7	2,7	3,1
Revenus nets de la propriété (D.4)	20,1	16,3	14,8	13,9	15,4	0,3	2,0	3,4	5,9
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	128,2	129,5	127,9	127,0	127,2	3,2	3,1	2,6	3,3
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	19,3	20,3	22,7	24,4	25,0	3,8	4,9	4,2	3,9
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	2,9	3,4	3,1	3,2	3,3	5,5	1,8	3,7	3,7
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	5,5	6,1	6,3	6,4	6,1	4,6	3,7	2,4	2,3
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1,4	1,5	1,7	1,6	1,6	4,8	4,4	2,1	2,6
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	23,4	24,5	23,8	24,8	25,6	3,8	2,9	3,8	4,1
Cotisations sociales (D.61)	33,5	35,7	37,2	37,3	37,1	4,0	3,9	2,7	3,1
Solde des autres transferts courants (D.7)	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6				
4. Revenu disponible (B.6n)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	3,1	3,3	2,7	3,3

5.3.4. Région wallonne

Selon les projections, le taux de croissance moyen du revenu disponible des ménages en Wallonie serait identique à celui projeté au niveau du Royaume, avec une progression de 2,7 % par an sur la période 2012-2018. Comparé à la moyenne nationale, le revenu disponible de la Région souffrirait un peu moins du climat économique morose en première partie de projection mais profiterait aussi moins de la reprise qui s'amorcerait progressivement à moyen terme. On prévoit notamment une croissance de 1,6 % en 2013 (+0,2 pp par rapport à la Belgique) et de 3,0 % par an entre 2015 et 2018 (-0,2 pp). Vis-à-vis de la période précédente (2005-2011), la Région wallonne verrait la croissance du revenu disponible de ses ménages perdre 0,5 pp.

En considérant l'ensemble des revenus primaires, on constate que leur solde évoluerait également au même rythme aux niveaux régional et national, soit 2,7 % chaque année sur la période de projection. La croissance du revenu primaire belge accélérerait toutefois davantage à moyen terme (+3,3 % par an de 2015 à 2018, contre +3,1 % au sud du pays).

Les rémunérations perçues par les salariés qui résident en Wallonie devraient augmenter de 2,8 % en moyenne annuelle entre 2012 et 2018, un rythme à peine plus élevé que la valeur belge. Elles résisteraient notamment légèrement mieux au ralentissement conjoncturel en 2013. Dans une perspective historique, la progression des rémunérations wallonnes se situerait néanmoins nettement en dessous des valeurs observées durant les deux périodes précédentes, comme au niveau national d'ailleurs.

Pour les deux autres composantes du revenu primaire wallon, on s'attend au contraire à une évolution plus rapide que par le passé : +1,5 % par an pour l'excédent d'exploitation et le revenu mixte des indépendants entre 2012 et 2018 et +3,1 % pour les revenus nets de la propriété. L'accélération par rapport à la période antérieure, marquée par la crise, serait particulièrement forte pour ces derniers ainsi que pour le revenu mixte des indépendants. Leur croissance respective resterait néanmoins inférieure à celle projetée pour la Belgique, comme c'était déjà le cas précédemment. En ce qui concerne le revenu mixte, cela s'expliquerait notamment par la légère baisse du nombre de travailleurs indépendants wallons en moyenne sur la période de projection, alors que l'emploi indépendant augmenterait au contraire au niveau de la Belgique. À moyen terme, la progression des revenus nets de la propriété bondirait à 5,2 % annuellement de 2015 à 2018.

L'analyse du compte de distribution secondaire du revenu des résidents wallons permet d'apprécier l'impact des différents mécanismes de transfert et de solidarité sur l'évolution projetée de leur revenu disponible.

Côté ressources, la Wallonie devrait enregistrer une croissance de l'ensemble des prestations sociales de 3,4 % par an entre 2012 et 2018, soit un peu moins rapide que celle projetée pour le Royaume et en net ralentissement par rapport à la moyenne de la période précédente. La décélération s'accroîtrait à moyen terme, avec +3,2 % par an en seconde partie de projection. L'explication la plus remarquable de ce ralentissement réside dans l'évolution attendue des allocations de chômage. Ainsi, après avoir déjà contenu la hausse de ces dépenses sous le niveau national en 2012 et 2013, la Région wallonne afficherait une diminution marquée des allocations de chômage en seconde partie de projection (-2,3 % par an entre 2015 et 2018). Sur l'ensemble de la période analysée, la baisse des allocations versées aux chômeurs du Sud du pays serait en moyenne de 0,8 % par an, contre une augmentation de 1,2 % chaque année pour la Belgique. De même, on s'attend à un net recul des prépensions en projection (-3,6 % annuellement, contre +3,4 % de 2005 à 2011), suite au durcissement des conditions d'accès à ce dispositif. D'autres postes de dépenses publiques connaîtraient également un ralentissement par rapport à la période précédente mais conserveraient une croissance positive. C'est notamment le cas des indemnités maladie-invalidité, des prestations d'assistance sociale en espèces (+2,8 % par an entre 2012 et 2018) ainsi que des pensions du secteur public (+3,4 %). À l'inverse, les dépenses consacrées aux pensions du régime salarié progresseraient plus rapidement que par le passé, avec une croissance de 5,2 % en moyenne annuelle sur la période 2012-2018 (0,1 pp de plus que la valeur nationale).

En ce qui concerne les postes enregistrés en emplois du compte de distribution secondaire du revenu des ménages en Wallonie, l'évolution projetée des prélèvements fiscaux et parafiscaux serait identique en moyenne à celle attendue pour la Belgique. Entre 2012 et 2018, les impôts courants sur les résidents wallons devraient augmenter de 3,8 % par année, un rythme sensiblement plus élevé que celui de la période précédente (voir l'explication à la section 5.2). En seconde partie de projection, on observerait une croissance légèrement plus rapide des impôts au niveau national par rapport à la région. À l'inverse, les cotisations sociales au sud du pays progresseraient plus lentement que par le passé, en ligne avec le ralentissement attendu des rémunérations des salariés. La croissance des cotisations sociales wallonnes descendrait ainsi à 2,8 % chaque année sur la période 2012-2018, contre 3,9 % entre 2005 et 2011.

Dans la mesure où les projections présentées plus haut révèlent des évolutions différenciées entre la Région wallonne et l'ensemble du pays, il est logique de constater des divergences dans l'évolution de la structure de leurs comptes de revenus des ménages respectifs.

On observe qu'en Wallonie, le solde des revenus primaires intervient moins qu'au niveau national dans la formation du revenu disponible, avec une part de 120,0 % en 2011, contre 125,0 % pour la Belgique. Cette part évoluerait à peine à la baisse à l'horizon de projection, comme pour l'ensemble du pays. On s'attend pourtant à ce que le poids des rémunérations des salariés résidant au sud du pays se renforce en projection pour atteindre 94,6 % en 2018 (+0,8 pp par rapport à 2011), alors qu'il stagnerait au niveau belge. L'importance relative des revenus nets de la propriété se redresserait nettement en seconde partie de projection (12,3 % du revenu disponible en 2018) mais de façon moins marquée que pour le Royaume et resterait toujours nettement inférieure à la part projetée au niveau national (14,4 % en 2018). Enfin, l'excédent d'exploitation des ménages et surtout le revenu mixte des indépendants wallons verraient leur poids continuer à se réduire progressivement à moyen terme pour s'établir ensemble à 13,1 % à l'horizon 2018 (-1,0 pp par rapport à 2011).

À l'inverse des revenus primaires, les prestations sociales pèsent davantage dans le revenu disponible des Wallons en comparaison avec la moyenne nationale, avec respectivement 39,4 % et 35,4 % en 2011. Ces parts progresseraient fortement en projection (+2,1 pp dans les deux cas en 2018). L'écart s'observe essentiellement au niveau des prestations de sécurité sociale en espèces. En particulier, le poids des indemnités maladie-invalidité pour les salariés, déjà plus élevé au Sud du pays, se renforcerait encore dans les années à venir. Il en irait de même pour les pensions du régime salarié dont la part dans le revenu disponible passerait de 9,6 % en 2011 à 11,4 % en 2018 au niveau de la région (de 9,3 % à 10,8 % pour la Belgique). Les dépenses liées aux pensions des résidents wallons ayant travaillé dans le secteur public gagneraient également en importance en cours de projection pour atteindre 5,7 % en 2018. On s'attend en revanche à ce que le poids des dépenses de chômage se réduise sensiblement plus en Wallonie à moyen terme (-1,0 pp par rapport à 2011, contre seulement -0,3 pp pour le Royaume). En fin de projection, leur part dans le revenu disponible wallon resterait néanmoins supérieure à la moyenne nationale, avec respectivement 3,7 % et 2,9 %. Quant à la part des prestations d'assistance sociale en espèces, elle demeurerait stable en projection à hauteur de 2,7 %, soit un différentiel constant de 0,6 pp par rapport au chiffre belge.

Enfin, les projections révèlent une augmentation du poids des impôts courants sur les résidents wallons qui passerait de 22,8 % en 2011 à 24,6 % en 2018. On observerait une évolution similaire pour le Royaume. Du côté des cotisations sociales, leur part devrait légèrement progresser en Wallonie alors qu'elle stagnerait au niveau national, en ligne dans les deux cas avec l'évolution attendue des rémunérations des salariés. La région se rapprocherait ainsi sur ce point de la moyenne nationale, avec 36,5 % du revenu disponible wallon en fin de projection.

Tableau 21 : Comptes de revenus des ménages : Région wallonne

	1997	Structure en % du revenu disponible				Taux de croissance (%) Moyennes de période			
		2004	2011	2014	2018	1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018	2015- 2018
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	18,4	16,8	14,1	13,6	13,1	1,3	0,8	1,5	2,0
Rémunérations des salariés (D.1)	82,4	90,1	93,8	94,5	94,6	4,0	3,8	2,8	3,1
Revenus nets de la propriété (D.4)	17,4	13,9	12,0	11,3	12,3	-0,4	1,3	3,1	5,2
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	118,2	120,8	120,0	119,4	119,9	3,0	3,1	2,7	3,1
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	24,5	25,1	27,3	28,9	29,2	3,0	4,5	3,7	3,4
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	2,5	2,7	2,3	2,5	2,5	4,0	1,2	3,8	3,7
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	6,0	6,5	7,0	7,1	7,0	3,9	4,3	2,6	2,6
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	2,6	2,5	2,7	2,7	2,7	2,0	4,2	2,8	3,2
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	22,1	23,1	22,8	23,8	24,6	3,3	3,1	3,8	3,9
Cotisations sociales (D.61)	31,9	34,5	36,1	36,4	36,5	3,8	3,9	2,8	3,1
Solde des autres transferts courants (D.7)	-0,2	0,1	0,4	0,3	0,3				
4. Revenu disponible (B.6n)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2,7	3,2	2,7	3,0

5.4. Parts régionales

Les évolutions propres à chaque région se traduisent par des glissements à moyen terme au niveau des parts régionales dans le total national pour les différents postes des comptes des revenus des ménages. Le tableau 22 reprend les principaux changements observés à ce propos.

En ce qui concerne le solde des revenus primaires, la part bruxelloise se renforcerait de 0,2 pp en cours de projection pour atteindre 9,6 % du total belge en 2018. Cela se ferait au détriment de la Flandre (62,2 % en fin de projection) alors que la part wallonne resterait stable à 28,2 %.

En matière d'excédent d'exploitation et surtout de revenu mixte des indépendants, la Wallonie continuerait de perdre du terrain en termes relatifs, passant de 26,5 % du montant national en 2011 à 25,9 % en 2018 pour l'ensemble de ces deux agrégats. En contrepartie, les deux autres régions renforceraient leur position à ce propos : Bruxelles atteindrait 9,9 % en fin de projection (surtout grâce à la progression de l'excédent d'exploitation des ménages) et la Flandre 64,2 % (uniquement en raison de l'évolution du revenu mixte des indépendants). La part de la Wallonie reculerait également sur le plan des revenus nets de la propriété (-0,4 pp de 2011 à 2018), en faveur des Régions flamande (+0,1 pp) et surtout bruxelloise (+0,3 pp).

Du côté des rémunérations perçues par les salariés, le glissement au cours de la période de projection serait négatif au nord du pays (-0,4pp par rapport à 2011), tandis que l'évolution serait légèrement positive à Bruxelles (+0,2 pp) et en Wallonie (+0,1 pp). En 2018, la part de chaque région dans le montant total des salaires versés aux résidents belges s'élèverait respectivement à 61,4 %, 9,5 % et 29,0 %.

Parmi les différents postes du compte de distribution secondaire du revenu des ménages, on observerait des évolutions contrastées des parts régionales.

Les parts bruxelloise et wallonne dans le montant global des prestations sociales nationales seraient orientées légèrement à la baisse à moyen terme (9,0 % et 32,4 % de manière respective en 2018) alors que celle de la Région flamande progresserait pour atteindre 58,6 % en fin de projection. À Bruxelles, on noterait surtout une forte augmentation de la part dans les dépenses de chômage, laquelle était déjà élevée (de 15,4 % à 17,0 % sur la période 2011-2018), ainsi que dans les prestations d'assistance sociale en espèces et dans les allocations familiales. En revanche, le poids déjà relativement faible de la Région bruxelloise dans les pensions du Royaume se réduirait encore en projection tous régimes confondus (7,2 % en 2018 pour les salariés du secteur privé). Au sud du pays, l'évolution la plus remarquable concerne les dépenses de chômage pour lesquelles la part dans le total national diminuerait fortement, passant de 43,2 % en 2011 à 37,6 % en 2018. Le poids de la Wallonie serait également en baisse dans les prépensions et les allocations familiales. On s'attend par contre à une légère hausse de la part wallonne au niveau des pensions (quel que soit le régime considéré) et des prestations d'assistance sociale en espèces, ainsi que de façon plus prononcée pour les indemnités maladie-invalidité. Enfin, du côté de la Flandre, on peut souligner la forte augmentation du poids de la région dans le total national des dépenses consacrées au chômage qui s'élèverait à 45,4 % en 2018, soit 4,0 pp de plus qu'en 2011. L'évolution serait également fortement à la hausse au niveau des prépensions (74,2 % du montant belge à l'horizon 2018, soit +5,2 pp) tandis qu'on observerait une augmentation beaucoup plus légère pour les pensions du régime salarié et du secteur public (respectivement 62,0 % et 59,3 % du total de la

Belgique en fin de projection). La part flamande baisserait au contraire dans les prestations d'assistance sociale en espèces et les indemnités maladie-invalidité.

En ce qui concerne les rubriques portées en emplois du compte de distribution secondaire du revenu des ménages, les glissements entre régions devraient être relativement limités. Bruxelles verrait son poids augmenter de 0,2 pp pour les impôts courants sur les particuliers et de 0,1 pp pour les cotisations sociales, représentant ainsi dans l'ordre 8,7 % et 9,2 % du total belge à l'horizon de projection. À l'inverse, on prévoit une diminution de la part de la Flandre aussi bien pour les prélèvements fiscaux (-0,2 pp à 62,4 % en 2018) que parafiscaux (-0,3 pp à 61,6 %). Pour finir, la Wallonie représenterait 28,9 % des impôts courants payés par les résidents belges en 2011 tout comme en 2018 et enregistrerait une légère progression au niveau des cotisations sociales, passant à 29,2 % du montant national en fin de projection (+0,2 pp par rapport à 2011).

Tableau 22 : Comptes de revenus des ménages : parts dans le total du Royaume
en %

	Région de Bruxelles-Capitale				Région flamande				Région wallonne			
	1997	2004	2011	2018	1997	2004	2011	2018	1997	2004	2011	2018
1. Compte d'affectation des revenus primaires												
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	9,7	9,0	9,6	9,9	61,9	64,0	64,0	64,2	28,4	27,0	26,5	25,9
Rémunérations des salariés (D.1)	9,2	9,2	9,3	9,5	62,0	62,0	61,8	61,4	28,8	28,8	28,9	29,0
Revenus nets de la propriété (D.4)	10,1	9,9	9,6	9,9	62,8	63,8	65,0	65,1	27,1	26,3	25,4	25,0
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	9,4	9,2	9,4	9,6	62,1	62,5	62,4	62,2	28,5	28,2	28,2	28,2
3. Compte de distribution secondaire du revenu												
a. Ressources												
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	9,7	9,4	8,9	8,7	55,3	56,6	57,6	58,5	34,9	34,0	33,5	32,8
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	11,5	10,7	10,1	10,4	62,1	64,6	65,7	65,3	26,3	24,8	24,2	24,3
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	9,8	8,8	8,0	7,5	58,4	60,0	59,8	59,8	31,8	31,2	32,2	32,8
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	10,6	12,5	15,0	15,7	45,7	48,9	47,6	46,3	43,7	38,7	37,3	37,9
b. Emplois												
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	9,1	8,6	8,5	8,7	61,8	62,8	62,6	62,4	29,1	28,6	28,9	28,9
Cotisations sociales (D.61)	9,4	9,2	9,1	9,2	61,5	61,9	61,9	61,6	29,2	28,9	29,0	29,2
Solde des autres transferts courants (D.7)	52,2	35,5	15,1	15,4	59,1	59,4	64,4	66,4	-11,2	5,1	20,5	18,3
4. Revenu disponible (B.6n)	9,4	9,4	9,6	9,7	60,5	61,1	61,0	61,0	30,1	29,6	29,4	29,3

5.5. Revenus par tête

Afin de mettre les résultats de nos projections en perspective, il est intéressant de présenter les deux grands soldes des comptes de revenus des ménages rapportés à la population de chaque région. Les revenus primaire et disponible par tête constituent en effet un indicateur important à prendre en considération pour évaluer le bien-être des ménages sur le plan économique.

On a vu plus haut que la croissance attendue des revenus primaires de l'ensemble des ménages résidant en Région de Bruxelles-Capitale devrait être sensiblement plus rapide que dans les régions voisines. Compte tenu de la progression nettement plus forte de la population bruxelloise sur la période de projection (voir chapitre 3, section 3.2.1), ce différentiel deviendrait négatif lorsqu'on compare les montants par tête. Ainsi, la croissance du revenu primaire par habitant sur la période 2012-2018 serait moindre à Bruxelles (1,7 % par an) qu'en Wallonie (2,1 %) ou en Flandre (2 %). La progression s'accélérait toutefois en Région bruxelloise en seconde partie de projection (2,5 % par an entre 2015 et 2018), pour se rapprocher de l'évolution au nord (2,7 %) et au sud (2,6 %) du pays. On notera par ailleurs que le rythme de croissance du revenu primaire par tête en Flandre et en Wallonie sur l'actuelle période de projection serait inférieur à celui observé durant la période précédente (2005-2011), alors que l'inverse prévaudrait à Bruxelles.

La Région de Bruxelles-Capitale enregistrerait également un différentiel de croissance négatif par rapport au deux autres régions en termes de revenu disponible par habitant. Ce dernier augmenterait de 1,6 % en moyenne chaque année de 2012 à 2018, contre 2,1 % pour les Régions flamande et wallonne. Dans les trois régions, il s'agirait d'un net recul par rapport à la période précédente mais on s'attend à une reprise en fin de projection, avec 2,3 % par an à Bruxelles entre 2015 et 2018, 2,7 % en Flandre et 2,4 % en Wallonie.

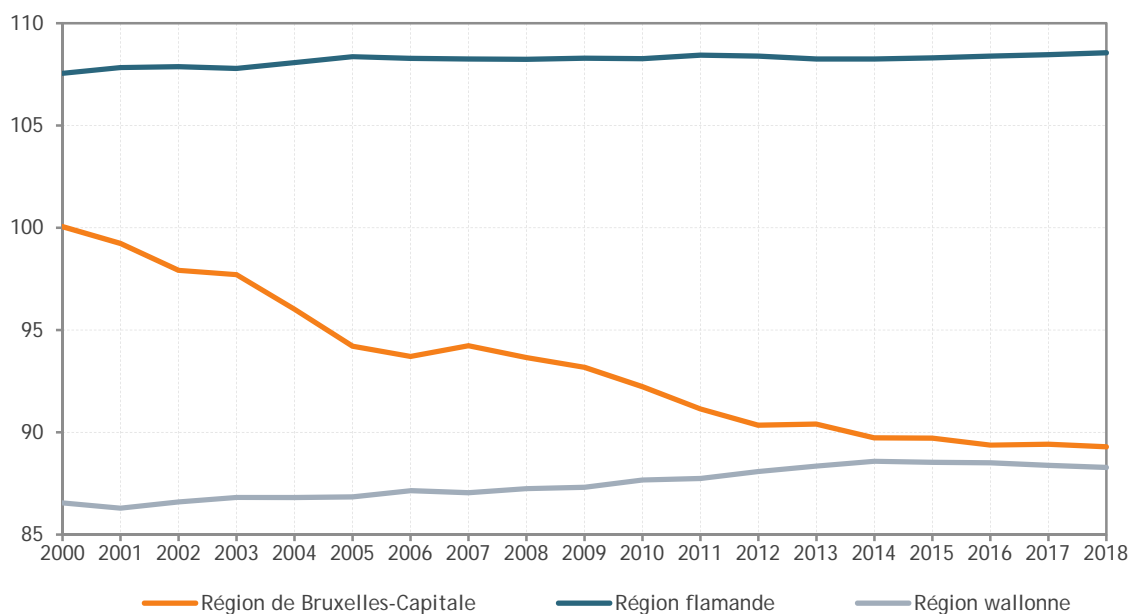
Tableau 23 : Evolutions des revenus primaire et disponible par tête

	Montants en euros courants					Taux de croissance (%) Moyennes de période			
	1997	2004	2011	2014	2018	1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018	2015- 2018
1. Solde des revenus primaires (B.5n)									
Région de Bruxelles-Capitale	16462	19063	21263	21657	23932	2,1	1,6	1,7	2,5
Région flamande	17563	21458	25297	26129	29097	2,9	2,4	2,0	2,7
Région wallonne	14324	17235	20467	21382	23660	2,7	2,5	2,1	2,6
2. Revenu disponible (B.6n)									
Région de Bruxelles-Capitale	13256	15266	17381	17712	19415	2,1	1,9	1,6	2,3
Région flamande	13702	16573	19776	20570	22883	2,8	2,6	2,1	2,7
Région wallonne	12123	14272	17061	17909	19725	2,4	2,6	2,1	2,4

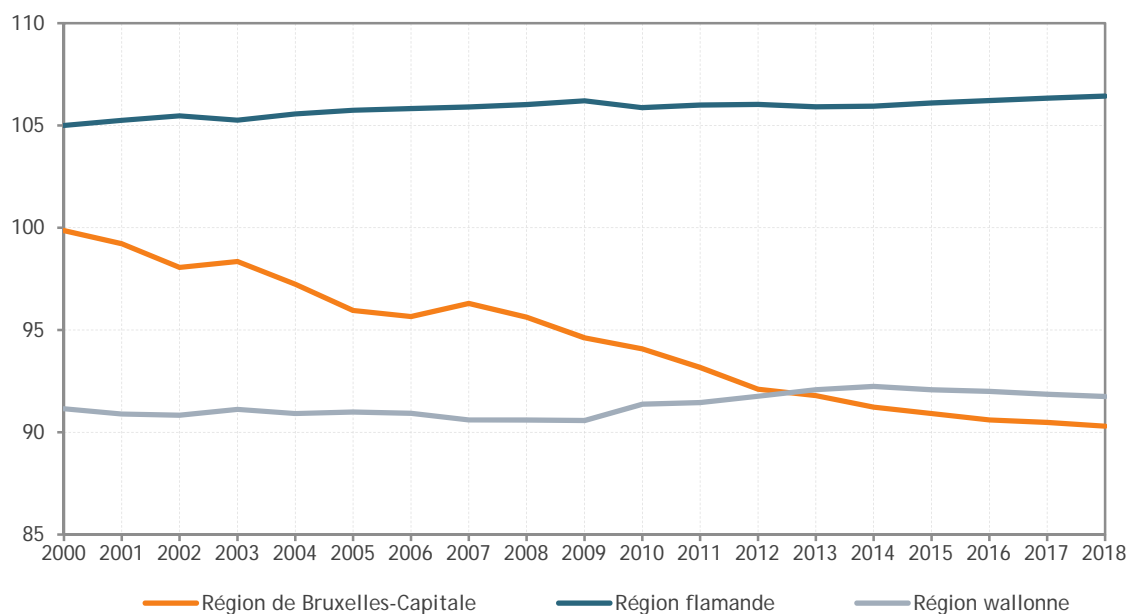
Le graphique 8 et le graphique 9 présentent l'évolution historique des deux variables de revenu par tête sous forme d'indice en prenant comme référence la valeur nationale. Dans les deux cas, on constate que Bruxelles s'inscrit dans une tendance baissière. Cette diminution tendrait cependant à s'atténuer pour ce qui concerne le revenu primaire par habitant tandis qu'elle se prolongerait pour le revenu disponible par tête. En Wallonie, la valeur de ces indicateurs serait pratiquement identique en début et en fin de projection. Enfin, la Flandre enregistrerait une légère augmentation concernant le revenu

disponible par habitant. Au vu de ces évolutions, on s'attend à ce que le revenu disponible par habitant en Région de Bruxelles-Capitale passe pour la première fois sous celui de la Wallonie à partir de 2013.

Graphique 8 Solde des revenus primaires par tête, indice Royaume = 100



Graphique 9 Revenu disponible par tête, indice Royaume = 100



6. Finances publiques

6.1. Introduction

Ce chapitre présente les principaux résultats des Perspectives régionales en matière de finances publiques pour les communautés et les régions. Ces projections ont été réalisées selon une approche *bottom-up* et une optique institutionnelle.

Le point 6.2 présente les projections³⁵ pour l'ensemble des communautés et des régions sur la période 2012-2018, telles qu'elles ressortent des Perspectives économiques 2013-2018 (nationales) de mai 2013. Les résultats obtenus sont l'agrégation des perspectives de chaque entité (en ce compris les trois commissions communautaires et la Communauté germanophone).

Le point 6.3 analyse les résultats³⁶ par entité. Les différentes entités institutionnelles pour lesquelles une projection individuelle est exposée sont la Région flamande (y compris la Communauté flamande), la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française. Les estimations sont basées sur l'information disponible à la mi-avril 2013.

L'évolution des dépenses (hors rémunérations) à court terme (2012 et 2013) se base sur une analyse comparative des budgets³⁷ successifs les plus récents et sur le regroupement économique de la pré-closure 2012 de la Région flamande, de la Communauté française, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne. A moyen terme (à partir de 2014), les projections sont établies à politique constante. Cette dernière se traduit par l'extrapolation des tendances observées sur la période 2008-2013, corrigées des opérations ponctuelles. Les dépenses liées aux rémunérations, pour leur part, ne reposent pas sur des sources budgétaires, mais sont déterminées par l'indexation des salaires, l'évolution de l'emploi, les revalorisations salariales appliquées dans le cadre des accords sectoriels actuels et une dérive salariale. Quant aux recettes fiscales affectées, elles sont calculées sur la base de la loi spéciale de financement (LSF). Les autres recettes fiscales et non fiscales évoluent, quant à elles, en fonction de l'inflation et de la croissance économique. Le calcul des dépenses et des recettes ne prend pas en compte les décisions prises après la mi-avril 2013. La projection intègre ainsi les grandes lignes du contrôle budgétaire 2013 de la Communauté flamande sur la base de l'information qui était disponible à ce moment-là (les documents budgétaires n'étant pas encore disponibles), mais pas les contrôles budgétaires des autres entités.

La projection n'intègre pas l'impact de la réforme de la LSF ni des transferts de compétences décidés dans le cadre de l'accord institutionnel pour la 6^e réforme de l'Etat, dans la mesure où cet accord doit

³⁵ Les estimations de finances publiques pour 2012 sont basées sur les données disponibles début avril 2013. Dans les tableaux du présent chapitre, elles dérogent aux définitions des comptes nationaux en ce sens que les ventes en capital (bâiments, terrains et licences) sont comptabilisées en recettes (et non en dépenses de capital négatives), les cotisations imputées sont éliminées tant des recettes que des dépenses (de rémunération) et les pensions d'agents statutaires des communautés et régions sont considérées comme des dépenses finales du pouvoir fédéral (au lieu d'être comptabilisées en transferts du pouvoir fédéral aux communautés et régions puis en dépenses finales des communautés et régions). Les tableaux publiés en annexe, par contre, s'alignent sur la présentation des comptes nationaux.

³⁶ Voir annexes pour les résultats détaillés (perspectives pour les différentes catégories de recettes et de dépenses).

³⁷ Les provisions et les taux de sous-utilisation des budgets ne sont pas pris en considération pour calculer le taux de croissance des différentes catégories des dépenses.

être finalisé à l'issue de la discussion sur l'assainissement des finances publiques. En conséquence, tous les paramètres de l'accord et sa date d'entrée en vigueur ne sont pas encore définitivement fixés. La projection n'intègre donc pas non plus les modifications de comportements budgétaires qui pourraient en découler.

6.2. Communautés et régions

Le solde de financement des communautés et régions³⁸ qui s'établit à -0,1 % du PIB en 2012 se détériore légèrement en 2013 (voir tableau 24). Toutefois, à politique inchangée, les finances des communautés et régions sont globalement à l'équilibre à partir de 2015.

Tableau 24 : Compte des communautés et régions
en pour cent du PIB

	Niveaux									Ecart sur la période		
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2011-2012	2012-2013	2014-2018	
Solde primaire	-0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5	0,2	-0,1	0,5	
Recettes, dont	12,5	12,6	12,5	12,4	12,4	12,4	12,3	12,3	0,2	-0,1	-0,1	
Recettes fiscales propres	2,3	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	0,0	0,0	-0,0	
Recettes fiscales affectées	8,6	8,8	8,7	8,7	8,7	8,7	8,7	8,7	0,1	-0,1	0,1	
Parts d'IPP	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	4,7	0,1	-0,1	-0,0	
Parts de TVA	3,8	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	4,0	4,0	0,1	-0,0	0,1	
Recettes non fiscales	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	-0,0	-0,0	-0,1	
Transferts des sous-secteurs publics ^(a)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0	-0,0	
Dépenses primaires	12,5	12,5	12,4	12,3	12,2	12,1	11,9	11,8	-0,0	-0,0	-0,6	
Dépenses primaires finales, dont	10,0	9,9	9,9	9,8	9,7	9,6	9,5	9,4	-0,1	-0,1	-0,5	
Rémunérations	4,4	4,5	4,6	4,5	4,5	4,4	4,4	4,3	0,1	0,1	-0,3	
Achats de biens et services	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	-0,0	-0,0	-0,1	
Investissements	0,8	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	0,0	-0,1	
Transferts aux ménages et ISBL ^(a)	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	0,0	-0,0	-0,1	
Transferts aux entreprises	1,0	0,9	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	-0,1	-0,1	0,1	
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2,5	2,5	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	0,1	0,0	-0,1	
Aux pouvoirs locaux	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	0,1	0,0	-0,1	
Aux administrations de sécurité sociale	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,0	
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	-0,1	
Solde de financement	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,3	0,4	0,1	-0,1	0,6	

(a) Hors pensions d'agents statutaires des communautés et des régions, en dérogation aux conventions des comptes nationaux

³⁸ Dans ces Perspectives, les chiffres des communautés et régions pour 2011 sont cohérents avec les Comptes nationaux 2011 publiés en juillet 2012. En mars 2013, l'ICN a décidé d'intégrer les comptes de la Société régionale d'investissement de Bruxelles (SRIB), de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW), de la ParticipatieMaatschappij Vlaanderen (PMV) et de la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO) dans le compte des communautés et régions. Une rupture de série est ainsi observée en 2012 dans ces Perspectives suite à la prise en compte à partir de 2012 uniquement de ces quatre sociétés dans le périmètre du sous-secteur des communautés et régions.

6.2.1. Evolution des recettes

La hausse des recettes en 2012 en % du PIB est exclusivement due à l'accroissement des moyens issus de la LSF (recettes fiscales affectées) en raison d'une correction apportée en 2012 suite à la sous-estimation de ces moyens en 2011 (voir tableau 25). La hausse des recettes fiscales transférées résulte également d'un effet prix relatif favorable puisque la croissance de l'indice national des prix à la consommation (servant à indexer les moyens transférés) est supérieure à la croissance du déflateur du PIB. En 2013, les moyens transférés dans le cadre de la LSF sont en recul en raison du contrecoup de la correction positive apportée en 2012 et d'un effet prix relatif défavorable.

Tableau 25 : Solde des décomptes de la loi spéciale de financement
en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014
Communautés et régions, dont :	315	232	0	-11
Région de Bruxelles-Capitale	26	37	43	21
Région flamande (y compris la Communauté flamande)	154	97	-30	-29
Région wallonne	15	10	-13	-6
Communauté française	120	88	0	3

Les recettes fiscales propres sont pratiquement stables en 2012 et 2013. En 2012, les mesures fiscales décidées par la Région wallonne, la hausse des droits d'enregistrement sur les partages en Région flamande ainsi que la croissance des droits de succession résultant en partie de la réduction d'un mois du délai pour déposer la déclaration de succession, permettent de compenser le repli du produit des droits d'enregistrement et des taxes de roulage. En 2013, la croissance des droits de succession pâtit du contrecoup de la hausse ponctuelle en 2012. Toutefois, de nouvelles mesures fiscales essentiellement en Région wallonne (e.g. éco-malus) ainsi que les effets d'année pleine de certaines mesures décidées en 2012 permettent de stabiliser les recettes fiscales propres en pour cent du PIB.

Au niveau des recettes non fiscales, la vente d'actifs immobiliers par la Région flamande permet de compenser, en 2012, la réduction de ses ventes de terrains. Le recul des recettes non fiscales en 2013 est imputable au caractère ponctuel de ces ventes. Rappelons que la Région flamande bénéficie à partir de 2011 du versement de revenus de la propriété de la part de KBC en rémunération des opérations financières de 2009.

Enfin, la Région de Bruxelles-Capitale et les Commissions communautaires flamande et française bénéficient dès 2012 du premier volet du refinancement décidé dans le cadre de l'accord institutionnel pour la 6^e réforme de l'Etat.

A partir de 2014, les moyens transférés dans le cadre de la LSF connaissent une croissance supérieure à celle du PIB suite à l'évolution de la population de moins de 18 ans en Communauté française qui détermine la croissance des moyens TVA. Les recettes fiscales sont par contre en recul, tout comme les recettes non. Globalement, les recettes se contractent ainsi légèrement en pour cent du PIB.

6.2.2. Evolution des dépenses primaires

L'évolution des dépenses primaires en 2012 et 2013 est basée sur une comparaison de budgets consécutifs des communautés et régions³⁹ ainsi que sur les réalisations provisoires 2012⁴⁰.

Les dépenses primaires restent inchangées en pour cent du PIB en 2012 (voir tableau 24), et ce malgré diverses évolutions significatives. Premièrement, en raison du caractère ponctuel de l'intervention des régions suite à la mise en liquidation du Holding communal en 2011, les transferts aux entreprises se réduisent de 0,2 % du PIB en 2012. Ce tassement des transferts est amoindri par les moyens supplémentaires libérés par le gouvernement flamand en faveur du Fonds du logement flamand et des sociétés flamandes de distribution d'eau⁴¹. Ensuite, la stabilité des investissements en pour cent du PIB par rapport à 2011 résulte de deux éléments qui tendent à se compenser. D'une part, les dépenses d'investissement sont fortement en recul par rapport à 2011 en raison de la politique d'investissement relativement restrictive. D'autre part, le classement de la SOFICO dans le secteur public provoque une rupture de série en 2012 et se traduit par une hausse des investissements.

Après une stabilité en 2012, les dépenses primaires se contractent de 0,1 % du PIB en 2013 (voir tableau 24). Cette diminution est principalement attribuable à la réduction des transferts aux entreprises, d'une part, en raison de l'impact de mesures ponctuelles en 2012, et d'autre, suite à de nouvelles mesures ponctuelles telles que la réduction des subventions aux sociétés flamandes de distribution d'eau⁴².

La croissance réelle des dépenses primaires (voir tableau 26), qui était négative en 2012 en raison principalement du contrecoup de la liquidation du Holding communal et de la non-indexation de certaines dépenses non salariales, reste relativement limitée en 2013 (0,7 %). Les achats de biens et services connaissent une croissance négative en raison de la poursuite des économies sur les budgets de fonctionnement des administrations. Les transferts aux entreprises, étant sujets aux fluctuations des politiques régionales de subventionnement, sont caractérisés en 2013 par une croissance fortement négative (-9,7 %). La croissance réelle des investissements, qui était négative en 2012, s'élève à 6,6 % en 2013 suite aux investissements de la société de transport De Lijn et aux investissements supplémentaires dans l'infrastructure scolaire.

³⁹ La projection n'intègre que les mesures connues à la mi-avril 2013 et pour lesquelles suffisamment d'informations est disponible.

⁴⁰ Les chiffres pour 2012 sont basés sur le regroupement économique de la préclôture 2012 des Communautés flamande, française et germanophone, des Régions bruxelloise et wallonne et des Commissions communautaires commune, flamande et française. Les chiffres de 2013 sont obtenus par comparaison des budgets 2012 et 2013.

⁴¹ En 2012, 100 millions de subsides supplémentaires ont été accordés aux sociétés de distribution d'eau.

⁴² Voir section 6.4.

Tableau 26 : Taux de croissance réel¹ des recettes et des dépenses des communautés et régions
en pour cent

	2012	2013	Moyenne de période 2014-2018	Moyenne de période 2007-2011
Recettes	0,4	-0,1	1,5	1,3
Recettes fiscales propres	-0,2	1,1	1,4	0,8
Recettes fiscales affectées	0,7	-0,2	1,8	1,3
Recettes non fiscales	-1,6	-3,3	-1,1	2,2
Dépenses primaires	-0,9	0,7	0,6	1,8
Dépenses primaires finales, dont :	-1,5	0,4	0,6	2,1
Rémunérations	0,7	2,5	0,5	1,6
Achats de biens et services	-2,2	-1,7	0,1	0,5
Investissements	-6,1	6,6	-0,0	1,9
Transferts aux ménages et ISBL	1,0	-0,0	0,5	4,4
Transferts aux entreprises	-11,9	-9,7	3,1	2,5
Transferts aux sous-secteurs publics	1,4	1,8	0,6	0,9

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

Les dépenses de rémunérations intègrent une augmentation de la contribution de responsabilisation pension de 103 millions d'euros en 2013. De plus, la croissance réelle de la masse des rémunérations en 2013 est amplifiée par un effet-prix, la croissance de l'indice national des prix à la consommation étant inférieure à celle de l'indice moyen d'indexation des rémunérations. Par contre, les mesures d'économie prises par certains gouvernements modèrent la croissance de l'emploi (voir tableau 27).

Tableau 27 : Hypothèses relatives à la croissance de la masse salariale des communautés et régions (1)
taux de croissance en pour cent sauf mention contraire

	2013	Moyenne de période 2014-2018
Masse salariale à prix courants	3,9	2,2
a. Indice d'indexation des rémunérations	2,3	1,5
b. Masse salariale hors indexation	1,5	0,7
b1. Emploi	0,5	0,5
- Enseignement	0,9	0,6
- Administration	-1,0	-0,1
b2. Salaire moyen réel	0,9	0,2
b2.1. Revalorisations salariales	0,1	0,0
b2.2. Dérive salariale	0,2	0,2
- Enseignement	0,1	0,1
- Administration	0,3	0,3
b2.3. Cotisations patronales	0,6	0,0
p.m. PIB nominal en taux de croissance	2,0	3,3
Masse salariale en millions d'euros	15067,2	
Emploi en milliers de personnes	352,1	

1. Hors entreprises publiques (TEC - STIB - DE LIJN, RTBF - VRT - BRF) et subventions 'emploi' (dont chercheurs).

La projection des dépenses primaires à partir de 2014 est basée sur une hypothèse de politique constante. Hormis pour les dépenses de rémunération, cette dernière se traduit par l'extrapolation des tendances observées sur la période 2008-2013⁴³, après correction des mouvements non récurrents.

⁴³ La projection de moyen terme ne tient compte des projections pluriannuelles des Communautés et Régions que dans la mesure où elles peuvent clairement être réparties sur les différentes catégories de dépenses.

La croissance annuelle réelle des dépenses primaires à moyen terme s'élève à seulement 0,6 % contre 1,8 % sur la période 2007-2011, ce qui est une conséquence de la prolongation des politiques non-expansionnistes en matière de dépenses menées sur la période 2008-2013. A l'exception des transferts aux entreprises, les autres dépenses connaissent une croissance inférieure à celle de l'ensemble des dépenses primaires. Les transferts aux entreprises se distinguent par un taux de croissance plus élevé que les autres dépenses.

Les rémunérations diminuent de 0,3 % du PIB sur la période 2014-2018. Ce recul est lié, d'une part, à la méthodologie utilisée qui n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales découlant des accords sectoriels futurs, et d'autre part, à une progression de l'emploi plus modérée qu'au cours de la décennie passée (taux de croissance de 0,5 % en moyenne annuelle sur 2014-2018 contre 1,3 % sur 2002-2012). En effet, dans l'enseignement, l'emploi augmente compte tenu de l'évolution de la population scolaire mais de manière plus limitée en raison d'une hypothèse de taux d'encadrement stable en projection alors que ce taux a augmenté sur le passé ; et dans l'administration, l'emploi est supposé constant à partir de 2015.

6.2.3. Evolutions des soldes de financement des différentes entités

A politique constante, le compte des communautés et régions devrait donc être en équilibre en 2015. Cependant, comme le montre le tableau 28, les trajectoires budgétaires des différentes entités ne sont pas identiques même si toutes devraient mener, sous l'hypothèse de politique constante, une politique plus restrictive en matière de dépenses dans le futur que sur le passé. Une analyse détaillée de chaque entité est effectuée dans les sections suivantes.

Tableau 28 : Solde de financement des communautés et régions
en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Communautés et régions, dont :	-805	-261	-698	-334	111	566	1162	1773
Région de Bruxelles-Capitale	-272	-115	-107	-40	8	56	102	152
Région flamande (y compris la								
Communauté flamande)	158	296	90	174	357	557	884	1222
Région wallonne	-448	-246	-216	-176	-131	-84	-14	64
Communauté française	-240	-186	-396	-282	-124	33	181	323

La somme des soldes de financement de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Région flamande (y compris la Communauté flamande), de la Région wallonne et de la Communauté française ne correspond pas au solde de financement du sous-secteur des communautés et régions pour deux raisons. Premièrement, ce sous-secteur comprend également la Communauté germanophone et les Commissions communautaires dont les comptes ne sont pas présentés dans ces perspectives régionales. Deuxièmement, un ajustement statistique a été introduit en raison d'imperfections dans le recensement des transferts entre les différentes entités du sous-secteur « communautés et régions ».

6.3. La Région de Bruxelles-Capitale

Le déficit de la Région de Bruxelles-Capitale se réduit en 2012 pour atteindre 115 millions d'euros. La baisse du déficit est principalement attribuable à une nette amélioration du solde primaire, qui devient positif à partir de 2012 (voir tableau 29) et le reste sur toute la période de projection.

Tableau 29 : Compte de la Région de Bruxelles-Capitale
en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Solde primaire	-174	5	27	92	137	184	228	276
Recettes, dont	3001	3207	3312	3419	3527	3644	3760	3885
Recette fiscales propres	1265	1320	1340	1364	1402	1447	1493	1545
Recettes fiscales affectées	978	1052	1114	1158	1185	1243	1296	1352
Parts d'IPP	978	1052	1114	1158	1185	1243	1296	1352
Parts TVA	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes non fiscales	435	433	438	443	450	457	464	472
Transferts des sous-secteurs publics ^(a)	324	402	421	455	489	498	507	516
Dépenses primaires	3175	3202	3285	3327	3389	3461	3532	3609
Dépenses primaires finales, dont	2310	2312	2368	2397	2437	2484	2530	2581
Rémunérations	800	828	844	850	863	880	894	912
Achats de biens et services	457	493	500	506	514	522	530	539
Investissements	424	401	394	400	407	414	421	429
Transferts aux ménages et ISBL ^(a)	332	354	358	363	369	378	387	397
Transferts aux entreprises	296	234	270	275	282	288	295	303
Transferts aux sous-secteurs publics, dont :	865	890	917	930	952	977	1002	1028
Aux pouvoirs locaux	547	559	573	588	605	622	641	660
Aux administrations de sécurité sociale	2	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	98	121	135	132	129	127	126	124
Solde de financement	-272	-115	-107	-40	8	56	102	152

(a) Hors pensions d'agents statutaires, en dérogation aux conventions des comptes nationaux.

L'amélioration du solde primaire en 2012 résulte tout d'abord du contrecoup de l'opération de liquidation du Holding communal, qui s'est traduite en 2011 par une forte hausse (égale à 97,5 millions) des dépenses en capital (transferts en capital aux entreprises). D'autre part, les recettes de 2012 ont connu une forte augmentation, attribuable surtout à l'intégration du premier volet du refinancement, qui a été décidé dans le cadre de l'accord institutionnel pour la 6^e réforme de l'Etat. Les transferts vers la région s'accroissent ainsi de plus de 20 % (voir tableau 30). Pour 2012, la région a obtenu 45 millions d'euros supplémentaires pour la mobilité, une main morte en hausse de 24 millions et 26 millions supplémentaires pour la sécurité. Ce refinancement s'accroîtrait dans l'avenir pour atteindre 165 millions en 2015.

Les revenus de la région s'accroissent moins en 2013 qu'en 2012, en raison principalement d'une augmentation très limitée des recettes d'impôts régionaux (voir tableau 29; recettes fiscales propres), en raison de la conjoncture médiocre. Le maintien d'une politique de dépenses assez restrictive (croissance des dépenses primaires limitée à 1,6 %, comparé à une croissance des revenus de 2,3 %, elle-même soutenue par un solde du décompte positif de la LSF; voir tableau 25) permet toutefois d'éviter que le solde de financement se détériore en 2013.

De manière similaire, la croissance réelle moyenne des dépenses primaires sur la période 2014-2018 est nettement plus lente que celle des recettes (0,7 % comparativement à 1,7 %). Seuls, les transferts aux ménages et ISBL, ainsi que les transferts aux pouvoirs locaux s'accroissent plus rapidement à moyen terme que l'ensemble des dépenses primaires.

Les charges d'intérêt demeurent relativement stables au cours de la période de projection suite à un taux d'intérêt implicite en baisse. Tous ces facteurs conduisent, à politique inchangée, à une amélioration annuelle du solde de financement sur la période de projection. Le compte de la Région de Bruxelles-Capitale renouerait avec l'équilibre à partir de 2015.

Tableau 30 : Taux de croissance réel¹ des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale
taux de croissance en pour cent

	2012	2013	Moyenne de période 2014-2018
Dépenses primaires	-2,0	1,6	0,3
Dépenses primaires finales, dont :	-2,7	1,4	0,2
Rémunérations	0,6	1,1	0,0
Achats de biens et services	4,8	0,5	-0,1
Investissements	-8,0	-2,8	0,1
Transferts aux ménages et ISBL	3,9	-0,0	0,5
Transferts aux entreprises	-22,9	14,1	0,8
Transferts aux sous-secteurs publics	-0,0	2,2	0,8
p.m. recettes	3,9	2,3	1,7

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

6.4. La Région flamande

Le compte de la Région flamande⁴⁴ présente en 2012 un surplus de 296 millions d'euros (voir tableau 31), grâce à une politique de dépenses restrictive qui tient compte d'une évolution moins favorable des recettes (liée au contexte économique défavorable).

La croissance réelle des recettes est légèrement négative en 2012 (voir la dernière ligne du tableau 32). La sous-estimation des paramètres de la LSF en 2011 conduit à opérer une correction positive en 2012 mais cette correction est moindre qu'en 2011 (voir tableau 25). Les recettes fiscales propres augmentent malgré la mauvaise conjoncture. En effet, la hausse des recettes des droits de succession (du fait de la réduction d'un mois du délai de déclaration de succession) fait plus que compenser la baisse des droits d'enregistrement et des taxes routières. Au niveau des recettes non fiscales, suite à un retard dans la vente prévue de terrains à Aquafin, la Région flamande obtient encore des recettes de cette vente, mais pour un montant nettement moindre qu'en 2010 et 2011 (environ 50 millions d'euros).

⁴⁴ Y compris la Communauté flamande.

Tableau 31 : Compte de la Région flamande (y compris la Communauté flamande)
en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Solde primaire	346	502	289	332	498	678	980	1281
Recettes, dont	26801	27534	27650	28257	29039	29975	31012	32131
Recette fiscales propres	5006	5093	5172	5266	5421	5600	5787	6001
Recettes fiscales affectées	18785	19421	19546	20054	20735	21480	22318	23210
Parts d'IPP	10565	10893	10965	11216	11536	11912	12338	12789
Parts TVA	8220	8528	8581	8838	9199	9568	9980	10422
Recettes non fiscales	2377	2382	2283	2286	2227	2233	2241	2248
Transferts des sous-secteurs publics ^(a)	592	596	606	609	613	617	622	626
Dépenses primaires	26455	27032	27362	27925	28541	29297	30033	30850
Dépenses primaires finales, dont	21715	22077	22326	22803	23308	23936	24543	25222
Rémunérations	9581	9869	10224	10370	10580	10843	11079	11361
Achats de biens et services	3401	3375	3344	3419	3472	3527	3585	3645
Investissements	1738	1630	1799	1832	1867	1902	1938	1973
Transferts aux ménages et ISBL ^(a)	4858	5119	5150	5195	5290	5443	5592	5759
Transferts aux entreprises	2048	1994	1718	1895	2006	2126	2252	2385
Transferts aux sous-secteurs publics, dont :	4741	4955	5036	5123	5233	5361	5490	5628
Aux pouvoirs locaux	4488	4681	4754	4838	4944	5067	5191	5324
Aux administrations de sécurité sociale	189	205	216	218	222	225	229	233
Charges d'intérêt	188	206	199	157	141	121	95	58
Solde de financement	158	296	90	174	357	557	884	1222

(a) Hors pensions d'agents statutaires, en dérogation aux conventions des comptes nationaux.

En 2012, le ralentissement de la croissance réelle des dépenses primaires (voir tableau 32) s'explique, d'une part, par le caractère ponctuel de l'intervention flamande suite à la liquidation du Holding communal. D'autre part, des mesures comme la non-indexation des budgets de fonctionnement des administrations, les économies sur les salaires dans l'administration flamande et le report de dépenses d'investissement contribuent à faire baisser les dépenses de 0,6 % en termes réels.

La baisse du surplus budgétaire à concurrence de 200 millions en 2013 est principalement attribuable à l'évolution des recettes. D'un côté, les moyens transférés augmentent dans des proportions modestes, en conséquence des corrections en 2012 et 2013 et du fait de la croissance économique très faible. D'autre part, bien que les recettes fiscales propres connaissent à nouveau une croissance positive, leur accroissement reste assez limité. Les recettes non fiscales connaissent une baisse (-100 millions d'euros) liée principalement au contrecoup de la vente d'actifs par la Beheersmaatschappij Antwerpen Mobiel (BAM) en 2012.

Au niveau des dépenses⁴⁵, on note l'impulsion donnée aux investissements en 2013 (+ 9,3 %) ; à côté d'une augmentation des investissements dans les infrastructures scolaires, on enregistrerait une forte hausse des investissements de la société de transports de Lijn. Les dépenses en rémunérations s'accroissent également plus rapidement que la croissance moyenne des dépenses primaires, notamment du fait de la prise en compte à partir de 2013 d'un accroissement de la contribution de responsabilisation pour les pensions (+ 62 millions d'euros par rapport à 2012). La croissance réelle des

⁴⁵ La projection prend comme point de départ le budget initial de 2013 de la Communauté flamande et tient compte dans les grandes lignes du contrôle budgétaire de 2013.

rémunérations est également renforcée par un effet-prix (la croissance de l'indice national des prix à la consommation est inférieure à celle de l'indice moyen des salaires). On note que la croissance réelle des transferts aux entreprises, déjà négative en 2012, chute encore en 2013. Cette baisse, qui intervient dans un contexte général de réduction des subventions aux entreprises en conséquence d'une politique de subvention plus sélective, est causée par la baisse des transferts aux sociétés de distribution de l'eau. Il s'agit plus spécifiquement d'un prélèvement unique sur les réserves de ces sociétés (pour 80 millions) et de l'ajustement du rythme de subventionnement dont elles bénéficient (-30 millions d'euros). La croissance réelle négative des achats de biens et services et des transferts aux ménages et ISBL en 2013 indique pour cette année le maintien des économies réalisées les années précédentes sur ces postes de dépenses.

Tableau 32 : Taux de croissance réel des dépenses de la Région flamande (y compris la Communauté flamande)¹
taux de croissance en pour cent

	2012	2013	Moyenne de période 2014-2018
Dépenses primaires	-0,6	0,3	0,9
Dépenses primaires finales, dont :	-1,1	0,2	0,9
Rémunérations	0,2	2,6	0,6
Achats de biens et services	-3,5	-1,8	0,2
Investissements	-8,8	9,3	0,3
Transferts aux ménages et ISBL	2,4	-0,3	0,7
Transferts aux entreprises	-5,3	-14,7	5,2
Transferts aux sous-secteurs publics	1,6	0,7	0,7
p.m. recettes	-0,1	0,0	1,5

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

A moyen terme, la croissance réelle des dépenses totales (0,9 %) à politique constante est inférieure à celle des recettes (1,5 %), ce qui implique la réalisation de surplus année après année. Au niveau des dépenses primaires, seuls les transferts aux entreprises s'accroîtraient plus rapidement que la moyenne, dans la mesure où l'on tiendrait compte d'une augmentation structurelle de la dotation aux sociétés flamandes de distribution d'eau (+30 millions) à partir de 2014.

Enfin, toujours à politique inchangée, on note que la croissance réelle des investissements serait très basse à moyen terme. Ceci découle des hypothèses de la projection et est compatible avec une politique d'investissement ayant partiellement recours au financement alternatif et aux partenariats public-privé pour les nouveaux projets d'investissement.

Les charges d'intérêt diminueraient à moyen terme en raison de la baisse de la dette résultant entre autres du remboursement d'un prêt par KBC⁴⁶ en 2013 et les années suivantes. Sur la période 2014-2018, le solde de financement devrait connaître une amélioration continue en raison de l'évolution favorable du solde primaire et de la baisse des charges d'intérêt. A politique inchangée, le solde de financement s'élèverait à plus de 1 milliard d'euros en 2018.

⁴⁶ La projection intègre un remboursement de 1,749 milliard (y compris la pénalité) en 2013 et de 501 millions annuels entre 2014 et 2020.

6.5. La Région wallonne

Les finances de la Région wallonne s'améliorent sur la période sous revue (tableau 33). A politique constante, l'équilibre serait atteint en fin de période.

Tableau 33 : Compte de la Région wallonne
en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Solde primaire	-218	21	68	103	146	194	268	350
Recettes, dont	6988	7175	7251	7385	7573	7782	8019	8275
Recettes fiscales propres	2371	2456	2538	2585	2657	2743	2831	2932
Recettes fiscales affectées	3612	3718	3726	3805	3910	4025	4162	4306
Parts d'IPP	3612	3718	3726	3805	3910	4025	4162	4306
Parts de TVA	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes non fiscales	402	410	414	420	426	433	440	447
Transferts des sous-secteurs publics ^(a)	604	591	573	576	579	582	586	589
Dépenses primaires	7206	7154	7184	7282	7427	7588	7751	7925
Dépenses primaires finales, dont	5007	4945	4853	4926	5018	5123	5228	5342
Rémunérations	1145	1184	1201	1213	1232	1258	1280	1306
Achats de biens et services	919	918	878	889	902	916	931	946
Investissements	349	427	414	422	431	439	448	457
Transferts aux ménages et ISBL ^(a)	1324	1379	1377	1406	1439	1476	1515	1557
Transferts aux entreprises	1268	1036	981	994	1012	1031	1051	1072
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2200	2209	2330	2356	2409	2465	2523	2583
Aux pouvoirs locaux	2004	2051	2147	2190	2240	2294	2349	2407
Aux administrations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	229	266	283	279	277	278	282	286
Solde de financement	-448	-246	-216	-176	-131	-84	-14	64

(a) Hors pensions d'agents statutaires, en dérogation aux conventions des comptes nationaux.

Le déficit de la Région wallonne s'est sensiblement résorbé en 2012⁴⁷ en raison essentiellement du recul des transferts aux entreprises qui avait connu une forte hausse en 2011 suite aux répercussions de la mise en liquidation du Holding communal (voir tableau 34). Les autres postes de dépenses connaissent une croissance réelle faible ou même négative, la croissance des rémunérations étant modérée par un effet-prix. L'année 2012 est également caractérisée par une croissance réelle négative des recettes, et ce malgré certaines mesures fiscales (e.g. hausse de l'éco-malus, indexation de la redevance de captages d'eau) et la réduction du délai de déclaration de succession qui ont eu pour effet de soutenir les recettes fiscales. La croissance réelle des moyens issus de la LSF n'est que très légèrement positive en raison du versement d'un solde de décompte légèrement plus faible en 2012 qu'en 2011 (voir tableau 25) combiné à des paramètres économiques peu favorables. Par contre, les transferts des autres sous-secteurs publics refluent suite à la réduction en 2012 de la dotation complémentaire versée par la Communauté française.

En 2013, la consolidation des finances de la Région wallonne se poursuit suite à un budget 2013 initial relativement restrictif au niveau des dépenses, la croissance des recettes étant de nouveau relativement

⁴⁷ Pour rappel, une rupture de série est observée en 2012 suite à l'intégration de la SRIW et de la SOFICO dans le compte de la Région wallonne. Ceci explique la forte croissance des investissements en 2012 (voir tableau 34).

faible. Au niveau des recettes, les moyens issus de la LSF sont quasi inchangés en 2013 par rapport à ceux de 2012 en raison de paramètres de croissance et d'inflation peu favorables et d'un solde du décompte négatif (voir tableau 25) tandis que les transferts des autres sous-secteurs publics se contractent suite à la fin de la dotation complémentaire versée par la Communauté française. De nouvelles mesures fiscales (e.g. hausse de l'éco-malus) permettent toutefois de soutenir la croissance des recettes. Du côté des dépenses, seules les rémunérations et les transferts aux autres sous-secteurs publics connaissent une croissance réelle positive. La croissance réelle des rémunérations est due à une croissance davantage marquée de l'indexation des rémunérations que des prix à la consommation mais est modérée par des mesures prises au niveau de l'emploi public (non remplacement de tous les départs). Les transferts aux autres sous-secteurs publics sont soutenus par le mode de calcul du montant versé au fonds des communes (transferts aux pouvoirs locaux) et par le versement d'une dotation exceptionnelle de 20 millions à la Communauté française. Rappelons que la projection qui a été clôturée le 22 avril n'intègre pas les mesures prises lors du contrôle budgétaire de la Région wallonne.

Tableau 34 : Taux de croissance réel¹ des dépenses de la Région wallonne
en pour cent

	2012	2013	Moyenne de période 2014-2018
Dépenses primaires	-3,5	-0,5	0,4
Dépenses primaires finales, dont :	-4,0	-2,8	0,4
Rémunérations	0,6	0,5	0,1
Achats de biens et services	-2,9	-5,1	-0,0
Investissements	19,0	-3,9	0,4
Transferts aux ménages et ISBL	1,3	-1,1	0,9
Transferts aux entreprises	-20,6	-6,2	0,3
Transferts aux sous-secteurs publics	-2,4	4,5	0,5
p.m. recettes	-0,2	0,1	1,1

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

A politique constante, la croissance réelle annuelle moyenne des recettes (1,1 %) sur la période 2014-2018 excéderait celle des dépenses primaires (0,4 %)⁴⁸, ce qui permettrait aux finances wallonnes de s'améliorer. Toutefois, malgré ce différentiel significatif entre la croissance réelle des recettes et celle de dépenses primaires et malgré une stabilisation des charges d'intérêt dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt, le retour à l'équilibre ne serait atteint qu'en 2018. Du côté des dépenses primaires, une croissance réelle positive ne serait attendue à politique constante que pour les rémunérations, les transferts aux ménages et les transferts aux pouvoirs locaux.

⁴⁸ Calculé sur la période 2015-2018, ce taux de croissance s'élève à 0,5 %. Il est influencé négativement en 2014 par une croissance supérieure de l'indice de prix à la consommation par rapport à l'indice d'indexation des rémunérations.

6.6. La Communauté française

Le compte de la Communauté française qui se dégrade temporairement en 2013 (voir tableau 35) connaîtrait par la suite une amélioration continue qui lui permettrait à politique constante d'atteindre l'équilibre en 2016.

Tableau 35 : Compte de la Communauté française
en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Solde primaire	-79	-19	-226	-111	48	206	351	488
Recettes, dont	9582	9886	9970	10224	10547	10897	11260	11641
Recettes fiscales propres	2	1	1	1	1	1	1	1
Recettes fiscales affectées	8497	8810	8862	9124	9430	9764	10110	10473
Parts d'IPP	2480	2560	2550	2612	2700	2787	2877	2974
Parts de TVA	6017	6250	6312	6512	6731	6977	7233	7499
Recettes non fiscales	700	726	726	734	745	756	768	780
Transferts des sous-secteurs publics (a)	383	348	381	365	370	376	381	387
Dépenses primaires	9661	9904	10195	10335	10499	10691	10909	11153
Dépenses primaires finales, dont	7286	7422	7673	7781	7907	8057	8225	8414
Rémunérations	4665	4884	5082	5173	5283	5418	5539	5678
Achats de biens et services	1115	1131	1152	1166	1184	1203	1223	1243
Investissements	229	191	209	212	216	219	223	227
Transferts aux ménages et ISBL (a)	1142	1096	1118	1118	1112	1104	1127	1152
Transferts aux entreprises	135	120	111	111	112	113	113	114
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2375	2482	2522	2554	2591	2634	2684	2739
Aux pouvoirs locaux	1843	1966	2032	2060	2092	2131	2177	2228
Aux administrations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	161	167	170	172	173	173	170	165
Solde de financement	-240	-186	-396	-282	-124	33	181	323

(a) Hors pensions d'agents statutaires, en dérogation aux conventions des comptes nationaux.

Le redressement des finances de la Communauté française en 2012 par rapport à 2011 résulte d'une légère croissance des recettes accompagnée d'un tassement des dépenses, en termes réels. Au niveau des recettes, les moyens issus de la LSF sont en hausse en 2012 malgré le versement d'un solde du décompte plus faible qu'en 2011. Il s'agit surtout des moyens prélevés sur le produit de la TVA qui ne dépendent pas uniquement de la croissance économique et de l'inflation mais également de la croissance de la population de moins de 18 ans en Communauté française. Du côté des dépenses, on note qu'un effet-prix favorable modère la croissance des rémunérations tandis que la réduction de la dotation complémentaire à la Région wallonne et à la Commission communautaire française (COCOF) permet d'atténuer la croissance des transferts aux autres sous-secteurs publics.

En 2013, les finances de la Communauté française se dégradent sensiblement, et ce principalement pour deux raisons. Premièrement, les moyens issus de la LSF se contractent de 0,4 % en termes réels. Ceci résulte du contrecoup du solde du décompte de 2012 d'environ 90 millions (voir tableau 25) et de paramètres macroéconomiques peu favorables. Deuxièmement, les rémunérations connaissent une croissance réelle marquée (voir tableau 36) suite à un effet-prix très défavorable (la croissance de l'indice d'indexation des rémunérations s'élève à 2,3 % tandis que l'indice des prix à la consommation n'est que de 0,9 %) et à l'accroissement de la cotisation de responsabilisation pension de 37 millions par

rapport à 2012. Ces deux évolutions défavorables sont atténuées par la suppression de la dotation complémentaire versée à la Région wallonne et à la COCOF et qui s'élevait à environ 20 millions en 2012 et par le produit d'une dotation exceptionnelle en provenance de la Région wallonne de 20 millions. Rappelons que la projection qui a été clôturée le 22 avril n'intègre pas les mesures prises lors du contrôle budgétaire de la Communauté française⁴⁹.

Tableau 36 : Taux de croissance réel¹ des dépenses de la Communauté française
en pour cent

	2012	2013	Moyenne de période 2014-2018
Dépenses primaires	-0,3	2,0	0,3
Dépenses primaires finales, dont :	-0,9	2,4	0,3
Rémunérations	1,8	3,1	0,7
Achats de biens et services	-1,4	0,9	-0,0
Investissements	-18,9	8,5	0,1
Transferts aux ménages et ISBL	-6,7	1,1	-0,9
Transferts aux entreprises	-13,7	-8,3	-1,0
Transferts aux sous-secteurs publics	1,6	0,7	0,1
p.m. recettes	0,3	-0,1	1,6

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

En 2014, le retour d'une croissance économique modérée et une croissance des prix à la consommation supérieure à celle de l'indexation des rémunérations permettent aux finances de la Communauté française de s'améliorer. Sur la période 2014-2018, la croissance réelle des recettes serait de 1,6 % alors que celle des dépenses primaires ne serait que de 0,3 % à politique constante, ce qui permettrait un retour à l'équilibre en 2016. Au niveau des recettes fiscales affectées, l'évolution des paramètres démographiques étant favorable à la Communauté française, la croissance réelle des moyens prélevés sur le produit de la TVA (1,9 %) serait supérieure à celle des moyens prélevés sur le produit de l'IPP (1,6 %). Du côté des dépenses, une croissance réelle positive sur la période 2014-2018 ne serait attendue que pour les rémunérations et les transferts aux pouvoirs locaux (ce poste des dépenses comprenant, entre autres, les salaires de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux).

⁴⁹ A cet égard, la projection postule un solde de financement nul pour les universités sur l'ensemble de la projection.

7. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

7.1. Méthodologie

Le modèle HERMREG inclut un module destiné à calculer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre au niveau de chaque région. Les résultats obtenus avec ce module sont présentés ci-dessous.

Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie ont été calculées en appliquant des coefficients d'émission⁵⁰ aux consommations d'énergie régionalisées. Ces dernières ont été obtenues en appliquant une méthodologie décrite dans le Working Paper 5-05 (voir Bracke et Vandille (2005)). La méthodologie se base sur une clé de répartition régionale datant de 2001 ; pour les évolutions postérieures, on suppose qu'il n'y a pas de différences régionales dans l'évolution des intensités énergétiques par branche et vecteur énergétique⁵¹. La même hypothèse est adoptée pour les ménages. Les résultats qui en découlent pour 2011 ont été comparés avec ceux des bilans énergétiques provisoires de 2011. On notera que les clés de répartition ont été légèrement adaptées dans le cas du secteur électrique, pour les transports et pour l'industrie, afin d'arriver à un résultat plus réaliste. L'évolution des émissions de GES non liées à l'énergie a été calculée sur base d'une méthode « sharing-out » : les parts qui ont été utilisées pour répartir les émissions calculées au niveau national sont supposées rester constantes et identiques aux parts fournies par l'inventaire des émissions de 2011.

7.2. Contexte

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Belgique s'était engagée à réduire ses émissions de GES de 7,5 % sur la période 2008-2012, par rapport au niveau atteint durant l'année de référence⁵². Cela signifie que les émissions de GES belges ne pouvaient pas dépasser le niveau de 134,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. La clé de répartition des efforts que devaient consentir les trois régions et le pouvoir fédéral, afin d'atteindre l'objectif, a été fixée dans l'accord du Comité de concertation sur le partage des charges nationales de 2004. En vertu de cet accord, la Région wallonne devait réduire ses émissions de 7,5 % par rapport au niveau atteint en 1990. L'effort demandé à la Région flamande était de 5,2 %, tandis que pour la Région bruxelloise, une hausse de 3,4 % était admise. On notera donc que les droits d'émission octroyés aux régions excédaient, au total, l'objectif assigné à la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto. En vue d'effacer cet écart, le pouvoir fédéral pouvait acheter des permis d'émission sur le marché international.

⁵⁰ Les facteurs d'émission relatifs aux rejets de CO₂ sont liés aux produits et sont identiques pour les différentes régions, secteurs et ménages. Les facteurs d'émission pour le CH₄ et le N₂O sont des facteurs implicites calculés en divisant les émissions du secteur ou des ménages par leur consommation respective d'énergie. Les valeurs obtenues pour 2010 sont utilisées en projection. Les facteurs d'émission peuvent, dans ce cas, être différents entre les régions.

⁵¹ L'intensité énergétique par branche et produit énergétique est mesurée par le rapport entre la consommation d'énergie par branche et produit énergétique et la valeur ajoutée par branche. L'intensité énergétique des ménages par produit énergétique est mesurée par le rapport entre la consommation d'énergie des ménages par produit énergétique et le revenu disponible des ménages.

⁵² Il s'agit de l'année 1990 pour tous les gaz à effet de serre, sauf pour les gaz fluorés pour lesquels l'année de référence est 1995.

L'Union européenne a fixé une série de nouveaux objectifs à l'horizon 2020. Elle veut ainsi réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et amener la part des énergies renouvelables à 20 %. La réduction des émissions devrait être portée à 30 % si un nouvel accord international intervient.

L'objectif européen de baisse des émissions de GES de 20 % est décliné différemment selon que les secteurs concernés participent ou non au Système européen d'échange de quotas d'émissions. Pour les secteurs participant à ce système⁵³ (secteurs ETS), un système de plafonnement et d'échange au niveau européen a été choisi. Il implique, pour l'Europe dans son ensemble, une baisse de 21 % des émissions provenant de ces secteurs à l'horizon 2020, et ce par rapport au niveau de 2005. On notera toutefois que plus de la moitié des émissions ne tombent pas dans le champ du système ETS.

En ce qui concerne les secteurs non ETS⁵⁴ (en dehors donc du système de permis d'émissions), un objectif européen de baisse de 10 % des émissions est visé (baisse en 2020 par rapport au niveau de 2005). La Commission européenne a, de plus, défini un objectif spécifique pour chaque Etat membre. Pour la Belgique, l'objectif fixé est de 15 % de baisse des émissions des secteurs non ETS.

On notera qu'il n'y a pas encore, à l'heure actuelle, d'accord politique portant sur la répartition régionale de l'objectif national assigné aux secteurs non ETS pour 2020.

7.3. Evolutions régionales des émissions de gaz à effet de serre⁵⁵

Les sections suivantes présentent les résultats de la ventilation régionale (calculée à l'aide du modèle HERMREG) des projections nationales des émissions de gaz à effet de serre (calculées à l'aide du modèle HERMES). On notera que ces projections régionales peuvent différer de celles calculées par les régions pour des raisons techniques (différences de modélisation et d'hypothèses).

7.3.1. Royaume

Les émissions de gaz à effet de serre nationales ont baissé de 8,8 % en 2011, en liaison avec une activité économique se ralentissant et du fait de températures plus élevées. Elles se sont situées largement en-dessous du niveau atteint en 2008, soit 120,2 Mt d'équivalent CO₂ en 2011 (contre 136,7 Mt en 2008). Selon notre projection, les émissions devraient continuer à baisser sur la période 2012-2018 (de 0,6 % en moyenne par an). En 2018, elles seraient même inférieures de plus de 20 % au niveau de l'année de base et n'atteindraient plus que 115,5 Mt d'équivalent CO₂.

Ce résultat favorable s'explique en grande partie par la baisse de la consommation intérieure brute d'énergie et l'évolution structurelle de celle-ci en faveur de produits moins polluants et/ou renouve-

⁵³ Les secteurs qui participeraient au marché de permis d'émissions après 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur producteur d'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier, ainsi que les émissions de CO₂ et N₂O d'origine non énergétique liées à des processus industriels.

⁵⁴ Il s'agit des secteurs suivants: la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en deçà du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO₂.

⁵⁵ On trouvera en annexe au document le détail de l'évolution des différents gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O et gaz fluorés), ainsi que les bilans énergétiques pour les années 2010, 2011, 2015 et 2018.

lables. La baisse des émissions de CH₄ et de N₂O, ainsi que celles de gaz fluorés, contribueraient également à ce résultat. Par contre, les émissions de CO₂ non énergétique continueraient à augmenter chaque année en projection

En 2011 et 2012, la production d'électricité s'est réduite, de même que les émissions du secteur de la transformation d'énergie. Les émissions continueraient à baisser en 2013 et 2014, du fait de la fermeture de centrales au charbon et de la forte hausse de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable. Par contre, les émissions du secteur progresseraient de près de 20 % en 2015, par suite de la fermeture d'une première série de centrales nucléaires. Malgré cette hausse, les émissions du secteur seraient en moyenne en baisse sur la période 2012-2018 (réduction de 2,4 % par an en moyenne), du fait notamment de la forte progression de la contribution des énergies renouvelables. Elles atteindraient ainsi 22,3 Mt en 2018, contre 30,1 Mt en 1990.

Les émissions de l'industrie sont en baisse régulière depuis les années deux mille. Cette baisse peut s'expliquer par les restructurations qui ont été opérées (qui ont eu notamment pour effet de réduire considérablement la part des combustibles solides dans les processus industriels), mais aussi par le recours massif à des technologies de plus en plus économes en énergie et moins "émissives". Dans ce contexte, les accords de branche et les plans nationaux d'allocation ont joué un rôle crucial. La réduction des émissions de l'industrie a été particulièrement sensible ces dernières années et est liée notamment à la chute de la production industrielle observée en 2009 (baisse des émissions de plus de 20 % en 2009). En projection, les émissions baisseraient légèrement, en raison du recours accru aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, les plafonds d'émission pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂ devraient contribuer à réduire les émissions générées par le secteur. Les émissions du secteur atteindraient 19,6 Mt en 2018 contre 33 Mt en 1990.

L'évolution des émissions liées aux transports sur la période de projection devrait confirmer la tendance à la baisse déjà observée entre 2007 et 2012. Cette baisse, tout comme dans les années récentes, serait liée au remplacement du parc de véhicules par des voitures moins polluantes et serait aussi expliquée par le recours (bien que limité) aux biocarburants (6 % de biocarburants en 2018). En 2018, les émissions atteindraient 24,8 Mt ; elles atteignaient 20,5 Mt en 1990.

Alors qu'elles avaient encore augmenté dans les années nonante, les émissions de CO₂ des secteurs résidentiel et tertiaire sont en baisse régulière depuis le tournant du siècle et devraient continuer à baisser en projection. Cette évolution favorable peut s'expliquer comme suit : tout d'abord, le ralentissement de la croissance des consommations d'énergie, puis une baisse régulière de celles-ci (tant durant les dernières années observées qu'en projection), la pénétration accrue du gaz naturel pour les besoins de chauffage, la percée du recours aux énergies renouvelables chez les particuliers. Les mesures prises dans le cadre de la politique climatique seraient de nature à consolider cette évolution générale. Les émissions du secteur atteindraient 26,3 millions de tonnes en 2018, contre 27,6 millions de tonnes en 1990.

Après une forte hausse en 2010, les émissions issues des processus industriels ont à nouveau baissé en 2011 (baisse de 7,7 %). En projection, ces émissions continueraient à se réduire légèrement. Les émissions issues de l'agriculture seraient, quant à elles, en légère hausse en projection, alors que les émissions en provenance du traitement des déchets seraient en baisse (baisse moyenne de 2,7 % par an).

Selon les Perspectives économiques, le niveau moyen des émissions de GES aurait atteint 126,1 millions de tonnes d'équivalent CO₂ au cours de la période 2008-2012. Toutefois, ce niveau ne doit pas être comparé au montant maximum d'émissions fixé pour la Belgique par le Protocole de Kyoto. En effet, une partie appréciable de la baisse des émissions serait à mettre à l'actif des secteurs gros consommateurs d'énergie (faisant partie des secteurs dit ETS, émargeant au système des permis d'émission), qui ont été particulièrement touchés par la crise. Pour les secteurs ETS, ce sont les quotas alloués aux entreprises (et non les émissions) qui, dans le cadre de cette projection, doivent être pris en compte pour l'évaluation du respect de l'objectif Kyoto pour la Belgique⁵⁶. Pour les autres secteurs (dits non ETS), l'objectif Kyoto implicite correspondrait à un niveau d'émissions de 76,3 millions de tonnes. Selon nos calculs, les émissions moyennes de ces secteurs pour la période 2008-2012 auraient atteint 77,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit un niveau un plus haut que le plafond octroyé (dépassement de 1 Mt).

7.3.2. Région de Bruxelles Capitale

En 2011, les émissions de GES de la Région de Bruxelles-Capitale ont atteint environ 3,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂, ce qui représente 3 % du total des émissions nationales. Elles provenaient en grande partie du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) et des activités de transport.

Durant la période 2012-2018, les émissions totales de GES seraient en légère progression (+0,4 % en moyenne par an). En 2018, le niveau de l'ensemble des émissions de la Région devrait atteindre 3,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit un peu moins que durant l'année de référence. Sur ce total, 2,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂ seraient imputables au chauffage des bâtiments (même montant que lors de l'année de référence) et 0,8 million de tonnes au transport (un niveau légèrement inférieur à celui de l'année de référence). Après une forte hausse en 2012 (dû essentiellement à des températures plus froides), les émissions issues du chauffage des bâtiments seraient en hausse moyenne de 0,5 % par an sur la période 2013-2018 ; pour les émissions dues au transport, on enregistrerait une baisse de 0,7 % en moyenne par an (période 2012-2018).

L'objectif assigné à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Protocole de Kyoto consistait en une augmentation maximale de ses émissions de 3,475 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence. Les émissions de GES bruxelloises se sont élevées à 4 millions de tonnes au cours de l'année de référence. La quantité d'émissions maximale autorisée s'élevait donc à 4,2 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne pour la période 2008-2012.

Selon les présentes perspectives, les émissions de la Région de Bruxelles-Capitale auraient atteint 4,1 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en moyenne par an au cours de la période 2008-2012, soit juste en dessous de l'objectif. Selon le Plan National d'Allocation, la Région de Bruxelles-Capitale s'est vue octroyer des droits d'émission de 33 ktonnes par an pour les secteurs ETS sur la période 2008-2012. Par solde, l'objectif Kyoto implicite pour les secteurs non-ETS aurait donc été de 4,17 Mt d'équivalent CO₂ par an. Selon nos calculs, les émissions des secteurs ETS se seraient élevées en moyenne à 243 kilotonnes pour la période 2008-2012, ce qui correspondrait à un léger dépassement par rapport à la quantité de

⁵⁶ Selon notre projection, les émissions des secteurs ETS auraient atteint en moyenne 48,8 millions de tonnes durant la période 2008-2012 et auraient donc été inférieures au plafond de quotas alloués (58,5 millions de tonnes).

permis d'émission octroyés. Par contre, en ce qui concerne les secteurs non-ETS, l'objectif de Kyoto aurait été respecté car le niveau moyen d'émissions aurait été de 3,9 Mt d'équivalent CO₂, ce qui serait en deçà du plafond d'émission octroyé.

7.3.3. Région flamande

En 2011, les émissions de GES de la Région flamande ont atteint environ 77 millions de tonnes d'équivalent CO₂, ce qui correspond à une baisse de près de 10 millions de tonnes par rapport à l'année de référence. Elles représentaient 64 % du total des émissions nationales. En Flandre, ce sont surtout les secteurs de la transformation d'énergie, du transport, de l'industrie en ce qui concerne les émissions d'origine énergétique et le chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) qui influencent l'évolution des émissions de GES.

Pendant la période 2012-2018, les émissions totales de GES de la Région flamande devraient légèrement baisser, de 0,6 % par an en moyenne. Leur niveau devrait ainsi s'élever à 74 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2018, soit une baisse de 13 millions de tonnes par rapport à l'année de référence.

Les émissions issues du secteur de la transformation d'énergie ont baissé de plus de 10 % en 2011 et se sont à nouveau fortement réduites en 2012, en raison de la hausse de la production d'électricité à base d'énergie renouvelable et de la fermeture de centrales au charbon. Les émissions continueraient à se réduire en projection (baisse moyenne de 0,7 % par an) pour atteindre 18,8 millions de tonnes en 2018 (contre 23,2 millions de tonnes durant l'année de référence).

Les émissions énergétiques issues de l'industrie ont baissé d'environ 7 % en 2011, suite à une activité industrielle plus faible. Après une remontée en 2012, les émissions ne seraient qu'en légère hausse sur la période 2013-2018 (0,7 % par an en moyenne), grâce à l'utilisation accrue de technologies économisant l'énergie et à la pénétration de sources d'énergie renouvelables. Les objectifs 2020 pour les installations appartenant au système des permis d'émission contribueraient également à cette évolution. Les émissions du secteur atteindraient 11,5 millions de tonnes en 2018 (contre 15,1 millions de tonnes durant l'année de référence).

Les émissions provenant du chauffage des bâtiments qui avaient assez fortement augmenté en 2010, en raison de températures plus froides, ont baissé en 2011. Elles continueraient à se réduire entre 2012 et 2018 (de 0,3 % par an en moyenne), grâce aux modifications structurelles dans la consommation d'énergie (hausse de la part du gaz naturel et percée des renouvelables) et s'élèveraient à 16,6 millions de tonnes en 2018 (contre 16,5 millions en 1990). Les émissions du secteur du transport ont été orientées à la hausse en 2011, mais diminueraient à un rythme moyen de 0,2 % pendant la période 2012-2018, grâce au renouvellement du parc de voitures et au recours plus important (bien que limité) aux biocarburants. Les émissions du secteur s'élèveraient à 15,8 millions de tonnes en 2018 (contre 12,5 Mt en 1990). Les émissions issues des processus industriels seraient en baisse en projection, ainsi que celles provenant du traitement des déchets. Les émissions de l'agriculture seraient quant à elles en hausse légère.

L'objectif assigné à la Région flamande dans le cadre du Protocole de Kyoto consistait en une diminution de ses émissions de 5,2 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence. Les

émissions de GES de la région se sont élevées à 87 millions de tonnes d'équivalent CO₂ au cours de l'année de référence. La quantité d'émissions maximale autorisée s'élève donc à 82,5 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. Selon les présentes perspectives, les émissions de la Région flamande auraient atteint 80 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en moyenne par an au cours de la période 2008-2012. Abstraction faite du secteur ETS⁵⁷ (et des quotas qui lui sont alloués durant la période), les émissions (secteur non-ETS) auraient atteint environ 48 millions de tonnes en moyenne sur la période 2008-2012, pour un objectif Kyoto non-ETS implicite de 45,6 millions de tonnes pour ce secteur. L'objectif Kyoto n'aurait donc pas été respecté pour la Région flamande selon ces nouvelles perspectives (dépassement moyen de 2,4 Mt d'équivalent CO₂).

7.3.4. Région wallonne

En 2011, les émissions de GES de la Région wallonne ont atteint environ 39 millions de tonnes d'équivalent CO₂, ce qui correspond à une baisse de 15,5 millions de tonnes par rapport à l'année de référence. Les émissions wallonnes représentaient 33 % du total des émissions nationales. En Wallonie, l'évolution des émissions de GES a surtout été déterminée par celles du secteur industriel, du secteur du transport et du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et tertiaire). Les émissions de la région ont baissé de 8,3 % en 2011.

Pendant la période 2012-2018, les émissions totales de GES de la Région wallonne devraient se replier légèrement (de 0,4 % par an en moyenne). Leur niveau devrait ainsi s'élever à 38,2 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2018 (contre 54,7 Mt durant l'année de référence). Les émissions liées à l'énergie issues de l'industrie devraient atteindre 8,1 millions de tonnes (contre 17,7 millions de tonnes en 1990). Cette baisse spectaculaire est liée aux importantes restructurations industrielles (avec notamment la fermeture des hauts fourneaux).

Les émissions émanant du transport seraient en baisse de 0,3 % en moyenne par an, alors que les émissions issues du chauffage des bâtiments se réduiraient de 0,4 % en moyenne par an. Les émissions de ces deux secteurs atteindraient respectivement 8,2 et 7,1 millions de tonnes en 2018 (contre respectivement 7,1 et 8,5 Mt durant l'année de référence). Les émissions issues des processus industriels devraient baisser de 0,2 % en moyenne par an sur la période 2012-2018 pour atteindre 6,2 millions de tonnes en 2018 (contre 6,4 millions de tonnes en 2009). Les émissions issues de l'agriculture seraient en très légère hausse et celles issues du traitement des déchets seraient également en hausse au cours de la période de projection.

L'objectif assigné à la Région wallonne dans le cadre du Protocole de Kyoto consistait en une diminution de ses émissions de 7,5 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence. Les émissions de GES wallonnes se sont élevées à 54,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ au cours de l'année de référence. La quantité d'émissions maximale autorisée s'élève donc à 50,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. Si selon les présentes perspectives, les émissions de la Région wallonne auraient atteint 41,9 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en moyenne par an au cours de la période 2008-2012, il convient (tout comme pour la Région flamande) de

⁵⁷ Selon notre projection, les émissions du secteur ETS auraient atteint en moyenne 32 millions de tonnes sur la période 2008-2012, soit en dessous du quota d'émissions attribué pour cette période.

tenir compte des quotas d'émission octroyés au secteur ETS⁵⁸ dans le cadre du Plan National d'Allocation 2008-2012. Abstraction faite de ces quotas, l'objectif implicite pour les secteurs ne faisant pas partie du système des permis d'émission serait de 29 millions de tonnes. Selon les présentes perspectives, les émissions du secteur non-ETS wallon auraient atteint 25,5 millions de tonnes en moyenne sur la période 2008-2012 et se seraient situées en dessous de l'objectif fixé. L'objectif assigné à la Région wallonne dans le cadre du Protocole de Kyoto aurait donc été respecté dans le cadre de ces perspectives.

Tableau 37 : Evolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur
en millions de tonnes d'équivalent CO₂

	1990[1]	2011[2]	2012[3]	2015[3]	2018[3]	Croiss. annuelle	
						moyenne 2012-2018[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Royaume							
1. Energie	112,2	97,7	95,2	95,0	93,6	-0,6	102,9
1.A. Combustion	111,3	97,2	94,7	94,5	93,1	-0,6	102,4
1.A1. Transformation d'énergie	30,1	26,4	23,3	23,8	22,3	-2,4	26,6
1.A2. Industrie	33,0	18,9	19,8	19,3	19,6	0,6	21,0
1.A3. Transport	20,5	25,3	24,9	24,4	24,8	-0,3	25,4
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	27,6	26,6	26,7	26,9	26,3	-0,2	29,4
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,9	0,5	0,5	0,5	0,5	0,3	0,5
2. Processus industriels	17,1	11,3	10,9	10,6	10,9	-0,5	11,9
3. Utilisation de solvants	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,2
4. Agriculture	12,6	9,4	9,4	9,5	9,5	0,2	9,4
5. Déchets	3,5	1,6	1,6	1,4	1,3	-2,7	1,7
Total	145,7	120,2	117,3	116,7	115,5	-0,6	126,1
Région de Bruxelles-Capitale							
1. Energie	3,9	3,5	3,5	3,6	3,6	0,4	3,9
1.A. Combustion	3,9	3,4	3,5	3,5	3,5	0,4	3,9
1.A1. Transformation d'énergie	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	-8,8	0,2
1.A2. Industrie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.A3. Transport	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	-0,7	0,9
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	2,6	2,4	2,5	2,6	2,6	1,1	2,7
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
1.B. Emissions fugitives	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
2. Processus industriels	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	-1,1	0,2
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
5. Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
Total	4,0	3,7	3,8	3,8	3,8	0,4	4,1

⁵⁸ On notera que selon notre projection, les émissions du secteur ETS auraient atteint en moyenne 16,5 millions de tonnes sur la période 2008-2012, soit nettement en dessous du quota d'émissions octroyé pour cette période.

	1990[1]	2011[2]	2012[3]	2015[3]	2018[3]	Croiss. annuelle	
						moyenne	Moyennes
						2012-2018[3]	2008-2012[2;3]
Région wallonne							
1. Energie	40,3	28,3	28,1	27,3	27,0	-0,7	30,4
1.A. Combustion	40,1	28,2	28,0	27,2	26,8	-0,7	30,3
1.A1. Transformation d'énergie	6,6	3,9	3,6	3,6	3,4	-2,0	4,3
1.A2. Industrie	17,7	8,6	8,7	8,2	8,1	-0,8	9,3
1.A3. Transport	7,1	8,4	8,3	8,0	8,2	-0,3	8,5
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	8,5	7,3	7,3	7,3	7,1	-0,4	8,1
1.A5. Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1
2. Processus industriels	8,4	6,2	6,0	5,9	6,2	-0,2	6,8
3. Utilisation de solvants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
4. Agriculture	4,8	4,0	4,0	4,1	4,1	0,2	4,0
5. Déchets	1,2	0,5	1,0	0,9	0,9	7,0	0,6
Total	54,7	39,2	39,2	38,3	38,2	-0,4	41,9
Région flamande							
1. Energie	68,0	65,9	63,7	64,1	63,1	-0,6	68,5
1.A. Combustion	67,3	65,5	63,3	63,8	62,7	-0,6	68,2
1.A1. Transformation d'énergie	23,2	22,3	19,6	20,1	18,8	-2,4	22,1
1.A2. Industrie	15,1	10,2	11,0	11,1	11,5	1,7	11,5
1.A3. Transport	12,5	16,0	15,8	15,6	15,8	-0,2	15,9
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	16,5	16,9	16,9	17,0	16,6	-0,3	18,6
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Emissions fugitives	0,7	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4
2. Processus industriels	8,7	4,8	4,7	4,5	4,5	-1,0	5,0
3. Utilisation de solvants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
4. Agriculture	7,9	5,3	5,4	5,4	5,4	0,2	5,3
5. Déchets	2,2	1,0	1,0	0,9	0,9	-2,5	1,1
Total	87,0	77,2	74,8	75,1	74,0	-0,6	80,0

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2011 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2010 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux, excepté pour les émissions de CO₂ d'origine énergétique qui ont été calculées de façon endogène pour 2011 dans HERMES et HERMREG.

(3) Perspectives économiques régionales 2013-2018.

8. Conclusions

Pour répondre à la demande croissante de disposer d'outils de prévisions économiques qui intègrent la dimension régionale, le Bureau fédéral du Plan et les services d'études des trois régions belges (IBSA, IWEPS et SVR) ont entamé fin 2005 le développement d'un modèle multirégional et multisectoriel, le modèle HERMREG. Dans sa version actuelle, le modèle HERMREG peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de projection de moyen terme de type *top-down* et s'articule entièrement avec le modèle national HERMES, qui lui fournit les points de départ nationaux et internationaux.

Le modèle HERMREG produit des projections régionales à moyen terme à l'horizon 2018 en matière de PIB, d'emploi, de population active, de navettes, de chômage, de salaires et de productivité. Cette version incorpore également un module de calcul des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES), qui permet de régionaliser les perspectives nationales en matière de GES, ainsi qu'un module de finances publiques qui fournit une projection des dépenses et des recettes des différentes régions et communautés et, enfin, un bloc destiné à calculer les revenus des ménages dans chaque région.

Les projections régionales présentent l'avantage d'être parfaitement cohérentes avec les perspectives nationales publiées en mai 2013, qui sont elles-mêmes basées sur l'information économique disponible à la mi-avril 2013. Les projections nationales ont été amorcées à partir d'un contexte international caractérisé par un recul de l'activité économique de la zone euro en 2013 et une reprise ne se manifestant que très progressivement.

Dans cet environnement peu porteur, la croissance de l'économie belge serait quasiment nulle en 2013 et n'atteindrait que 1,2 %, en 2014, moyennant une accélération de la croissance des marchés extérieurs. La reprise devrait se confirmer au cours de la période 2015-2018, portant la croissance annuelle moyenne du PIB belge à 1,7 %.

En 2012, selon nos estimations, l'activité économique, mesurée par le PIB en volume, aurait légèrement reculé (de près de 0,3 %) en Flandre et dans la Région de Bruxelles-Capitale tandis qu'elle aurait plutôt stagné en Wallonie (+0,1 %). En 2013, sous l'hypothèse d'une reprise lente en zone euro, la croissance économique serait très faible dans chacune des régions belges et comprise entre 0,1 % et 0,3 %. A partir de 2014, les régions emprunteraient un même sentier de croissance économique, et ce jusqu'en fin de période de projection : le taux de croissance moyen du PIB en volume serait, dans chaque région, compris entre 1,6 et 1,8 % par an sur la période 2015-2018.

Chaque région enregistrerait une faible croissance de l'emploi intérieur sur la période 2013-2014, de 0,2 ou 0,3 % en moyenne annuelle. A moyen terme, en phase avec le redressement progressif de la croissance économique, les créations d'emploi s'accéléraient pour atteindre un rythme moyen de 0,7 à 0,9 % par an selon la région. Entre 2013 et 2018, l'emploi intérieur total augmenterait de 30 000 personnes en Région bruxelloise, 98 000 personnes en Flandre et 44 000 en Wallonie. Dans chacune des régions, les branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » (y compris l'emploi titres-services) constitueraient, tant à court qu'à moyen terme, le moteur de la croissance de l'emploi.

Sur la période 2013-2014, le taux de chômage devrait légèrement progresser en Flandre et passer de 8,7 % en 2013 à 8,9 % en 2014. Le taux de chômage flamand devrait redescendre à 8 % en 2018 (soit le niveau de 2012), sous l'effet d'une croissance plus soutenue de l'emploi, conjuguée à un ralentissement de l'augmentation de la population active. En Wallonie, le taux de chômage stagnerait à court terme (à 16,9 % sur la période 2013-2014) en raison d'un accroissement plus important de la population active occupée et d'une croissance de l'offre de travail moins soutenue. Le taux de chômage wallon baisserait jusqu'à 15,8 % en 2018. Dans la Région bruxelloise, le taux de chômage augmenterait entre 2013 et 2014 (de 20,8 % en 2013 à 21,4 % en 2014); il redescendrait graduellement ensuite pour atteindre 20,2 % en 2018 (soit un niveau inférieur aux 20,8 % observés en 2012).

Dans les branches d'activité marchande, les gains de productivité bruxellois seraient les moins élevés des trois régions, soit 0,7 % par an sur la période 2015-2018, en contraste avec ce qui avait été observé avant la crise. Plus rapide en Wallonie (1,1 % par an), la progression de la productivité y compenserait une évolution moins favorable observée dans les services marchands dans le passé récent. En Flandre, la productivité s'accroîtrait à moyen terme à un rythme annuel moyen de 0,9 %, en progrès par rapport aux performances enregistrées ces dernières années.

En comparaison de la productivité, l'évolution des salaires projetée à moyen terme dans les trois régions apparaît comme relativement modérée. Partant, le coût salarial réel par unité produite serait en baisse dans les branches d'activité marchande des trois régions sur la période 2015-2018.

Sur la période 2012-2018, la progression du revenu disponible des ménages devrait être plus rapide à Bruxelles (3 % par an en moyenne, en termes nominaux) qu'en Flandre et en Wallonie (2,7 %). En effet, malgré une progression des prestations sociales moins dynamique, le revenu disponible bruxellois bénéficierait notamment d'une croissance plus soutenue des rémunérations des salariés et du revenu des indépendants. La croissance des revenus primaires flamand et wallon serait quasiment identique mais le revenu des indépendants progresserait plus rapidement en Flandre qu'en Wallonie, l'inverse étant de mise pour les rémunérations des salariés. Le rythme d'augmentation des prestations sociales serait un peu plus soutenu en Flandre qu'en Wallonie.

Etant donné la progression relativement plus forte de la population bruxelloise à moyen terme, ces évolutions attendues de revenus se traduisent par une croissance plus rapide du revenu disponible par habitant en Flandre et en Wallonie (2,1 % par an de 2012 à 2018) qu'à Bruxelles (1,6 %).

Par ailleurs, le modèle HERMREG génère une projection régionalisée des émissions de gaz à effet de serre (GES). Selon celle-ci, les émissions de GES seraient en très légère baisse entre 2012 et 2018, tant au niveau national que pour les Régions wallonne et flamande, en raison d'une augmentation modérée de la consommation finale d'énergie et de modifications structurelles de cette consommation en faveur d'énergies moins polluantes et/ou d'origine renouvelable. Les émissions progresseraient très légèrement en Région de Bruxelles-Capitale. Dans le contexte de cette projection et dans le cadre de la répartition régionale des objectifs du Protocole de Kyoto, la Wallonie aurait ainsi rencontré les objectifs qui lui avaient été assignés, alors que pour la Flandre et Bruxelles, ceux-ci n'auraient pas été pleinement respectés.

En ce qui concerne les finances publiques, la projection à politique constante indique que le compte de l'ensemble des communautés et régions serait à nouveau en équilibre dès 2015, et ce principalement grâce au surplus qui serait enregistré en Région flamande (y compris la Communauté flamande). Le compte de la Région de Bruxelles-Capitale dégagerait également progressivement des surplus à partir de 2015. La Communauté française renouerait avec des surplus budgétaires à partir de 2016 tandis que le compte de la Région wallonne – qui enregistrerait des surplus primaires sur l'ensemble de la période – n'atteindrait l'équilibre qu'en 2018. Notons que la projection n'intègre pas les contrôles budgétaires de la Région wallonne et de la Communauté française qui ont été clôturés après le 22 avril 2013 et n'incorpore que de premières informations relatives au contrôle budgétaire de la Communauté flamande et disponibles à cette date.

Dans les années à venir, d'autres développements sont également envisagés comme la modélisation de fonctions de production régionales et la mise en place progressive d'une architecture *bottom-up* dans le modèle.

9. Bibliographie

- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008a), *Elaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012*, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, janvier 2008.
- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008b), *Vingt-cinq ans d'évolutions régionales – Un aperçu au départ de la base de données du modèle HERMREG*, Planning Paper 104, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, avril 2008.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K. et Hoorelbeke, D. (2008c), *Perspectives économiques régionales 2007-2013*, septembre 2008.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B. et Meunier, O. (2010), *Perspectives économiques régionales 2010-2015*, juillet 2010.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B., Michiels, P.F. et Meunier, O. (2011), *Perspectives économiques régionales 2011-2016*, juin 2011.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B., Michiels, P.F. et Meunier, O. (2012), *Perspectives économiques régionales 2012-2017*, mai 2012.
- Bracke, I. et Vandille, G. (2005), *Regionale emissievooruitzichten*, Working Paper 5-05, BFP, mars 2005.
- Bureau fédéral du Plan, Direction générale Statistique et Information économique (2013), *Perspectives de population 2012-2060*, mai 2013.
- Bureau fédéral du Plan (2013), *Perspectives économiques 2013-2018*, mai 2013.
- Commission Nationale Climat (2011), *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, mai 2011.
- Gentil, Gina (2008), *Regionalisering van de rekening van de Gemeenschappen en Gewesten: methodologie en resultaten*, Bureau Fédéral du Plan, REPO 2706, décembre 2008.
- Institut des Comptes Nationaux (2013), *Comptes régionaux 2003-2011*, février 2013.
- Laloy, L. (2009), *Rémunérations et pensions des salariés des administrations publiques : hypothèses et méthodologies de projection dans les Perspectives économiques 2009-2014* de mai 2009, Bureau fédéral du Plan, note ADDG 6934, décembre 2009.
- United Nations Framework Convention on Climate Change (2007), *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, décembre 2007.

10. Annexes

10.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi

Tableau 38 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi :
Région de Bruxelles-Capitale
en points de la croissance annuelle régionale

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes		
						1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2. Energie	-0,03	-0,04	0,03	0,12	0,06	0,22	0,14	0,05
1.3. Industries manufacturières	0,14	-0,08	-0,06	-0,04	-0,01	-0,02	-0,15	-0,03
a. Biens intermédiaires	-0,02	-0,02	-0,02	-0,01	-0,01	-0,07	-0,05	-0,01
b. Biens d'équipement	-0,05	-0,04	-0,03	-0,01	0,00	0,05	-0,09	-0,01
c. Biens de consommation	0,20	-0,02	-0,02	-0,02	0,00	0,00	-0,01	0,00
1.4. Construction	0,03	0,01	-0,01	0,06	0,04	0,02	0,03	0,03
1.5. Services marchands	1,01	-0,15	0,02	1,01	1,43	1,76	1,07	0,95
a. Transports et communication	0,57	-0,04	-0,12	0,13	0,18	0,68	-0,05	0,10
b. Commerce et horeca	-0,04	-0,20	-0,04	0,12	0,13	-0,14	-0,07	0,06
c. Crédit et assurances	-0,55	-0,17	0,18	0,29	0,41	0,82	0,36	0,28
d. Santé et action sociale	0,12	0,16	0,03	0,10	0,08	0,18	0,06	0,08
e. Autres services marchands	0,91	0,10	-0,03	0,37	0,64	0,22	0,77	0,43
1.6. Services non marchands	0,23	0,03	0,01	0,08	0,15	0,37	0,26	0,10
a. Administration publique et éducation	0,23	0,03	0,02	0,08	0,15	0,36	0,28	0,11
b. Services domestiques	0,00	0,00	0,00	-0,01	-0,01	0,01	-0,02	-0,01
1.7. Total	1,39	-0,23	-0,01	1,22	1,67	2,36	1,35	1,10
2. Emploi								
2.1. Agriculture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2.2. Energie	0,01	-0,01	0,02	0,01	0,01	0,01	0,03	0,01
2.3. Industries manufacturières	0,00	-0,16	-0,11	-0,14	-0,08	-0,12	-0,26	-0,10
a. Biens intermédiaires	-0,02	-0,07	-0,03	-0,04	-0,04	-0,03	-0,08	-0,04
b. Biens d'équipement	-0,02	-0,06	-0,07	-0,04	-0,02	-0,03	-0,11	-0,04
c. Biens de consommation	0,04	-0,02	-0,01	-0,06	-0,02	-0,06	-0,07	-0,02
2.4. Construction	0,06	-0,02	-0,03	0,04	0,04	-0,05	0,07	0,02
2.5. Services marchands	1,58	0,22	0,63	0,41	0,94	0,55	0,79	0,71
a. Transports et communication	0,15	-0,09	0,03	0,00	0,05	0,04	-0,09	0,02
b. Commerce et horeca	0,05	-0,02	-0,07	-0,05	0,01	-0,13	-0,03	-0,01
c. Crédit et assurances	0,02	-0,04	-0,07	-0,10	-0,02	0,10	-0,12	-0,04
d. Santé et action sociale	0,28	0,19	0,22	0,16	0,15	0,16	0,19	0,17
e. Autres services marchands	1,08	0,18	0,52	0,39	0,74	0,39	0,85	0,58
2.6. Services non marchands	0,08	-0,08	-0,10	-0,09	0,01	0,47	0,23	-0,03
a. Administration publique et éducation	0,09	-0,09	-0,07	-0,03	0,06	0,44	0,38	0,01
b. Services domestiques	-0,01	0,01	-0,03	-0,06	-0,05	0,04	-0,14	-0,04
2.7. Total	1,71	-0,05	0,42	0,23	0,91	0,86	0,85	0,61

Tableau 39 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande
en points de la croissance annuelle régionale

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes		
						1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	0,06	0,02	0,00	0,03	0,01	0,02	0,01	0,01
1.2. Energie	-0,07	-0,04	0,04	0,04	0,04	-0,10	0,18	0,03
1.3. Industries manufacturières	0,55	-0,32	-0,23	0,09	0,30	0,32	-0,16	0,11
a. Biens intermédiaires	0,35	-0,22	-0,17	0,03	0,17	0,15	-0,06	0,05
b. Biens d'équipement	-0,13	-0,12	-0,05	0,05	0,08	0,14	-0,15	0,03
c. Biens de consommation	0,33	0,03	-0,02	0,01	0,05	0,04	0,06	0,03
1.4. Construction	0,27	-0,02	-0,05	0,08	0,11	0,16	0,17	0,06
1.5. Services marchands	1,40	0,13	0,25	0,90	1,22	1,59	1,21	0,88
a. Transports et communication	0,40	0,00	0,01	0,10	0,14	0,12	0,19	0,10
b. Commerce et horeca	0,20	-0,23	0,07	0,27	0,25	0,34	0,12	0,16
c. Crédit et assurances	-0,10	-0,04	0,02	0,06	0,05	0,08	0,04	0,03
d. Santé et action sociale	0,18	0,19	0,12	0,13	0,15	0,21	0,11	0,15
e. Autres services marchands	0,72	0,21	0,03	0,33	0,63	0,85	0,74	0,44
1.6. Services non marchands	0,07	0,02	0,01	0,05	0,09	0,10	0,09	0,06
a. Administration publique et éducation	0,07	0,02	0,01	0,05	0,10	0,09	0,10	0,07
b. Services domestiques	0,00	0,00	0,00	-0,01	-0,01	0,01	-0,01	-0,01
1.7. Total	2,28	-0,23	0,02	1,18	1,77	2,09	1,50	1,15
2. Emploi								
2.1. Agriculture	-0,08	-0,05	-0,07	-0,05	-0,03	-0,03	-0,06	-0,04
2.2. Energie	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00
2.3. Industries manufacturières	-0,09	-0,16	-0,26	-0,21	-0,11	-0,22	-0,27	-0,15
a. Biens intermédiaires	0,03	-0,05	-0,08	-0,09	-0,03	-0,01	-0,07	-0,05
b. Biens d'équipement	-0,04	-0,01	-0,11	-0,08	-0,03	-0,08	-0,09	-0,05
c. Biens de consommation	-0,07	-0,10	-0,07	-0,04	-0,05	-0,13	-0,11	-0,06
2.4. Construction	0,12	0,01	0,00	0,06	0,06	0,01	0,13	0,04
2.5. Services marchands	1,25	0,45	0,32	0,73	0,91	1,15	1,23	0,73
a. Transports et communication	-0,07	-0,06	-0,08	0,04	0,05	0,03	0,03	0,01
b. Commerce et horeca	0,11	-0,03	-0,08	-0,11	0,01	0,14	0,07	-0,03
c. Crédit et assurances	0,01	-0,02	-0,01	-0,02	-0,02	-0,03	0,00	-0,02
d. Santé et action sociale	0,36	0,27	0,23	0,28	0,26	0,32	0,34	0,26
e. Autres services marchands	0,84	0,30	0,26	0,54	0,60	0,69	0,80	0,50
2.6. Services non marchands	0,00	-0,04	-0,06	-0,07	-0,01	0,21	0,08	-0,03
a. Administration publique et éducation	0,00	-0,05	-0,03	-0,01	0,04	0,17	0,15	0,01
b. Services domestiques	-0,01	0,01	-0,03	-0,06	-0,05	0,04	-0,07	-0,04
2.7. Total	1,21	0,22	-0,08	0,47	0,82	1,13	1,14	0,56

Tableau 40 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne
en points de la croissance annuelle régionale

	2011	2012	2013	2014	2015- 2018	Moyennes 1998- 2004	2005- 2011	2012- 2018
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	0,12	0,02	-0,02	0,00	0,03	0,00	0,02	0,02
1.2. Energie	-0,06	-0,08	0,02	0,05	0,02	0,09	0,05	0,01
1.3. Industries manufacturières	0,50	-0,18	-0,12	0,23	0,37	0,47	0,20	0,20
a. Biens intermédiaires	0,15	-0,16	-0,07	0,15	0,27	0,40	0,14	0,14
b. Biens d'équipement	0,09	-0,05	-0,04	0,07	0,07	0,07	-0,01	0,04
c. Biens de consommation	0,26	0,03	-0,02	0,01	0,03	0,01	0,07	0,02
1.4. Construction	0,45	-0,03	-0,05	0,05	0,10	0,09	0,18	0,05
1.5. Services marchands	1,17	0,42	0,30	0,72	1,12	1,19	0,95	0,84
a. Transports et communication	0,24	0,10	0,00	0,02	0,14	0,08	0,14	0,10
b. Commerce et horeca	0,18	-0,09	0,08	0,17	0,18	0,18	0,04	0,12
c. Crédit et assurances	-0,16	-0,02	0,07	0,08	0,07	0,07	0,07	0,06
d. Santé et action sociale	0,18	0,25	0,16	0,16	0,17	0,23	0,19	0,18
e. Autres services marchands	0,72	0,18	0,00	0,29	0,56	0,63	0,51	0,39
1.6. Services non marchands	0,09	0,03	0,01	0,07	0,14	0,24	0,11	0,10
a. Administration publique et éducation	0,09	0,03	0,02	0,08	0,15	0,24	0,13	0,10
b. Services domestiques	0,00	0,00	0,00	-0,01	-0,01	0,00	-0,02	-0,01
1.7. Total	2,27	0,16	0,13	1,12	1,78	2,08	1,51	1,22
2. Emploi								
2.1. Agriculture	-0,05	-0,03	-0,06	-0,04	-0,03	-0,05	-0,05	-0,04
2.2. Energie	0,02	-0,02	-0,01	0,00	0,00	-0,01	0,03	0,00
2.3. Industries manufacturières	0,02	-0,08	-0,17	-0,15	-0,08	-0,12	-0,05	-0,10
a. Biens intermédiaires	0,00	-0,02	-0,12	-0,04	-0,04	-0,03	-0,03	-0,05
b. Biens d'équipement	0,02	-0,02	-0,02	-0,07	-0,02	-0,03	-0,01	-0,03
c. Biens de consommation	0,01	-0,04	-0,02	-0,04	-0,03	-0,05	-0,02	-0,03
2.4. Construction	0,15	0,07	-0,01	0,03	0,07	0,03	0,16	0,05
2.5. Services marchands	1,37	0,31	0,36	0,78	0,78	0,89	1,07	0,65
a. Transports et communication	-0,01	-0,08	-0,04	0,00	0,03	0,01	-0,02	0,00
b. Commerce et horeca	0,28	-0,12	-0,03	0,01	0,01	0,12	0,10	-0,02
c. Crédit et assurances	0,01	0,00	-0,02	-0,01	-0,01	-0,02	0,00	-0,01
d. Santé et action sociale	0,36	0,35	0,29	0,34	0,29	0,32	0,36	0,30
e. Autres services marchands	0,73	0,17	0,16	0,44	0,47	0,46	0,63	0,38
2.6. Services non marchands	0,03	-0,06	-0,08	-0,08	0,00	0,24	0,10	-0,03
a. Administration publique et éducation	0,04	-0,07	-0,05	-0,02	0,05	0,24	0,19	0,01
b. Services domestiques	-0,01	0,01	-0,03	-0,06	-0,05	0,01	-0,10	-0,04
2.7. Total	1,54	0,19	0,04	0,54	0,74	0,99	1,25	0,53

10.2. Comptes de revenus des ménages - Résultats détaillés

Tableau 41 : Comptes de revenus des ménages : Région de Bruxelles-Capitale
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	3097	3091	3174	3194	3260	3331	3418	3501	3605
Rémunérations des salariés (D.1)	17426	18192	18748	19249	19587	20307	20976	21795	22586
Revenus nets de la propriété (D.4)	2908	2721	2727	2721	2791	2979	3158	3332	3528
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	23431	24005	24649	25164	25638	26618	27552	28628	29719
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	4177	4396	4578	4748	4888	4988	5204	5391	5600
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	548	591	613	644	666	696	723	755	786
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	1045	1054	1077	1084	1088	1080	1089	1118	1159
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	603	655	644	694	718	749	772	794	817
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	3804	4033	4205	4395	4519	4724	4913	5134	5372
Solde des autres transferts courants (D.7)	196	185	154	193	181	186	190	193	196
Cotisations sociales (D.61)	6628	6860	7064	7221	7330	7563	7802	8102	8404
4. Revenu disponible (B.6n)	19176	19623	20140	20524	20968	21658	22435	23256	24110

Tableau 42 : Comptes de revenus des ménages : Région flamande
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	20757	20641	21026	21118	21497	21972	22422	22942	23488
Rémunérations des salariés (D.1)	115929	120985	124811	126521	128663	132111	136209	140526	145334
Revenus nets de la propriété (D.4)	19723	18469	18372	18163	18474	19710	20843	21978	23226
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	156409	160096	164209	165803	168634	173793	179475	185446	192048
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	27144	28378	29955	31414	32406	33525	34942	36333	37795
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	3564	3839	3988	4133	4276	4424	4585	4754	4943
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	7660	7881	8259	8370	8477	8485	8634	8914	9284
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1969	2077	2035	2121	2175	2233	2290	2346	2407
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	28405	29796	30835	31911	32864	34215	35543	36973	38609
Solde des autres transferts courants (D.7)	789	790	707	826	793	811	823	835	848
Cotisations sociales (D.61)	44838	46529	48181	48801	49553	50742	52291	54030	55983
4. Revenu disponible (B.6n)	122716	125155	128725	130304	132758	136692	141268	145955	151036

Tableau 43 : Comptes de revenus des ménages : Région wallonne
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	8670	8536	8629	8648	8779	8935	9105	9288	9494
Rémunérations des salariés (D.1)	54351	56609	58656	59678	60889	62570	64505	66484	68672
Revenus nets de la propriété (D.4)	7813	7226	7205	7168	7292	7698	8090	8480	8929
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	70834	72371	74490	75494	76960	79203	81700	84251	87094
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	15889	16497	17306	18104	18599	19038	19754	20453	21223
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	1316	1414	1476	1535	1593	1650	1710	1771	1839
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	4103	4239	4438	4522	4598	4624	4721	4880	5086
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1539	1627	1601	1691	1740	1827	1874	1920	1970
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	13163	13780	14283	14848	15332	15920	16520	17140	17860
Solde des autres transferts courants (D.7)	272	252	185	258	224	230	232	232	233
Cotisations sociales (D.61)	21016	21790	22654	23035	23471	24054	24795	25602	26510
4. Revenu disponible (B.6n)	59230	60325	62188	63205	64462	66138	68213	70300	72609

10.3. Finances publiques - Résultats détaillés

Tableau 44 : Compte des Communautés et Régions
en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Recettes	55285	57365	58222	59716	61488	63609	65913	68462
A. Fiscales propres et parafiscales	8684	8913	9094	9258	9525	9834	10157	10525
1. Fiscales	8643	8871	9051	9216	9482	9790	10112	10480
a. Impôts directs - ménages	1192	1210	1239	1263	1292	1327	1367	1410
b. Impôts indirects	4988	4922	5052	5184	5333	5511	5689	5899
c. Impôts en capital	2463	2739	2760	2768	2856	2952	3057	3170
2. Cotisations de sécurité sociale	41	42	42	43	43	44	45	46
B. Autres recettes des autres secteurs	3766	3831	3838	3878	3844	3876	3911	3947
1. Revenus de la propriété	604	599	600	599	515	496	476	456
2. Transferts courants reçus	504	497	492	499	505	512	519	525
3. Transferts en capital reçus	106	73	74	75	76	77	78	80
4. Ventes courantes de B. et S.	2552	2662	2672	2705	2747	2791	2838	2885
C. Cotisations imputées	5151	5437	5538	5669	5814	6049	6322	6655
D. Transferts des administr. publiques	37684	39184	39753	40912	42305	43850	45523	47335
1. Transferts de recettes fiscales	31912	33052	33310	34213	35346	36600	37977	39435
2. Autres transferts	5772	6132	6444	6699	6960	7250	7545	7900
a. Du pouvoir fédéral	5518	5875	6184	6437	6693	6980	7271	7622
b. De la sécurité sociale	56	53	54	55	55	56	57	58
c. Des pouvoirs locaux	199	204	205	208	211	214	217	220
dont, en capital	140	108	98	99	100	101	102	104
2. Dépenses	56090	57626	58920	60051	61377	63043	64751	66689
A. Dépenses primaires	55402	56851	58119	59297	60644	62331	64066	66045
a. Finales courantes	41139	42831	43695	44663	45716	47081	48481	50106
1. Rémunérations des salariés	21552	22421	23115	23503	24005	24685	25356	26160
2. Consommation intermédiaire et impôts	5970	6007	5959	6066	6158	6256	6358	6464
3. Subventions aux entreprises	1525	1731	1562	1742	1856	1979	2109	2246
4. Prestations sociales	8529	8982	9309	9559	9850	10252	10686	11199
- Prestations sociales en espèces	5794	6088	6320	6473	6643	6908	7210	7574
- Prestations sociales en nature	2735	2894	2989	3086	3206	3344	3476	3625
5. Transferts aux ménages et ISBL	3349	3474	3532	3575	3628	3688	3749	3813
6. Transferts aux entreprises	122	122	122	122	122	122	122	122
7. Transferts au reste du monde	92	95	96	97	98	100	102	103
b. Finales en capital	5096	4459	4597	4640	4723	4807	4894	4980
1. Formation brute de capital	2747	2591	2855	2859	2914	2969	3025	3080
2. Autr. acquis. nettes act. non financiers	-140	-59	-18	0	0	0	0	0
3. Transferts aux ménages et ISBL	336	337	305	308	313	318	324	329
4. Transferts aux entreprises	2152	1589	1454	1472	1495	1519	1544	1570
5. Transferts au reste du monde	1	1	1	1	1	1	1	1
c. Transferts aux administr. publiques	9166	9561	9827	9994	10204	10443	10691	10958
1. Transferts courants	8544	8900	9208	9374	9575	9804	10041	10298
2. Transferts en capital	622	661	619	619	629	639	650	661
B. Charges d'intérêt	689	775	801	754	734	712	685	645
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-805	-261	-698	-334	111	566	1162	1773
4. Solde primaire	-117	514	103	420	845	1279	1847	2417

Tableau 45 : Compte de la Région de Bruxelles-Capitale
en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Recettes	3047	3254	3360	3468	3575	3695	3812	3940
A. Fiscales propres et parafiscales	1265	1320	1340	1364	1402	1447	1493	1545
1. Fiscales	1265	1320	1340	1364	1402	1447	1493	1545
a. Impôts directs - ménages	150	159	162	164	168	172	177	181
b. Impôts indirects	748	738	752	770	792	817	843	873
c. Impôts en capital	368	423	427	429	442	457	474	491
2. Cotisations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Autres recettes des autres secteurs	432	430	435	440	447	454	461	469
1. Revenus de la propriété	54	55	56	56	57	58	59	60
2. Transferts courants reçus	14	15	15	15	15	16	16	16
3. Transferts en capital reçus	10	10	11	11	11	11	11	11
4. Ventes courantes de B. et S.	354	349	353	358	363	369	375	381
C. Cotisations imputées	34	34	34	34	34	34	35	37
D. Transferts des administr. publiques	1316	1470	1552	1629	1692	1760	1822	1889
1. Transferts de recettes fiscales	978	1052	1114	1158	1185	1243	1296	1352
2. Autres transferts	338	418	437	472	507	517	527	537
a. Du pouvoir fédéral	202	278	296	329	362	369	377	384
b. Des pouvoirs locaux	128	132	133	135	137	139	141	144
c. De la sécurité sociale	4	4	4	4	4	4	4	4
d. Des communautés et régions	4	4	4	4	4	5	5	5
dont, en capital	118	86	75	76	77	78	79	81
2. Dépenses	3319	3370	3468	3508	3567	3638	3710	3788
A. Dépenses primaires	3221	3249	3333	3376	3438	3511	3584	3664
a. Finales courantes	1709	1791	1825	1846	1876	1914	1951	1994
1. Rémunérations des salariés	834	862	879	885	897	914	930	949
2. Cons. intermédiaire et impôts	457	493	500	506	514	522	530	539
3. Subventions aux entreprises	88	93	100	104	107	111	115	120
4. Prestations sociales	115	120	121	124	128	132	138	145
- Prestations sociales en espèces	36	36	36	37	36	37	38	40
- Prestations sociales en nature	80	84	84	88	91	96	100	105
5. Transferts aux ménages et ISBL	213	221	223	226	229	233	237	241
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Transferts au reste du monde	2	2	2	2	2	2	2	2
b. Finales en capital	647	568	591	600	610	620	631	641
1. Formation brute de capital	422	398	391	398	404	411	418	425
2. Autr. acquis. nettes act. non fin.	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux ménages et ISBL	18	28	30	31	31	32	32	33
4. Transferts aux entreprises	208	141	170	172	174	177	180	183
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	865	890	917	930	952	977	1002	1028
1. Transferts courants	763	788	821	832	853	876	899	924
2. Transferts en capital	102	102	97	98	99	101	102	104
B. Charges d'intérêt	98	121	135	132	129	127	126	124
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-272	-115	-107	-40	8	56	102	152
4. Solde primaire	-174	5	27	92	137	184	228	276

Tableau 46 : Compte de la Région flamande
en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Recettes	32382	33483	33908	34731	35737	37003	38376	39903
A. Fiscales propres et parafiscales	5047	5135	5215	5308	5464	5644	5832	6046
1. Fiscales	5006	5093	5172	5266	5421	5600	5787	6001
a. Impôts directs - ménages	664	653	670	685	703	724	748	775
b. Impôts indirects	2927	2833	2884	2959	3045	3147	3249	3369
c. Impôts en capital	1416	1607	1618	1621	1673	1729	1790	1857
2. Cotisations de sécurité sociale	41	42	42	43	43	44	45	46
B. Autres recettes des autres secteurs	2213	2238	2241	2261	2203	2209	2216	2224
1. Revenus de la propriété	428	448	452	449	363	340	317	294
2. Transferts courants reçus	323	310	313	318	322	327	331	335
3. Transferts en capital reçus	70	44	44	45	45	46	47	48
4. Ventes courantes de B. et S.	1391	1437	1432	1450	1472	1496	1521	1546
C. Cotisations imputées	3112	3294	3329	3397	3489	3653	3821	4025
D. Transferts des administr. publiques	22011	22817	23123	23764	24581	25497	26508	27609
1. Transferts de recettes fiscales	18785	19421	19546	20054	20735	21480	22318	23210
2. Autres transferts	3226	3396	3576	3711	3846	4017	4190	4398
a. Du pouvoir fédéral	3140	3310	3490	3624	3759	3928	4100	4307
b. Des pouvoirs locaux	56	57	57	58	58	59	60	60
c. De la sécurité sociale	30	28	29	29	29	30	30	31
d. Des communautés et régions	0	0	0	0	0	0	0	0
dont, en capital	23	23	23	23	23	23	23	23
2. Dépenses	32225	33187	33818	34557	35380	36446	37492	38681
A. Dépenses primaires	32037	32981	33619	34399	35239	36325	37397	38623
a. Finales courantes	24497	25588	26017	26650	27332	28241	29134	30172
1. Rémunérations des salariés	12693	13163	13554	13767	14069	14496	14900	15386
2. Cons. intermédiaire et impôts	3401	3375	3344	3419	3472	3527	3585	3645
3. Subventions aux entreprises	982	1173	1012	1182	1283	1391	1505	1627
4. Prestations sociales	5602	5994	6194	6347	6545	6832	7116	7452
- Prestations sociales en espèces	3573	3763	3878	3959	4066	4248	4433	4656
- Prestations sociales en nature	2028	2231	2316	2388	2478	2584	2683	2796
5. Transferts aux ménages et ISBL	1685	1745	1774	1796	1822	1852	1883	1915
6. Transferts aux entreprises	49	49	49	49	49	49	49	49
7. Transferts au reste du monde	87	89	90	91	93	94	96	97
b. Finales en capital	2799	2438	2566	2627	2675	2723	2773	2823
1. Formation brute de capital	1714	1543	1774	1806	1842	1877	1913	1948
2. Autr. acquis. nettes act. non fin.	-140	-57	-17	1	1	1	1	1
3. Transferts aux ménages et ISBL	206	179	152	154	156	159	162	164
4. Transferts aux entreprises	1018	773	657	665	675	686	697	709
5. Transferts au reste du monde	1	1	1	1	1	1	1	1
c. Transferts aux administr. publiques	4741	4955	5036	5123	5233	5361	5490	5628
1. Transferts courants	4418	4577	4695	4778	4883	5005	5128	5260
2. Transferts en capital	322	378	341	345	350	356	362	368
B. Charges d'intérêt	188	206	199	157	141	121	95	58
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	158	296	90	174	357	557	884	1222
4. Solde primaire	346	502	289	332	498	678	980	1281

Tableau 47 : Compte de la Région wallonne
en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Recettes	7171	7358	7441	7581	7775	7992	8238	8506
A. Fiscales propres et parafiscales	2371	2456	2538	2585	2657	2743	2831	2932
1. Fiscales	2371	2456	2538	2585	2657	2743	2831	2932
a. Impôts directs - ménages	378	399	407	414	422	431	442	454
b. Impôts indirects	1313	1349	1416	1453	1495	1546	1596	1656
c. Impôts en capital	680	709	715	718	741	766	793	822
2. Cotisations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Autres recettes des autres secteurs	398	407	412	417	423	430	437	444
1. Revenus de la propriété	108	77	78	79	80	81	82	84
2. Transferts courants reçus	56	50	51	51	52	53	54	55
3. Transferts en capital reçus	25	19	19	19	20	20	20	21
4. Ventes courantes de B. et S.	210	261	264	267	271	276	280	285
C. Cotisations imputées	115	111	112	115	118	121	126	132
D. Transferts des administr. publiques	4286	4384	4379	4464	4577	4698	4845	4997
1. Transferts de recettes fiscales	3612	3718	3726	3805	3910	4025	4162	4306
2. Autres transferts	675	666	653	659	667	674	682	691
a. Du pouvoir fédéral	257	261	266	269	273	277	282	287
b. Des pouvoirs locaux	0	0	0	0	0	0	0	0
c. De la sécurité sociale	8	7	7	8	8	8	8	8
d. Des communautés et régions	410	398	380	382	386	389	393	396
Dont, en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Dépenses	7618	7604	7657	7757	7906	8076	8253	8442
A. Dépenses primaires	7389	7338	7373	7478	7629	7798	7971	8156
a. Finales courantes	3845	3954	3935	3998	4076	4169	4262	4366
1. Rémunérations des salariés	1259	1294	1314	1328	1350	1379	1406	1439
2. Cons. intermédiaire et impôts	919	918	878	889	902	916	931	946
3. Subventions aux entreprises	368	389	381	387	395	405	414	425
4. Prestations sociales	564	584	592	614	638	665	694	726
- Prestations sociales en espèces	211	207	212	217	222	228	235	244
- Prestations sociales en nature	352	377	380	397	416	437	459	482
5. Transferts aux ménages et ISBL	733	766	768	777	788	801	814	828
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Transferts au reste du monde	2	2	2	2	2	3	3	3
b. Finales en capital	1344	1175	1108	1124	1144	1164	1185	1206
1. Formation brute de capital	345	425	412	420	429	437	446	455
2. Autr. acquis. nettes act. non fin.	0	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
3. Transferts aux ménages et ISBL	98	105	97	98	100	101	103	105
4. Transferts aux entreprises	900	646	600	607	617	627	637	648
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	2200	2209	2330	2356	2409	2465	2523	2583
1. Transferts courants	2025	2051	2175	2198	2249	2302	2358	2415
2. Transferts en capital	175	158	156	158	160	163	165	168
B. Charges d'intérêt	229	266	283	279	277	278	282	286
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-448	-246	-216	-176	-131	-84	-14	64
4. Solde primaire	-218	21	68	103	146	194	268	350

Tableau 48 : Compte de la Communauté française
en millions d'euros

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1. Recettes	12972	13477	13724	14113	14563	15075	15635	16253
A. Fiscales propres et parafiscales	2	1	1	1	1	1	1	1
1. Fiscales	2	1	1	1	1	1	1	1
a. Impôts directs - ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	2	1	1	1	1	1	1	1
c. Impôts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Cotisations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Autres recettes des autres secteurs	700	725	726	734	745	756	768	780
1. Revenus de la propriété	11	11	11	12	12	12	12	12
2. Transferts courants reçus	103	111	105	106	107	108	109	110
3. Transferts en capital reçus	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Ventes courantes de B. et S.	586	602	609	617	627	637	647	658
C. Cotisations imputées	1868	1975	2038	2097	2148	2214	2313	2433
D. Transferts des administr. publiques	10402	10776	10959	11280	11669	12104	12553	13040
1. Transferts de recettes fiscales	8497	8810	8862	9124	9430	9764	10110	10473
2. Autres transferts	1905	1966	2097	2157	2238	2340	2443	2567
a. Du pouvoir fédéral	1720	1821	1927	2005	2084	2183	2283	2405
b. Des pouvoirs locaux	14	15	15	15	15	15	16	16
c. De la sécurité sociale	15	14	14	14	15	15	15	15
d. Des communautés et régions	156	116	141	123	125	127	129	131
Dont, en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Dépenses	13212	13663	14120	14395	14688	15042	15453	15930
A. Dépenses primaires	13051	13496	13950	14224	14515	14869	15283	15765
a. Finales courantes	10440	10805	11200	11439	11689	11997	12357	12779
1. Rémunérations des salariés	6533	6859	7121	7270	7431	7632	7852	8110
2. Cons. intermédiaire et impôts	1115	1131	1152	1166	1184	1203	1223	1243
3. Subventions aux entreprises	60	43	34	34	35	35	36	37
4. Prestations sociales	2079	2109	2219	2286	2348	2425	2535	2667
- Prestations sociales en espèces	1947	2055	2164	2229	2287	2362	2469	2598
- Prestations sociales en nature	132	55	55	58	60	63	66	70
5. Transferts aux ménages et ISBL	579	590	601	608	618	628	638	649
6. Transferts aux entreprises	73	73	73	73	73	73	73	73
7. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Finales en capital	236	208	227	231	235	239	243	247
1. Formation brute de capital	228	191	209	212	216	219	223	227
2. Autr. acquis. nettes act. non fin.	0	-1	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux ménages et ISBL	6	14	14	15	15	15	15	16
4. Transferts aux entreprises	2	4	4	4	4	4	4	4
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	2375	2482	2522	2554	2591	2634	2684	2739
1. Transferts courants	2360	2466	2506	2538	2575	2617	2667	2722
2. Transferts en capital	16	16	16	16	17	17	17	17
B. Charges d'intérêt	161	167	170	172	173	173	170	165
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-240	-186	-396	-282	-124	33	181	323
4. Solde primaire	-79	-19	-226	-111	48	206	351	488

10.4. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre - Résultats détaillés

Tableau 49 : Bilan énergétique 2011
en Mtep

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Royaume								
Centrales électriques	0,9	0,0	4,3	0,0	0,3	1,3	12,4	19,2
Consommation du secteur énergie	0,0	2,4	0,0	0,1	0,0		0,5	3,1
Consommation finale énergétique	1,2	14,4	9,4	0,2	0,1	2,2	7,0	34,5
Industrie	1,0	0,5	4,4	0,2	0,1	1,5	3,3	11,1
- Biens intermédiaires	1,0	0,2	3,4	0,2	0,1	0,4	2,0	7,3
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,2				0,3	0,5
- Biens de consommation	0,1	0,2	0,8	0,0	0,0	1,1	0,9	3,1
- Construction	0,0	0,1					0,1	0,2
Transport		10,0					0,1	10,2
- Transport par rail et route		8,4					0,1	8,6
- Transport par eau et aérien		1,6						1,6
Services, ménages et agriculture	0,1	3,8	5,0			0,7	3,6	13,3
- Services	0,1	0,5	1,6				1,9	4,0
- Ménages	0,1	3,0	3,1			0,7	1,7	8,6
- Agriculture		0,4	0,3				0,1	0,7
Région de Bruxelles-Capitale								
Centrales électriques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,4
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Consommation finale énergétique	0,0	0,5	0,8	0,0	0,0	0,0	0,5	1,8
Industrie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
- Biens intermédiaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0
- Biens de consommation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		0,3					0,0	0,3
- Transport par rail et route		0,3					0,0	0,3
- Transport par eau et aérien		0,0						0,0
Services, ménages et agriculture	0,0	0,2	0,7			0,0	0,5	1,4
- Services	0,0	0,1	0,3				0,3	0,6
- Ménages	0,0	0,2	0,5			0,0	0,1	0,8
- Agriculture		0,0	0,0				0,0	0,0

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Région wallonne								
Centrales électriques	0,1	0,0	0,6	0,0	0,2	0,3	6,7	7,8
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0		0,2	0,2
Consommation finale énergétique	0,7	4,4	2,7	0,1	0,1	1,1	2,2	11,3
Industrie	0,7	0,2	1,6	0,1	0,1	1,0	1,1	4,8
- Biens intermédiaires	0,6	0,1	1,4	0,1	0,1	0,2	0,8	3,4
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,1	0,1
- Biens de consommation	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,8	0,1	1,2
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		3,0					0,0	3,0
- Transport par rail et route		2,8					0,0	2,9
- Transport par eau et aérien		0,2						0,2
Services, ménages et agriculture	0,0	1,2	1,1			0,1	1,1	3,5
- Services	0,0	0,2	0,3				0,5	0,9
- Ménages	0,0	1,0	0,8			0,1	0,6	2,5
- Agriculture		0,1	0,0				0,0	0,1
Région flamande								
Centrales électriques	0,8	0,0	3,7	0,0	0,2	0,7	5,7	11,1
Consommation du secteur énergie	0,0	2,4	0,0	0,1	0,0		0,4	2,8
Consommation finale énergétique	0,4	9,4	5,9	0,1	0,1	1,1	4,3	21,4
Industrie	0,3	0,3	2,8	0,1	0,1	0,5	2,2	6,2
- Biens intermédiaires	0,3	0,1	2,0	0,1	0,1	0,2	1,2	3,9
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,2	0,3
- Biens de consommation	0,0	0,2	0,7	0,0	0,0	0,3	0,7	1,9
- Construction	0,0	0,0					0,1	0,1
Transport		6,7					0,1	6,8
- Transport par rail et route		5,3					0,1	5,4
- Transport par eau et aérien		1,4						1,4
Services, ménages et agriculture	0,1	2,4	3,2			0,6	2,1	8,3
- Services	0,1	0,3	1,0				1,0	2,4
- Ménages	0,0	1,8	1,9			0,6	1,0	5,3
- Agriculture		0,3	0,2				0,1	0,6

Tableau 50 : Bilan énergétique 2012
en Mtep

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Royaume								
Centrales électriques	0,5	0,0	3,8	0,0	0,3	1,1	10,8	16,6
Consommation du secteur énergie	0,0	2,2	0,0	0,1	0,0		0,5	2,9
Consommation finale énergétique	1,2	13,9	9,6	0,1	0,1	2,3	7,0	34,3
Industrie	1,0	0,5	4,3	0,1	0,1	1,6	3,2	10,9
- Biens intermédiaires	0,9	0,2	3,4	0,1	0,1	0,4	2,0	7,2
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,2				0,3	0,5
- Biens de consommation	0,1	0,2	0,8	0,0	0,0	1,2	0,9	3,1
- Construction	0,0	0,0					0,1	0,2
Transport		9,8					0,1	10,0
- Transport par rail et route		8,3					0,1	8,5
- Transport par eau et aérien		1,5						1,5
Services, ménages et agriculture	0,1	3,6	5,3			0,7	3,7	13,4
- Services	0,1	0,6	1,7				1,9	4,3
- Ménages	0,1	2,8	3,3			0,7	1,7	8,6
- Agriculture		0,2	0,3				0,1	0,6
Région de Bruxelles-Capitale								
Centrales électriques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Consommation finale énergétique	0,0	0,5	0,8	0,0	0,0	0,0	0,5	1,8
Industrie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
- Biens intermédiaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0
- Biens de consommation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		0,3					0,0	0,3
- Transport par rail et route		0,3					0,0	0,3
- Transport par eau et aérien		0,0						0,0
Services, ménages et agriculture	0,0	0,2	0,8			0,0	0,5	1,5
- Services	0,0	0,1	0,3				0,3	0,7
- Ménages	0,0	0,2	0,5			0,0	0,1	0,8
- Agriculture		0,0	0,0				0,0	0,0

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Région wallonne								
Centrales électriques	0,1	0,0	0,5	0,0	0,2	0,2	5,8	6,8
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0		0,2	0,2
Consommation finale énergétique	0,7	4,3	2,7	0,0	0,1	1,2	2,2	11,3
Industrie	0,7	0,2	1,6	0,0	0,1	1,1	1,0	4,7
- Biens intermédiaires	0,6	0,1	1,4	0,0	0,1	0,3	0,8	3,3
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,1	0,1
- Biens de consommation	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,8	0,1	1,2
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		2,9					0,0	3,0
- Transport par rail et route		2,8					0,0	2,8
- Transport par eau et aérien		0,1						0,1
Services, ménages et agriculture	0,0	1,2	1,2			0,1	1,1	3,6
- Services	0,0	0,2	0,3				0,5	1,0
- Ménages	0,0	0,9	0,8			0,1	0,6	2,5
- Agriculture		0,0	0,0				0,0	0,1
Région flamande								
Centrales électriques	0,5	0,0	3,3	0,0	0,2	0,6	5,0	9,5
Consommation du secteur énergie	0,0	2,2	0,0	0,1	0,0		0,4	2,7
Consommation finale énergétique	0,4	9,1	6,1	0,1	0,1	1,1	4,3	21,2
Industrie	0,3	0,3	2,7	0,1	0,1	0,5	2,2	6,2
- Biens intermédiaires	0,3	0,1	1,9	0,1	0,1	0,2	1,2	3,8
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,2	0,3
- Biens de consommation	0,0	0,2	0,7	0,0	0,0	0,4	0,7	1,9
- Construction	0,0	0,0					0,1	0,1
Transport		6,6					0,1	6,7
- Transport par rail et route		5,3					0,1	5,3
- Transport par eau et aérien		1,3						1,3
Services, ménages et agriculture	0,1	2,2	3,4			0,6	2,1	8,4
- Services	0,1	0,3	1,1				1,0	2,6
- Ménages	0,0	1,7	2,0			0,6	1,0	5,3
- Agriculture		0,2	0,2				0,1	0,5

Tableau 51 : Bilan énergétique 2015
en Mtep

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Royaume								
Centrales électriques	0,0	0,0	5,4	0,0	0,3	1,1	9,2	16,0
Consommation du secteur énergie	0,0	2,0	0,0	0,1	0,0		0,5	2,7
Consommation finale énergétique	1,0	13,8	9,9	0,1	0,1	2,6	7,0	34,5
Industrie	0,9	0,5	4,4	0,1	0,1	1,9	3,2	11,1
- Biens intermédiaires	0,8	0,2	3,5	0,1	0,1	0,6	1,9	7,1
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,2				0,3	0,5
- Biens de consommation	0,1	0,3	0,7	0,0	0,0	1,4	0,9	3,4
- Construction	0,0	0,1					0,1	0,2
Transport		9,7					0,1	9,8
- Transport par rail et route		8,3					0,1	8,4
- Transport par eau et aérien		1,4						1,4
Services, ménages et agriculture	0,1	3,5	5,5			0,7	3,7	13,5
- Services	0,1	0,7	1,9				1,9	4,5
- Ménages	0,0	2,6	3,3			0,7	1,7	8,4
- Agriculture		0,2	0,3				0,1	0,6
Région de Bruxelles-Capitale								
Centrales électriques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,3
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Consommation finale énergétique	0,0	0,5	0,8	0,0	0,0	0,0	0,5	1,9
Industrie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
- Biens intermédiaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0
- Biens de consommation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		0,3					0,0	0,3
- Transport par rail et route		0,3					0,0	0,3
- Transport par eau et aérien		0,0						0,0
Services, ménages et agriculture	0,0	0,2	0,8			0,0	0,5	1,5
- Services	0,0	0,1	0,3				0,3	0,7
- Ménages	0,0	0,2	0,5			0,0	0,1	0,8
- Agriculture		0,0	0,0				0,0	0,0

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Région wallonne								
Centrales électriques	0,0	0,0	0,7	0,0	0,1	0,2	4,9	6,0
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0		0,2	0,2
Consommation finale énergétique	0,6	4,3	2,7	0,0	0,1	1,4	2,2	11,3
Industrie	0,6	0,2	1,5	0,0	0,1	1,3	1,0	4,8
- Biens intermédiaires	0,5	0,1	1,5	0,0	0,1	0,4	0,8	3,3
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,1	0,1
- Biens de consommation	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	1,0	0,2	1,3
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		2,9					0,1	2,9
- Transport par rail et route		2,7					0,1	2,8
- Transport par eau et aérien		0,1						0,1
Services, ménages et agriculture	0,0	1,1	1,2			0,1	1,1	3,6
- Services	0,0	0,2	0,3				0,5	1,1
- Ménages	0,0	0,9	0,8			0,1	0,6	2,4
- Agriculture		0,0	0,1				0,0	0,1
Région flamande								
Centrales électriques	0,0	0,0	4,7	0,0	0,2	0,6	4,3	9,7
Consommation du secteur énergie	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0		0,4	2,5
Consommation finale énergétique	0,3	9,0	6,4	0,1	0,1	1,2	4,3	21,3
Industrie	0,3	0,3	2,9	0,1	0,1	0,6	2,1	6,3
- Biens intermédiaires	0,3	0,1	2,0	0,1	0,1	0,2	1,1	3,8
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,2	0,3
- Biens de consommation	0,0	0,2	0,7	0,0	0,0	0,4	0,7	2,0
- Construction	0,0	0,0					0,1	0,1
Transport		6,5					0,1	6,6
- Transport par rail et route		5,2					0,1	5,3
- Transport par eau et aérien		1,3						1,3
Services, ménages et agriculture	0,1	2,2	3,5			0,6	2,1	8,5
- Services	0,1	0,4	1,3				1,0	2,7
- Ménages	0,0	1,6	2,0			0,6	1,0	5,2
- Agriculture		0,2	0,3				0,1	0,5

Tableau 52 : Bilan énergétique 2018
en Mtep

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Royaume								
Centrales électriques	0,0	0,0	4,9	0,0	0,3	1,4	9,3	15,9
Consommation du secteur énergie	0,0	1,9	0,0	0,1	0,0		0,5	2,6
Consommation finale énergétique	1,0	13,8	9,7	0,1	0,2	3,0	7,3	35,2
Industrie	0,9	0,6	4,2	0,1	0,2	2,3	3,4	11,7
- Biens intermédiaires	0,8	0,2	3,4	0,1	0,2	0,7	2,0	7,3
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,2				0,3	0,5
- Biens de consommation	0,1	0,3	0,7	0,0	0,0	1,6	1,0	3,7
- Construction	0,0	0,1					0,1	0,2
Transport		9,9					0,2	10,1
- Transport par rail et route		8,5					0,2	8,6
- Transport par eau et aérien		1,4						1,4
Services, ménages et agriculture	0,1	3,4	5,6			0,7	3,8	13,5
- Services	0,1	0,7	1,9				1,9	4,6
- Ménages	0,0	2,5	3,3			0,7	1,7	8,3
- Agriculture		0,2	0,3				0,1	0,6
Région de Bruxelles-Capitale								
Centrales électriques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Consommation finale énergétique	0,0	0,5	0,8	0,0	0,0	0,0	0,5	1,9
Industrie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
- Biens intermédiaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0
- Biens de consommation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		0,3					0,0	0,3
- Transport par rail et route		0,3					0,0	0,3
- Transport par eau et aérien		0,0						0,0
Services, ménages et agriculture	0,0	0,2	0,8			0,0	0,5	1,5
- Services	0,0	0,1	0,3				0,3	0,7
- Ménages	0,0	0,1	0,5			0,0	0,1	0,8
- Agriculture		0,0	0,0				0,0	0,0

	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Région wallonne								
Centrales électriques	0,0	0,0	0,6	0,0	0,1	0,3	4,9	6,0
Consommation du secteur énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,2	0,2
Consommation finale énergétique	0,7	4,3	2,5	0,0	0,1	1,7	2,3	11,6
Industrie	0,6	0,2	1,3	0,0	0,1	1,6	1,1	5,0
- Biens intermédiaires	0,6	0,1	1,2	0,0	0,1	0,4	0,8	3,3
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,1	0,1
- Biens de consommation	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	1,2	0,2	1,5
- Construction	0,0	0,0					0,0	0,0
Transport		3,0					0,1	3,0
- Transport par rail et route		2,8					0,1	2,9
- Transport par eau et aérien		0,1						0,1
Services, ménages et agriculture	0,0	1,1	1,2			0,1	1,1	3,5
- Services	0,0	0,2	0,3				0,5	1,1
- Ménages	0,0	0,8	0,8			0,1	0,6	2,4
- Agriculture		0,0	0,1				0,0	0,1
Région flamande								
Centrales électriques	0,0	0,0	4,2	0,0	0,2	0,7	4,4	9,5
Consommation du secteur énergie	0,0	1,9	0,0	0,0	0,0		0,4	2,4
Consommation finale énergétique	0,4	9,0	6,4	0,1	0,1	1,3	4,5	21,7
Industrie	0,3	0,3	2,9	0,1	0,1	0,7	2,3	6,6
- Biens intermédiaires	0,3	0,1	2,0	0,1	0,1	0,2	1,2	3,8
- Biens d'équipement	0,0	0,0	0,1				0,2	0,3
- Biens de consommation	0,0	0,2	0,8	0,0	0,0	0,5	0,8	2,3
- Construction	0,0	0,0					0,1	0,1
Transport		6,7					0,1	6,7
- Transport par rail et route		5,4					0,1	5,4
- Transport par eau et aérien		1,3						1,3
Services, ménages et agriculture	0,1	2,1	3,5			0,6	2,2	8,4
- Services	0,1	0,4	1,2				1,1	2,8
- Ménages	0,0	1,5	2,0			0,6	1,0	5,1
- Agriculture		0,1	0,3				0,1	0,5

Tableau 53 : Evolution des émissions totales de CO₂ par secteur
en millions de tonnes d'équivalent CO₂

	1990[1]	2011[2]	2012[3]	2015[3]	2018[3]	Croissances annuelles moyennes 2012-2018[3]	Moyennes 2008-2012[2:3]
Royaume							
1. Energie	110,1	96,4	93,9	93,7	92,3	-0,6	101,5
1.A. Combustion	110,0	96,3	93,8	93,6	92,2	-0,6	101,4
1.A1. Transformation d'énergie	29,9	26,2	23,1	23,6	22,1	-2,4	26,4
1.A2. Industrie	32,9	18,7	19,6	19,1	19,4	0,6	20,7
1.A3. Transport	19,9	25,0	24,7	24,2	24,5	-0,3	25,1
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	27,2	26,4	26,5	26,6	26,1	-0,2	29,1
1.A5. Autres	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1
2. Processus industriels	8,2	7,6	7,3	7,2	7,6	0,0	7,8
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
5. Déchets	0,3	0,5	0,5	0,5	0,6	0,9	0,6
Total	118,7	104,5	101,7	101,4	100,4	-0,6	110,0
Région de Bruxelles-Capitale							
1. Energie	3,8	3,4	3,4	3,5	3,5	0,4	3,8
1.A. Combustion	3,8	3,4	3,4	3,5	3,5	0,4	3,8
1.A1. Transformation d'énergie	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	-9,2	0,2
1.A2. Industrie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.A3. Transport	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	-0,7	0,9
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	2,6	2,4	2,5	2,6	2,6	1,1	2,7
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
2. Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
5. Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
Total	3,8	3,4	3,4	3,5	3,5	0,4	3,8

	1990[1]	2011[2]	2012[3]	2015[3]	2018[3]	Croissances annuelles moyennes 2012-2018[3]	Moyennes 2008-2012[2:3]
Région wallonne							
1. Energie	39,6	27,9	27,6	26,8	26,5	-0,7	29,9
1.A. Combustion	39,6	27,9	27,6	26,8	26,5	-0,7	29,9
1.A1. Transformation d'énergie	6,6	3,9	3,6	3,6	3,4	-2,0	4,3
1.A2. Industrie	17,6	8,5	8,6	8,1	8,0	-0,8	9,2
1.A3. Transport	7,0	8,3	8,2	7,9	8,1	-0,3	8,5
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	8,3	7,2	7,2	7,2	7,0	-0,4	7,9
1.A5. Autres	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
2. Processus industriels	7,3	5,5	5,2	5,2	5,5	0,0	5,4
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
5. Déchets	0,1	0,1	0,5	0,5	0,6	30,2	0,2
Total	47,0	33,4	33,4	32,5	32,5	-0,4	35,5
Région flamande							
1. Energie	66,7	65,1	62,9	63,4	62,3	-0,6	67,8
1.A. Combustion	66,6	65,0	62,8	63,3	62,2	-0,6	67,7
1.A1. Transformation d'énergie	23,0	22,2	19,5	19,9	18,7	-2,4	21,9
1.A2. Industrie	15,1	10,1	10,9	11,0	11,4	1,7	11,5
1.A3. Transport	12,1	15,9	15,7	15,4	15,6	-0,2	15,8
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	16,3	16,8	16,7	16,9	16,5	-0,3	18,5
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
1.B. Emissions fugitives	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1
2. Processus industriels	0,9	2,1	2,0	2,0	2,1	0,0	2,4
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
5. Déchets	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	0,5
Total	67,9	67,7	65,4	65,8	64,8	-0,6	70,7

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2011 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2011 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux, excepté pour les émissions de CO₂ d'origine énergétique qui ont été calculées de façon endogène pour 2011 dans HERMREG et HERMES.

(3) Perspectives économiques régionales 2013-2018.

Tableau 54 : Evolution des émissions totales de CH₄ par secteur
en kt d'équivalent CO₂

	1990[1]	2011[2]	2012[3]	2015[3]	2018[3]	Taux croiss, annuels moyens 2012-2018[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Royaume							
1. Energie	1303,1	677,9	676,7	689,0	675,4	-0,1	707,9
1.A. Combustion	443,5	270,2	261,6	265,3	258,6	-0,6	294,8
1.A1. Transformation d'énergie	5,3	38,2	33,0	38,2	35,1	-1,2	36,5
1.A2. Industrie	77,7	59,9	58,3	57,4	56,6	-0,8	63,8
1.A3. Transport	119,4	18,8	18,6	18,5	19,0	0,1	20,1
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	241,2	153,2	151,5	151,2	147,8	-0,5	174,4
1.A5. Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	859,6	407,7	415,2	423,6	416,8	0,3	413,1
2. Processus industriels	0,0	11,9	11,9	11,9	11,9	0,0	23,8
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
4. Agriculture	7079,1	4868,1	4878,2	4908,4	4938,8	0,2	4892,5
5. Déchets	2856,4	787,7	730,9	584,0	466,6	-7,2	802,2
Total	11238,7	6345,5	6297,6	6193,2	6092,7	-0,6	6426,4
Région de Bruxelles-Capitale							
1. Energie	105,7	34,8	35,8	36,5	36,1	0,5	36,3
1.A. Combustion	20,5	7,7	8,2	8,4	8,4	1,2	8,6
1.A1. Transformation d'énergie	0,7	0,1	0,0	0,1	0,1	2,3	0,1
1.A2. Industrie	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1
1.A3. Transport	7,2	0,8	1,0	1,0	1,0	3,4	0,9
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	12,4	6,8	7,0	7,2	7,2	0,9	7,5
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
1.B. Emissions fugitives	85,2	27,1	27,6	28,1	27,7	0,3	27,7
2. Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
4. Agriculture	0,0	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	0,4
5. Déchets	0,0	0,3	0,3	0,2	0,2	-7,2	0,3
Total	105,7	35,5	36,5	37,1	36,7	0,5	36,9

	1990[1]	2011[2]	2012[3]	2015[3]	2018[3]	Taux croiss, annuels moyens 2012-2018[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Région wallonne							
1. Energie	394,9	231,2	231,9	232,8	227,2	-0,2	243,3
1.A. Combustion	203,7	106,5	105,0	103,3	99,8	-0,9	119,1
1.A1. Transformation d'énergie	1,5	8,4	7,4	8,7	7,9	-0,9	7,8
1.A2. Industrie	65,2	35,2	33,9	32,1	30,7	-1,9	40,4
1.A3. Transport	40,7	4,8	6,2	6,1	6,2	3,8	6,0
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	96,2	58,1	57,5	56,4	54,9	-0,8	64,9
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,	0,0
1.B. Emissions fugitives	191,2	124,7	127,0	129,5	127,5	0,3	124,1
2. Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,	0,0
4. Agriculture	2174,2	1785,6	1789,3	1800,4	1811,5	0,2	1812,7
5. Déchets	1028,3	359,2	333,3	266,3	212,8	-7,2	359,0
Total	3597,4	2376,1	2354,6	2299,5	2251,6	-0,8	2414,9
Région flamande							
1. Energie	802,5	407,7	409,0	419,6	412,1	0,2	424,7
1.A. Combustion	219,4	151,8	148,4	153,7	150,5	-0,1	163,5
1.A1. Transformation d'énergie	3,1	29,7	25,6	29,5	27,2	-1,3	28,7
1.A2. Industrie	12,2	24,6	24,2	25,1	25,8	0,7	23,2
1.A3. Transport	71,4	9,0	11,5	11,4	11,7	3,8	9,5
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	132,6	88,4	87,0	87,5	85,7	-0,4	102,0
1.A5. Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	583,2	255,9	260,6	265,9	261,6	0,3	261,2
2. Processus industriels	0,0	11,8	11,8	11,8	11,8	0,0	23,8
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,	0,0
4. Agriculture	4904,9	3082,1	3088,5	3107,6	3126,9	0,2	3079,5
5. Déchets	1828,1	428,2	397,3	317,5	253,7	-7,2	442,9
Total	7535,5	3929,8	3906,6	3856,5	3804,4	-0,5	3970,9

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2011 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2011 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux.

(3) Perspectives économiques régionales 2013-2018.

Tableau 55 : Evolution des émissions totales de N₂O par secteur
en kt d'équivalent CO₂

	1990[1]	2011[2]	2012[3]	2015[3]	2018[3]	Taux croiss. annuels moyens 2012-2018[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Royaume							
1. Energie	798,0	659,1	630,9	638,8	631,0	-0,6	659,7
1.A. Combustion	798,0	659,1	630,9	638,8	631,0	-0,6	659,7
1.A1. Transformation d'énergie	211,6	150,6	135,0	142,7	132,3	-1,8	143,0
1.A2. Industrie	56,7	158,6	154,2	151,8	149,8	-0,8	152,7
1.A3. Transport	389,5	255,6	254,2	253,7	260,8	0,3	264,5
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	138,5	93,8	86,9	90,0	87,4	-1,0	98,8
1.A5. Autres	1,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	0,6
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
2. Processus industriels	3933,8	1399,9	1365,4	1268,7	1169,9	-2,5	1862,1
3. Utilisation de solvants	246,1	211,1	211,1	211,1	211,1	0,0	211,4
4. Agriculture	5560,7	4497,8	4510,5	4548,9	4587,7	0,3	4467,5
5. Déchets	292,6	300,2	301,0	303,3	305,7	0,3	297,6
Total	10831,2	7068,1	7018,9	6970,9	6905,4	-0,3	7498,3
Région de Bruxelles-Capitale							
1. Energie	27,3	16,9	18,6	19,4	19,5	2,1	17,7
1.A. Combustion	27,3	16,9	18,6	19,4	19,5	2,1	17,7
1.A1. Transformation d'énergie	9,5	2,6	2,3	3,2	3,0	2,2	2,6
1.A2. Industrie	0,2	0,7	0,6	0,7	0,7	0,2	0,7
1.A3. Transport	13,7	10,7	12,5	12,3	12,7	2,4	11,1
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	3,9	3,0	3,1	3,2	3,2	1,2	3,3
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
2. Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
3. Utilisation de solvants	30,4	25,5	25,5	25,5	25,5	0,0	25,7
4. Agriculture	0,0	1,1	1,1	1,1	1,1	0,3	0,8
5. Déchets	0,0	30,8	30,8	31,1	31,3	0,3	29,9
Total	57,8	74,2	75,9	77,0	77,4	0,6	74,1

	1990[1]	2011[2]	2012[3]	2015[3]	2018[3]	Taux croiss. annuels moyens 2012-2018[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Région wallonne							
1. Energie	251,9	251,6	254,4	254,2	250,3	-0,1	241,6
1.A. Combustion	251,9	251,6	254,4	254,2	250,3	-0,1	241,6
1.A1. Transformation d'énergie	15,7	21,6	18,9	22,1	20,1	-1,0	17,0
1.A2. Industrie	39,1	87,3	84,0	79,2	75,5	-2,0	81,8
1.A3. Transport	140,4	89,8	105,9	105,4	109,0	2,8	89,3
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	55,2	52,4	45,1	46,9	45,1	-2,1	53,0
1.A5. Autres	1,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	0,5
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
2. Processus industriels	901,7	135,8	132,4	123,1	113,5	-2,5	715,8
3. Utilisation de solvants	77,7	89,7	89,7	89,7	89,7	0,0	89,7
4. Agriculture	2598,9	2237,4	2243,7	2262,8	2282,1	0,3	2232,3
5. Déchets	107,2	96,2	96,4	97,1	97,9	0,3	95,9
Total	3937,5	2810,5	2816,6	2826,8	2833,5	0,1	3375,3
Région flamande							
1. Energie	518,7	349,5	357,9	365,3	361,1	0,5	364,4
1.A. Combustion	518,7	349,5	357,9	365,3	361,1	0,5	364,4
1.A1. Transformation d'énergie	186,4	126,4	113,9	117,4	109,2	-2,1	123,4
1.A2. Industrie	17,5	70,6	69,5	71,9	73,6	0,6	70,2
1.A3. Transport	235,4	114,0	135,7	136,0	139,1	2,9	128,1
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	79,4	38,4	38,7	39,9	39,1	0,3	42,5
1.A5. Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-,-	0,0
2. Processus industriels	3032,1	1264,1	1233,0	1145,6	1056,4	-2,5	1146,2
3. Utilisation de solvants	137,9	96,0	96,0	96,0	96,0	0,0	96,1
4. Agriculture	2961,9	2259,3	2265,7	2285,0	2304,5	0,3	2234,4
5. Déchets	185,3	173,3	173,8	175,1	176,5	0,3	171,8
Total	6835,9	4142,3	4126,4	4067,1	3994,5	-0,5	4012,9

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2011 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2011 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux.

(3) Perspectives économiques régionales 2013-2018.

Tableau 56 : Evolution des gaz fluorés
en kt d'équivalent CO₂

	1995[1]	2011[2]	2012[3]	2015[3]	2018[3]	Taux croiss, annuels moyens 2012-2018[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Royaume	4974,4	2291,3	2264,0	2184,0	2107,1	-1,2	2179,7
Région de Bruxelles-Capitale	41,2	205,9	203,6	197,1	190,7	-1,1	197,7
Région wallonne	173,7	645,4	638,4	617,8	597,9	-1,1	618,4
Région flamande	4759,4	1439,7	1421,6	1368,7	1318,1	-1,3	1363,1

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2011 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2011 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux.

(3) Perspectives économiques régionales 2013-2018.

10.5. Glossaire

- **La population active (ou l’offre de travail)** d’une région regroupe l’ensemble des travailleurs résidant dans cette région (quel que soit leur lieu de travail) et l’ensemble des demandeurs d’emploi résidant dans cette région. Dans son acceptation large (concept BFP), la population active inclut les chômeurs âgés.
- **La population active occupée** d’une région regroupe l’ensemble des travailleurs résidant dans cette région, quel que soit leur lieu de travail.
- **Le taux d’activité** d’une région est calculé en divisant la population active de cette région par la population d’âge actif (15-64 ans) de cette région.
- **L’emploi intérieur** d’une région recouvre tous les travailleurs salariés ou indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence.
- **Le solde des navettes** d’une région correspond à la différence entre les navettes sortantes de la région et les navettes entrantes dans la région. Les navettes sortantes correspondent aux sorties d’actifs qui ont un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence. Les navettes entrantes désignent les entrées d’actifs ayant un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence.
- **Le solde frontalier** d’une région résulte de la différence entre un flux « sortant », à savoir le nombre de personnes résidant dans la région mais travaillant à l’étranger, et un flux « entrant », à savoir le nombre de personnes résidant à l’étranger mais qui travaillent dans la région. Au sein du flux frontalier sortant, l’on peut distinguer deux types de travailleurs : les « transfrontaliers », qui traversent la frontière du pays au moins une fois par semaine, et les frontaliers dits « par extraterritorialité » tels que les employés des institutions internationales ou le personnel des ambassades.
- **Le taux d’emploi** d’une région est le rapport entre la population active occupée de la région et la population d’âge actif (15-64 ans) de la région.
- **Le chômage administratif** reprend l’ensemble des personnes inscrites comme demandeuses d’emploi auprès des organismes régionaux de placement. Le chômage administratif a un caractère exhaustif qui en fait une base cohérente avec les autres agrégats comptables utilisés dans le modèle (en particulier l’emploi) et appropriée pour une projection à moyen terme de l’offre de travail, qui nécessite une désagrégation complète de la population par catégorie socio-économique. Il est donc préféré à celui des enquêtes sur les forces de travail.
- **Le chômage selon le concept BFP** constitue une acceptation large du chômage administratif. Il inclut également les chômeurs bénéficiaires du statut de chômeur âgé dispensés de l’inscription comme demandeur d’emploi. Considérant que ces derniers font toutefois partie de l’offre de travail, c’est ce concept élargi qui est retenu dans la présente projection.
- **Le chômage selon les « Enquêtes sur les forces de travail »** est établi sur base des réponses d’un échantillon de population à un questionnaire. Ces enquêtes sont réalisées par la DGSIE (ex-INS) et transmises à EUROSTAT, qui en définit le cadre méthodologique. La qualité de chômeur est reconnue suite à une interview individuelle qui vise à établir la réalité de la disponibilité du chômeur pour le marché du travail et de la recherche active d’un emploi.

- Le **taux de chômage** d'une région est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de la région et la population active de la région.
- La **productivité réelle du travail par tête** d'une région correspond au rapport entre la valeur ajoutée (en euros chaînés) de la région et l'emploi intérieur de la région.
- Le coût du travail (en euros chaînés) d'une région divisé par l'emploi intérieur de cette région correspond au **coût salarial réel par tête**.
- Le **bilan énergétique** est le cadre comptable des flux d'énergie. Les colonnes rendent compte des différentes sources et formes d'énergie utilisées et disponibles dans l'économie et les lignes présentent les différentes utilisations de l'énergie.
- Par **secteur tertiaire**, on entend la somme des branches des services marchands et la branche des « services non marchands ». Le **secteur primaire** est constitué de la seule branche « agriculture ». Le **secteur secondaire** agrège quant à lui les branches « énergie », « industries manufacturières » et « construction ».
- Le concept de « **branches d'activité marchande** » correspond à l'ensemble des branches d'activité de l'économie à l'exception des « services non marchands ».
- Les **branches d'activité** retenues dans le système HERMES-HERMREG correspondent au regroupement de branches NACE-BEL 2008 suivant :

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
1. Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche (AA)
2. Energie	Cokéfaction et raffinage (CD) + Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) + distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (EE)
3. Industries manufacturières	
a. Biens intermédiaires	Industries extractives (BB) + Industrie chimique (CE) + Produits pharmaceutiques (CF) + Fabrication de produits en caoutchouc et d'autres produits minéraux non métalliques (CG) + Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements (CH)
b. Biens d'équipement	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) + Fabrication d'équipements électriques (CJ) + Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. (CK) + Fabrication de matériels de transport (CL)
c. Biens de consommation	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabacs (CA) + Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB) + Travail du bois, industrie du papier et du carton et imprimerie (CC) + Fabrication de meubles et autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (CM)
4. Construction	Construction (FF)

Dénomination de la branche	NACE-BEL 2008 (A38)
5. Services marchands	
a. Transports et communication	Transports et entreposage (HH) + Télécommunications (JB)
b. Commerce et horeca	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GG) + Hébergement et restauration (II)
c. Crédit et assurances	Activités financières et assurances (KK)
d. Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine (QA) + Action sociale (QB)
e. Autres services marchands	Edition, services audiovisuels et diffusion de programmes de télévision (JA) + Services informatiques et services d'information (JC) + Activités immobilières (LL) + Activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyse technique (MA) + Recherche-développement scientifique (MB) + Publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC) + Services administratifs et autres activités de soutien (NN) + Activités artistiques, récréatives et de loisir (RR) + Autres services (SS)
6. Services non-marchands	
a. Administration publique et éducation	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (OO) + Enseignement (PP)
b. Services domestiques	Activités de ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (TT)